NORD EST BÉARN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

STRATÉGIE EN FAVEUR DU PATRIMOINE NATUREL

2022

RECUEIL DES ACTIONS À MENER

avec l'accompagnement du CEN Nouvelle-Aquitaine & de l'AUDAP

audap
agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

RECUEIL DES ACTIONS À MENER

Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique

1. Création d'une application mobile et participative pour le recensement et la cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) à l'échelle du territoire
2. Mise en place de mesures de gestion des EEE sur les zones à enjeux
3. Plantation de haies bocagères pour un territoire résilient face au changement climatique
4. Réalisation d'une cartographie et d'une caractérisation précise des boisements du territoire
5. Elaboration d'une stratégie forestière sectorisée et partagée à l'échelle du territoire
6. Amélioration et partage des connaissances des zones humides et milieux associés
7. Expérimentation de programmes pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques
8. Inventaire des milieux ouverts à forte valeur écologique
9. Réalisation d'un état des lieux de l'élevage à l'échelle du territoire
10. Relance de l'animation Natura 2000 à l'échelle du territoire
11. Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites

Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone

1. Intégration d'un Coefficient d'Occupation de la Biodiversité (COB) sectorisé dans le futur document d'urbanisme intercommunal pour la prise en compte du patrimoine naturel
2. Réalisation d'un programme global de résorption d'anciennes zones polluées sur le territoire de la CCNEB
3. Localisation d'emplacements pour la création de plate-fromes réglementées au stockage et recyclage des déchets inertes et sécurisation dans le futur document d'urbanisme intercommunal de la CCNEB
4. Accompagnement d'un groupe pilote d'agriculteurs vers un changement de pratiques favorables à la biodiversité
5. Soutien aux agriculteurs mettant en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité
6. Elaboration d'un plan de gestion et de végétalisation des espaces verts sur des parcelles tests de communes volontaires appartenant à la CCNEB
7. Création d'une filière apicole locale et développement de la ressources mellifère sur le territoire

Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale

1. Renforcement de l'offre pédagogique auprès des scolaires portant sur le patrimoine naturel de la CCNEB
2. Renforcement de l'offre d'animations et d'évènements grand public pour la découverte et la valorisation du patrimoine naturel de la CCNEB
3. Mise en place de parcours éco-touristiques mettant en valeur le patrimoine naturel
4. Mobilisation des habitants pour favoriser l'accueil de la biodiversité dans les jardins
5. Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public
6. Création d'une maquette numérique pour la réalisation et l'impression de panneaux itinérants d'information et de sensibilisation sur les projets réalisés dans et/ou par la collectivité

AXE 1

Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique

FICHE ACTION N° 1	CREATION D'UNE APPLICATION MOBILE ET PARTICIPATIVE POUR LE RECENSEMENT ET LA CARTOGRAPHIE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

AXE STRATEGIQUE	*Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique*			
THEMATIQUE(S)	**Biodiversité**	Forêt	**Santé**	
	GEMAPI	Agriculture	Résidentiel	
TYPE ACTION	☑ Préserver	☐ Gérer	☑ Communiquer	☐ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES		☐ Qualité de l'air	☐ Sobriété énergétique
	☑ Adaptation au changement climatique		☐ Développement des ENR	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Sensibiliser et améliorer la connaissance des EEE sur le territoire en vue d'une structuration de la gestion			
PRIORITE	☑ **Haute**	☐ **Modérée**	☐ **Faible**	
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☐ A poursuivre	☐ A développer	☑ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☑ Immédiatement (N à N+2)	☐ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Création d'une application mobile en téléchargement gratuit et à utilisation intuitive permettant à tous (novices, professionnels, utilisateurs privés ou publics …) de renseigner n'importe où sur le territoire la présence d'EEE de manière ponctuelle ou régulière grâce à une localisation par coordonnées GPS. Les identifications seront permises grâce à la diffusion d'une liste (collaboration avec les partenaires) non exhaustive d'espèces les plus fréquentes (visuel et descriptif). Cette liste pourra être amendée par les utilisateurs et sera mise à jour après validation par le porteur de projet et ses partenaires techniques. Une veille sur l'arrivée de nouvelles espèces qui pourraient être problématiques sera également nécessaire grâce à la participation à des groupes de travail/d'études sur les EEE à l'échelle régionale voire nationale. Cette application sera accompagnée d'une interface sur le site internet de la CCNEB où les données seront enregistrées pour être exploitées dans le cadre d'opérations de gestion. La cartographie des espèces répertoriées sera également disponible. Un prestataire pourra être recruté pour accompagner le porteur de projet dans la mise en place et le développement de cette application. Action étroitement liée à la gestion de ces espèces, les manifestations (journées de sensibilisation ...), les chantiers participatifs ("bonnes pratiques"...), des conseils pour les particuliers ..., pourront également être relayés via l'application et l'interface du site. Une attention particulière sera portée au message véhiculé quant à la bonne pratique de ces espèces (moyens et protocoles de lutte). Une importante communication sera envisagée en amont de la mise en place de cette application mais également tout au long de sa fonctionnalité par la collectivité, les partenaires identifiés et via différents outils (panneaux pocket, QRCode sur les panneaux des PLR, des sites gérés par la CCNEB, sensibilisation des scolaires lors de sorties pédagogiques sur les espaces naturels du territoire ...). Un suivi et une évaluation de l'application seront également réalisés à très court terme de manière à rendre l'application la plus performante et intuitive possible.

Objectifs de l'action : Amélioration de la connaissance / Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité / Sensibilisation-Information / Mobilisation des acteurs du territoire / Développement des sciences participatives / Organisation d'une gestion des EEE / Découverte du territoire / Préservation de la santé humaine et environnementale / Maintien du lien social / Suivi et évaluation sur le long terme

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action N°2 : Mise en place de mesures de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux*
- ✓ *Action N°11 : Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites*

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Totalité du territoire
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Les EEE = 3ème cause d'érosion de la biodiversité mondiale / Méconnaissance générale des EEE / Manque de communication sur les impacts négatifs de ces espèces (lachés dans la nature, utilisation de certaines EEE comme plante d'ornement pour les jardins ...) / Absence d'inventaire ou de gestion sur le territoire / Apparition régulière de nouvelles EEE /Manque d'implication des citoyens et des professionnels (agents d'entretien ...)
Facteur(s) de réussite	Ingénierie informatique pour la fonctionnalité de l'application et sa gestion / Exploitation des bases de données / Communication active autour de l'action / Relais par les communes / Implication citoyenne et des professionnels concernés / Application intuitive et facile d'utilisation / Liste visuelle et bref descriptif des principales espèces présentes / Obtention de financements

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Accompagnement et assistance informatique et géomatique / Application gratuite, intuitive et accessible / Désignation de l'application (lui trouver un nom "accrocheur") / Mise en relation étroite avec les actions de gestion (notion de *"retour sur investissement"* nécessaire pour maintenir l'implication des utilisateurs) / Benchmark sur les initiatives similaires (site TVB ...)
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn
Principaux partenaires identifiés	Département des Pyrénées-Atlantiques / Associations (naturalistes, randonneurs…) / Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique / Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Pyrénées-Atlantiques / Syndicats de rivières / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine / Communes CCNEB / Syndicat Mixte du Tourisme Nord Béarn / Université de Pau et des Pays de l'Adour / Prestataire informatique (entreprise informatique) / Associations / Forum des Marais Atlantiques / Institution Adour / Observatoire des Pays de l'Adour
Public visé	Grand public / Agents techniques communaux (espaces verts) / Syndicats de rivières et professionnels en relation avec la thématique environnementale / Associations
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Estimation du coût	40 000 € HT (mise en place de l'action + communication + étape Suivi-Evaluation)
Calendrier	Action à mettre en place à partir de mi-2022

2022

Recherche et obtention de financements / Lancement (fin d'année) d'une campagne de communication sur les EEE, la nécessité de les inventorier sur le territoire et "publicité" sur la sortie d'une application gratuite dédiée

2023

Création et mise en fonctionnement de l'application mobile / Création d'une interface dédiée sur le site internet (liste d'espèces, base de données, cartographie, dates des manifestations organisées, Foire Aux Questions...)

2024

Evaluation de l'action / Modernisation et/ou adaptation de l'application / Mobilisation de la base de données à travers des opérations de gestion

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre de téléchargements de l'application / Renseignement et évolution de la base de données et de la liste d'espèces / Fonctionnement de l'application / Retours sur l'utilisation, l'utilité de l'application … via la FAQ / Organisation de manifestations (quantité, fréquentation ...) et mise en place d'opérations de gestion (oui/non, effets ...)

Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N° 2	MISE EN PLACE DE MESURES DE GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) SUR LES ZONES A ENJEUX

AXE STRATEGIQUE	*Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique*			
THEMATIQUE(S)	**Biodiversité**	Forêt	**Santé**	
	GEMAPI	Agriculture	Résidentiel	
TYPE ACTION	☑ Préserver	☑ Gérer	☑ Communiquer	☐ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES		☐ Qualité de l'air	☐ Sobriété énergétique
	☑ Adaptation au changement climatique		☐ Développement des ENR	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Garantir un bon état de conservation et une bonne gestion des réservoirs de biodiversité			
PRIORITE	☑ **Haute**	☐ **Modérée**	☐ **Faible**	
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☐ A poursuivre	☐ A développer	☑ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☐ Immédiatement (N à N+2)	☑ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Identification des zones à enjeux du territoire sur la base du diagnostic de la Trame Verte et Bleue. Réalisation d'un inventaire exhaustif des EEE sur ces zones (type, surfaces concernées ...). Ce travail pourra être confié à un stagiaire. Cet inventaire sera par ailleurs enrichi avec la base de données issue de l'application mobile. Dans un premier temps, une priorisation des zones à enjeux pourra être menée sur celles bénéficiant d'un plan de gestion (zone humide de Manas ...) avec une mise à jour annuelle de l'inventaire, puis être étendue à l'ensemble des zones à enjeux concernées par la problématique des EEE. Mise en place d'actions de gestion appropriées aux espèces ciblées à travers des opérations de gestion courantes et prioritairement l'organisation de chantiers participatifs, bénévoles, insertion (convention Tribunal des Mineurs de Pau), scolaires (section BTSA GPN Lycée Agricole Vic-en-Bigorre ...) team bulding (Entreprise TOTAL, Crédit Agricole ...) et de manifestations "festives" (Fête nationale de la Nature, 48 h Nature en Nouvelle-Aquitaine ...). Des "jeux concours" pourront également être organisés lors de ces évènements (gagnant = plus grande quantité de Renouée du Japon ramassée à la fin de la journée ...). Ces jeux pourront mobiliser l'application afin qu'elle soit adoptée par la suite de manière autonome. Ces différentes rencontres seront également l'occasion de communiquer sur l'application mobile disponible et de sensibiliser, prévenir, recommander et informer des impacts causés par ces espèces sur la biodiversité ordinaire et extraordinaire. Une attention particulière sera portée au message véhiculé quant à la bonne gestion de ces espèces (moyens et protocoles de lutte à travers des chantiers de "bonnes pratiques" par exemple). Deux chantiers par an seraient à organiser sur les zones à enjeux bénéficiant d'un plan de gestion. Cette fréquence pourra être augmentée mais aussi élargie à d'autres espaces en fonction des retours de la première année de mise en oeuvre. Une journée par an pourra être banalisée pour l'information et la formation à la gestion des EEE auprès des agents techniques communaux (espaces verts) et départementaux (bords de route). Il est envisagé aussi que le porteur de projet se mette en relation, dans le cadre de la mise en place de ces actions, avec les organismes agréés pouvant intervenir sur le territoire afin de réaliser des campagnes de piégeage. De plus, ce temps d'animation sera aussi consacré à la rencontre et à la sensibilisation des horticulteurs et des jardineries du territoire (et limitrophes) sur l'impact lié à la vente d'EEE (Arbre à papillons, tortue de Floride ...).
Une évaluation à court terme (3 ans après les premières actions) pourra être réalisée de manière à ajuster, modifier et/ou renouveler les interventions.

Objectifs de l'action : Amélioration de la connaissance / Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité / Gestion des EEE / Sensibilisation-Information-Prévention-Formation / Mobilisation des acteurs du territoire / Prise en compte des EEE dans les documents de gestion / Découverte du territoire / Préservation de la santé humaine et environnementale / Maintien du lien social / Suivi et évaluation sur le long terme

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action N°1 : Création d'une application mobile et participative pour le recensement et la cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) à l'échelle du territoire*
- ✓ *Action N°8 : Inventaire des milieux ouverts à forte valeur écologique*
- ✓ *Action N°11 : Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites*

Commune(s) concernée(s)	Communes sur lesquelles les zones à enjeux auront été identifiées
Surface ou linéaire approximatif	A déterminer une fois les zones à enjeux identifiées et les inventaires réalisés
Maîtrise foncière de l'espace	Non pas nécessairement mais information et possibilité de conventionnement avec les propriétaires privés ou publics concernés pour l'application des mesures de gestion
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Les EEE = 3ème cause d'érosion de la biodiversité mondiale / Développement important des EEE sur le territoire / Manque de communication sur les impacts négatifs de ces espèces (lachés dans la nature, utilisation de certaines EEE comme plante d'ornement pour les jardins ...) / Méconnaissance générale sur les EEE / Absence d'inventaire ou de gestion sur le territoire / Acceptation sociale (lutte contre certaines espèces) / Manque d'implication des citoyens et des professionnels (agents techniques ...)

Facteur(s) de réussite	Repérage de l'ensemble des zones à enjeux et inventaires exhaustifs des EEE / Mise à jour régulière des données (dans le cadre des plans de gestion) / Adéquation des mesures de gestion avec les espèces concernées / Collaboration et implication des partenaires / Participation et implication citoyenne / Communication et sensibilisation / Obtention de financements

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Prise en compte pour l'inventaire initial des localisations faites via l'application mobile / Priorisation des actions de gestion à travers les manifestations et chantiers participatifs / Orientation des manisfestations et chantiers participatifs sur la notion de partage, convivialité (concert de plein air en clôture, jeux concours ...) / Compte-rendu et résultats des actions menées sur l'interface du site internet de la CCNEB (visibilité sur la suite pour les utilisateurs de l'application mobile) / Benchmark sur les techniques de gestion / Suivi et mise à jour de l'inventaire
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn
Principaux partenaires identifiés	Département des Pyrénées-Atlantiques / Associations (naturalistes …) / Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique / Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Pyrénées-Atlantiques / Syndicats de rivières / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine / Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité / Communes CCNEB / Syndicat Mixte du Tourisme Nord Béarn / Syndicat Intercommunal Environnement, Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Coteaux Béarn Adour / Associations de Réinsertion Professionnelle (Pépiniène Environnement ACI ...) / FAUNA (Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine) / Office Français de la Biodiversité / Forum des Marais Atlantiques / Institution Adour / Observatoire des Pays de l'Adour
Public visé	Grand public / Agents techniques communaux, intercommunaux (espaces verts) et départementaux (bords de route) / Syndicats de rivières et professionnels en relation avec la thématique environnementale / Associations / Agriculteurs et éleveurs
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques / Syndicats de rivières via la taxe GEMAPI (pour certaines zones) / Agence de l'Eau Adour Garonne / Entreprises privées (compensation écologique) / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
Estimation du coût	2 000 € HT/an/zone à enjeux + 3 000 € pour la réalisation de l'inventaire initial par un stagiaire (+/- 5 mois) + 2 000 € HT/an pour l'animation (mise en réseau, formations, travail avec horticulteurs …)
Calendrier	Action à mettre en place à partir de 2024 et à poursuivre chaque année

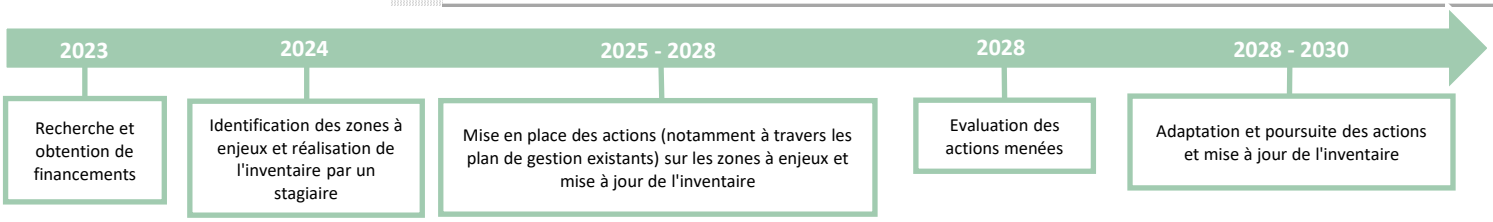

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Evolution des inventaires dans le temps (apparition nouvelles espèces, nouvelles zones d'implantation …) / Evolution des surfaces bénéficiant de mesures de gestion (augmentation, diminution, maintien) / Nombre de chantiers participatifs et manifestations organisés par an / Taux de participation aux évènements / Evolution sur la présence d'EEE dans les jardins et espaces verts des collectivités du territoire

Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N°3	PLANTATION DE HAIES BOCAGERES POUR UN TERRITOIRE RESILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AXE STRATEGIQUE	*Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique*			
THEMATIQUE(S)	**Biodiversité**	**Forêt**	**Santé**	
	GEMAPI	**Agriculture**	Résidentiel	
TYPE ACTION	☑ Préserver	☑ Gérer	☐ Communiquer	☑ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES	☑ Qualité de l'air	☐ Sobriété énergétique	
	☑ Adaptation au changement climatique	☐ Développement des ENR		
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Garantir un maillage territorial en faveur de la biodiversité			
PRIORITE	☑ **Haute**	☐ **Modérée**	☐ **Faible**	
ETAT DE L'ACTION	☑ Existante	☑ A poursuivre	☐ A développer	☐ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☑ Immédiatement (N à N+2)	☑ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Compilation des données obtenues lors du diagnostic de la Trame Verte et Bleue (TVB) et des résultats de l'Evaluation d'Impacts sur la Santé (EIS) pour la définition des enjeux de la plantation :

- Préservation de la biodiversité, reconnexion des réservoirs de biodiversité et reconstitution des corridors écologiques ;
- Protection contre les pollutions diffuses et notamment celles liées au produits phytosanitaires ;
- Préservation des sols, lutte contre l'érosion et prévention des inondations.

Lancement d'une campagne de communication massive en amont du démarrage du projet pour un appel aux volontaires. Cet appel à volontaires, est fait sur 15 jours avec l'organisation de 6 journées de permanences physiques. Les volontaires envoient leur candidature (localisation linéaire souhaitée) par mail, courrier ou se rendent sur place lors des permanences. Création d'une base de données regroupant l'ensemble des candidatures et analyse. Ce travail est assuré par le stagiaire recruté.

Réalisation d'un travail cartographique permettant de prioriser les demandes (largement supérieures aux capacités du projet : 10 000 plants contre 30 000 souhaités pour cette première campagne) :

- Localisation des haies existantes sur l'ensemble du territoire (à l'échelle de la parcelle). Cette étape permet de constituer une base de données fine qui servira de comparatif pour l'étape Suivi-Evaluation (ou pour la préservation de ces linéaires dans le futur document d'urbanisme à l'échelle de l'intercommunalité selon les orientations politiques).
- Localisation et priorisation des haies dites « optimales » : haies à positionner (indépendamment des haies des volontaires) de manière à répondre à deux de nos trois enjeux identifiés soit : les haies de biodiversité et les haies contre les pollutions (proximité parcelles agricoles avec habitations, chemins de randonnée …). Les haies répondant à notre 3ème enjeu, « brise-crues », sont positionnées grâce aux retours des syndicats de rivière. Cette étape est réalisée grâce aux bases de données issues de la TVB et à l'outil Graphab qui permet de localiser les ruptures de continuités écologiques et les zones à fort enjeu environnemental sur le territoire. Ces haies « optimales » sont également une base de données intéressante notamment dans la poursuite de la réflexion sur certaines actions en faveur de la conservation du patrimoine naturel ou dans le cas d'une nouvelle campagne de plantation sous une autre entrée : *identification et rencontre des propriétaires de ces haies « optimales »* (suppression appel à volontaires), par exemple.

- Localisation des haies issues de l'appel à volontaires avec travail de priorisation (en lien avec l'étape précédente). Contact auprès des propriétaires retenus (signature lettre d'engagement, choix des séquences à planter…). L'assistant à maîtrise d'ouvrage intervient à cette étape du projet. Des soirées d'information (3 max) sont organisées à cet effet.
- Localisation des haies historiques soit présentes avant 1950 (remembrement). Le positionnement de ces linéaires est permis grâce aux recoupements multiples à partir de cartographies anciennes. Cette étape constitue également une base de données intéressante pour réaliser une comparaison sur l'évolution du territoire (étape Suivi-Evaluation) et la mise en place d'actions par exemple.

La fin d'année 2021 est consacrée à la rencontre et à la finalisation des modalités de participation au projet.

La plantation est réalisée par une entreprise de réinsertion professionnelle ou entreprise privée spécialisée en février et mars 2022 (période propice) et selon le cahier des charges établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Celui-ci assure aussi les réunions de chantier, le suivi des travaux et l'accompagnement des propriétaires (recommandations, conseils).

Suivi des plantations dès l'année de mise en terre et ce pendant 3 ans par l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Formulation de recommandations et conseils d'adaption de l'entretien auprès des volontaires si besoin. Création d'une base de données pour le suivi. Evaluation (objet d'un nouveau stage) à moyen (5 ans après la plantation) et long termes (période à définir en fonction des données disponibles). Création de bases de données, cartographies comparatives ...
La rédaction de la méthodologie de travail utilisée à travers un livrable (mémoire stagiaire) et les données acquises au cours du travail cartographiques permettront de renouveler l'action et/ou de lui donner une nouvelle orientation.

Objectifs de l'action : Amélioration de la connaissance / Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité / Définition d'une identité paysagère / Développement de la résilience du territoire face au changement climatique / Accroissement des capacités de séquestration carbone sur le territoire / Mobilisation des acteurs du territoire / Prise en compte des haies dans le futur document d'urbanisme intercommunal / Préservation de la santé humaine et environnementale / Renouvellement, suivi et évaluation à moyen et long terme

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action N°7 :* *Expérimentations de programmes-pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques*
- ✓ *Action N°11 :* *Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites*
- ✓ *Action N°1 Axe 2 :* *Intégration d'un Coefficient d'Occupation de la Biodiversité (COB) sectorisé dans le futur document d'urbanisme intercommunal pour la prise en compte du patrimoine naturel*

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Plantation de 10 000 plants ou un équivalent de 124 haies de 50 ml soit 6,2 km de haies. Pour le renouvellement de l'opération, le même linéaire est envisagé
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Nombre insuffisant de volontaires ou manque d'intérêt pour l'action / Non respect de l'engagement des volontaires / Evolution des plants après plantation (manque d'entretien, attaques gibier sauvage, aléas climatiques …)
Facteur(s) de réussite	Communication pour l'appel aux volontaires et suivi de l'action / Maîtrise des SIG / Obtention de financements / Sensibilisation (intérêt plantation, techniques d'entretien ...) et engagement des volontaires / Collaboration des partenaires / Volontés citoyenne et politique / Nombre de volontaires / Reproductibilité et exemplarité de l'action / Respect des techniques (espacement ...) et périodes de plantation

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Mise en place de haies plurispécifiques et multi-strates, composées d'espèces non allergisantes, locales et favorables aux pollinisateurs / Prise en compte des recommandations faites dans le cadre de l'EIS (liste espèces …) / Signature d'une lettre d'engagement avec les volontaires / Programmation du travail cartographique sur 5 mois minimum assuré par un stagiaire / Temps d'échanges avec les participants (permanences physiques, téléphoniques, rencontres terrain ...) / Communication massive (avant, pendant et après) / Diagnostic des milieux à enjeux à l'échelle du territoire (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques : TVB) pour la priorisation des demandes et le positionnement des haies "optimales" / Réalisation du pralinage et mise en place des protections et paillage lors de la plantation / Repérage terrain avec les syndicats de rivières pour les haies brise-crues / Définition d'une méthodologie de travail précise / Prise en compte de la problématique des déchets verts
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn
Principaux partenaires identifiés	Société Reforest'Action / Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (assistant à maîtrise d'ouvrage pour le projet) / Syndicats de rivière / Bureaux d'Etudes Architecture et Santé et KEA Ecothérapie (réalisation de l'EIS) / Associations de Réinsertion Professionnelle (Estivade …) / Fournisseurs de plants (Pépinière Naudet ...)
Public visé	Habitants du territoire / Agriculteurs / Associations / Collectivités
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Société Reforest'Action / Département des Pyrénées-Atlantiques (à voir pour le renouvellement de l'action)
Estimation du coût	**127 936 € HT** (mise en place de l'action + étape Suivi-Evaluation) *dont 11 703 € HT de frais de personnels, 11 893 € HT de plants, 28 000 € HT de prestation de services et 74 888 € HT de plantation* . Prévoir le même budget pour le renouvellement de l'action sur la base de 10 000 plants
Calendrier	Action mise en place d'avril 2021 à décembre 2022. A renouveler à partir d'avril 2023

2020	2021	2022	2023 - 2025	2027	...
Montage projet et demandes de financement	Mise en relation des différents partenaires, appel à volontaires, travail cartographique par un stagiaire, priorisation, sélection des linéaires, prise de contact et formalités de participation avec les volontaires retenus (soirées d'information : 3 max)	Organisation et plantation des linéaires par l'Association/Entreprise retenue (novembre-décembre), assistance technique sur chantiers et recommandations aux volontaires par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (entretien ...)	Suivi des plantations par l'assistant à maîtrise d'ouvrage et auprès des volontaires	Evaluation du projet à moyen terme	Evalusation du projet à long terme

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Suivi des plantations dès l'année de mise en terre et pendant 3 ans et ajustement de l'entretien si besoin / 5 ans après la plantation : comptabilisation du nombre de plants initiaux et remplacés et comparaison année de référence, confirmation des linéaires en place et comparaison année de référence / Inventaires pollinisateurs (présence/absence) / Enquêtes de satisfaction auprès des volontaires retenus (ressentis pollution, présence auxiliaires des cultures ...) / Cartographie des linéaires présents (évaluation à long terme) et analyse (augmentation, diminution ...) / Evolution du nombre de volontaires pour la reconduite de la campagne / Prise en compte des linéaires présents dans le futur document d'urbanisme intercommunal (règlementation)

Gain annuels énergétiques : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuels Gaz à effet de serre : 17,24 teqCO2/an pour la plantation des 10 000 plants (2022)	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N°4	REALISATION D'UNE CARTOGRAPHIE ET D'UNE CARACTERISATION PRECISE DES BOSIEMENTS DU TERRITOIRE

AXE STRATEGIQUE	*Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique*			
THEMATIQUE(S)	**Biodiversité**	**Forêt**	**Santé**	
	GEMAPI	Agriculture	Résidentiel	
TYPE ACTION	☑ Préserver	☐ Gérer	☑ Communiquer	☐ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES		☐ Qualité de l'air	☐ Sobriété énergétique
	☑ Adaptation au changement climatique		☐ Développement des ENR	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Améliorer la fonctionnalité des milieux boisés en faveur de la biodiversité et de la séquestration carbone			
PRIORITE	☑ **Haute**	☐ **Modérée**	☐ **Faible**	
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☐ A poursuivre	☑ A développer	☐ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☐ Immédiatement (N à N+2)	☐ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectif de l'action :

Réalisation d'une cartographie et d'une caractérisation des boisements sur le territoire à l'échelle de la parcelle grâce à des techniques et logiciels de pointe comme le Lidar (télédétection par laser aéroporté). Cette action nécessitera également un travail de terrain important afin de mener des inventaires complémentaires et indispensables à la caractérisation. Une base de données pourra être produite et annexée à la cartographie : essences principales inventoriées par boisement, âge ... L'ensemble des éléments techniques et scientifiques qui devront être produits à l'issue de cette étude seront définis dans un cahier des charges précis. Les supports créés devront s'appuyer et prendre en compte les études et diagnostics existants réalisés sur le territoire (Trame Verte et Bleue,"inventaire vielles forêts" ...). Ce travail (durée prévue : un an), pourra être également complété par la connaissance de terrain des partenaires. En effet, la concertation et la mise en relation des partenaires concernés sera primordiale pour mener cette action.

La phase étude sera ainsi précédée par la mise en oeuvre d'une instance de travail et d'échanges (Comité Technique, Groupe de Travail ...) où pourront se retrouver les différents partenaires identifiés. Cette instance aura pour rôle de réunir les acteurs lors de temps d'échanges, de concertation, de partage et de diffusion de l'information. Elle sera pilotée par le porteur de projet et devra élaborer les contours d'une méthodologie partagée (définition des critères d'identification des boisements ...) mise en place par la suite par le prestataire retenu pour la réalisation de l'étude et de la cartographie.

Les résultats seront ensuite validés par l'instance dédiée et seront diffusés et partagés en vue de structurer une gestion de la filière bois sur le territoire. L'action pourra aller plus loin avec la collaboration des territoires voisins et la mise en place d'une réflexion à plus grande échelle.

Une mise à jour des données produites pourra être menée à moyen terme.

Objectifs de l'action : Amélioration de la connaissance / Structuration de la gestion des boisements / Préservation des réservoirs de biodiversité / Optimisation du potentiel économique des forêts de production / Communication-partage de l'information / Mobilisation des acteurs du territoire / Organisation et développement de la filière bois / Création de partenariats / Mise en place d'une instance de travail unique / Suivi et évaluation à moyen terme

Cette action est complémentaire aux actions :

✓ *Action N°5 : Elaboration d'une stratégie forestière sectorisée et partagée à l'échelle du territoire*

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire. Coopération avec les territoires voisins pour les massifs, boisements concernés (Luys en Béarn, Pays de Nay ...)
Surface ou linéaire approximatif	Totalité du territoire
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Porteur de projet non ou mal identifié par les structures et partenaires concernés par l'action / Création de bases de données supplémentaires venant se superposer aux données existantes / Caractérisation des boisements non partagée par les partenaires / Légitimité de l'instance de travail
Facteur(s) de réussite	Prise en compte des données existantes (diagnostic TVB, inventaires vielles forêts ...) / Mobilisation, coopération et mise en relation des partenaires / Mise en œuvre d'une démarche unique à l'échelle du territoire en collaboration avec les partenaires / Portage et pilotage de la démarche par une seule entité identifiée / Expertise fine / Obtention de financements / Recours à une méthodologie partagée / Validation des critères de caractérisation des boisements par les différents partenaires / Communication de la démarche / Rassemblement des partenaires au sein d'une même instance de travail

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Recensement de l'ensemble des partenaires devant être associés à l'action / Création d'une instance de travail (COTECH ...) / Echanges et concertation entre les partenaires pour une définition commune et partagée des critères d'identification des boisements / Elaboration d'une seule et unique méthodologie / Réalisation de l'inventaire à l'échelle de la parcelle / Validation de l'inventaire mené par les partenaires avant diffusion / Utilisation d'outils performants (Lidar ...) / Intégration des données existantes (mises à jour) / Communication des informations
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn (en lien étroit avec les partenaires identifiés)
Principaux partenaires identifiés	Office National des Forêts / Centre Régional de la Propriété Forestière / Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique / Institut National de l'Information Géographique et Forestière / Association des Vieilles Forêts / Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques
Public visé	Structures techniques et scientifiques compétentes (CF partenaires) / Collectivités (communes, EPCI ...) / Propriétaires forestiers / Exploitants forestiers
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques
Estimation du coût	50 000 à 60 000 € HT (création d'une instance de travail et collaboration / Pilotage de l'action / Réalisation de l'inventaire / Constitution des bases de données et conception cartographique / Diffusion des données)
Calendrier	Action à mettre en place à partir de 2023

2022
- Recherche et obtention de financements

2023
- Mise en relation des partenaires / Création d'une instance de travail (COTECH ...)
- Définition de la méthodologie de travail/cahier des charges et validation par les partenaires / Choix du prestataire

2024
- Réalisation de l'inventaire par le prestataire retenu

2025 - ...
- Présentation des résultats et validation par les partenaires
- Communication et diffusion des résultats au public visé
- Mise en place de collaborations territoriales / Réflexion sur la structuration de la gestion

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Mise en place et structuration de la gestion des boisements sur le territoire / Conservation et non exploitation des boisements identifiés avec un fort intérêt écologique / Identification et exploitation des forêts de production / Mise en réseau des partenaires scientifiques, techniques et économiques de la filière bois / Extension des collaborations et partenariats avec les territoires voisins / Transposition de la méthodologie de travail / Chiffrage des surfaces diagnostiquées

Gain annuels énergétiques : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuels Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N°5	ELABORATION D'UNE STRATEGIE FORESTIERE SECTORISEE ET PARTAGEE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

AXE STRATEGIQUE	*Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique*			
THEMATIQUE(S)	**Biodiversité**	**Forêt**		**Santé**
	GEMAPI	Agriculture		Résidentiel
TYPE ACTION	☑ Préserver	☑ Gérer	☐ Communiquer	☑ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES		☐ Qualité de l'air	☐ Sobriété énergétique
	☑ Adaptation au changement climatique		☑ Développement des ENR	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Améliorer la fonctionnalité des milieux boisés en faveur de la biodiversité et de la séquestration carbone			
PRIORITE	☑ **Haute**		☐ **Modérée**	☐ **Faible**
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☐ A poursuivre	☐ A développer	☑ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☐ Immédiatement (N à N+2)	☑ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Sur la base de la cartographie et de la caractérisation précise des boisements du territoire (Fiche Action N°4), une identification des enjeux devra être menée par secteur afin de définir une gestion opérationnelle adaptée. Une hiérarchisation de ces enjeux devra aussi être faite de manière à phaser les interventions dans le temps et selon des échelles appropriées. Des itinéraires techniques seront ainsi déterminés selon la caractérisation des boisements, leur localisation géographique et les enjeux identifiés (Ex : Nord du territoire : mise en place d'une gestion urgente / Sud du territoire : reconquête de l'espace par la plantation de haies ...). La définition de ces différents éléments constituera la stratégie forestière sectorisée et partagée. Elle s'appuiera sur l'instance de travail (Comité Technique, groupe de travail ...) créée à l'issue de la Fiche Action N°4. La stratégie sera adossée à un plan d'actions opérationnel dont l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière pourront par la suite se saisir pour sa mise en oeuvre selon leur domaine de compétences respectif. L'instance de travail et d'échanges dédiée (COTECH, Groupe de Travail ...) où pourront se retrouver les multiples partenaires identifiés dans leurs domaines de compétences respectifs, aura pour rôle de réunir les acteurs lors de temps d'échanges, de concertation, de partages et de diffusion de l'information sur la stratégie forestière. Elle sera pilotée par le porteur de projet et devra élaborer les contours d'une méthodologie partagée (définition des critères de priorisation de la gestion, itinéraires techniques ...). Un prestataire pourra être recruté pour assister le maître d'ouvrage dans la concertation et la définition de la stratégie et de son plan d'actions. (Une réflexion est menée à l'échelle du Béarn dans le cadre du SCOT Grand Pau, avec une étude bois.)
La structuration de la gestion définie sera ensuite validée par l'instance dédiée et sera diffusée et partagée en vue d'une mise en place opérationnelle sur le territoire. Une attention particulière sera donnée à la résilience du territoire face au changement climatique et à la valorisation de la ressource dans sa globalité : conservation du bois mort, développement du bois énergie comme énergie renouvelable ... L'action pourra aller plus loin avec la collaboration des territoires voisins et la mise en place d'une réflexion à plus grande échelle.
Pour aller plus loin, un suivi et une évaluation des premières actions (objet d'une autre action) pourront être menés à court et moyen terme afin de confirmer ou ajuster les itinéraires techniques. La stratégie devra être construite sur de la gestion multiple mais à "petite" échelle dans un premier temps pour être étendue par la suite à une échelle plus grande.

Objectifs de l'action : Structuration de la gestion / Elaboration d'une gestion opérationnelle, adaptée, sectorisée et partagée à l'échelle du territoire / Préservation des réservoirs de biodiversité / Optimisation du potentiel économique des forêts de production / Redynamisation et mise en réseau de la filière bois sur le territoire / Vision globale territoriale de la gestion forestière / Communication-partage de l'information et de la gestion / Mobilisation des acteurs du territoire / Création de partenariats / Mise en place d'une instance de travail unique / Développement des énergies renouvelables (bois énergie ...) / Accroissement des capacités de séquestration carbone sur le territoire / Evaluation et suivi à court et moyen terme

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action N°4 : Réalisation d'une cartographie et d'une caractérisation précise des boisements du territoire*
- ✓ *Action N°3 : Plantation de haies bocagères pour un territoire résilient face au changement climatique*
- ✓ *Action N°11 : Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites*

Commune(s) concernée(s)	A court terme : à identifier une fois le choix stratégique mené en conséquence / A moyen et long terme : 73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	A déterminer une fois les zones à enjeux identifiées (à distinguer sur le court, moyen et long terme)
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Porteur de projet non ou mal identifié par les structures et partenaires concernés par l'action / Stratégie déconnectée des actions de gestion déjà effectives / Stratégie et plan d'actions non partagés par les partenaires / Légitimité de l'instance de travail / Non-application de la stratégie par les propriétaires forestiers

Facteur(s) de réussite	Maintien et poursuite de l'instance de travail mise en place dans la Fiche Action N°4 / Prise en compte des actions en cours et des outils existants (plans de gestion menés par l'ONF/CRPF ...) / Mobilisation, coopération et mise en relation des partenaires / Mise en œuvre d'une démarche unique en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la filière bois / Actions très opérationnelles / Mise en oeuvre à échelles progressives (échelle exploitation, parcelles puis type de boisement ...) / Portage et pilotage de la démarche par une seule entité identifiée / Obtention de financements / Communication de la démarche / Démarche basée sur le volontariat / Rassemblement des partenaires au sein d'une même instance de travail

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Utilisation de la cartographie et de la caractérisation des boisements (Fiche Action N°4) comme base de données pour l'élaboration de la Stratégie / Mobilisation de l'instance de travail (COTECH, groupe de travail ...) créée pour la mise en oeuvre de la Fiche Action N°4 / Echanges et concertation entre les partenaires pour une définition commune et partagée de la stratégie et des itinéraires techniques / Conception de la stratégie par secteurs prioritaires (priorisation et hiérarchisation de l'action) / Intégration du Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles de Nouvelle-Aquitaine pour la construction de la stratégie / Validation par les partenaires avant diffusion / Priorisation des actions à petite échelle dans un premier temps puis mise en place aux échelles supérieures progressivement / Réalisation d'un benchmark (à l'échelle du territoire et des territoires voisins) pour la construction du plan d'actions / Communication des résultats et des retours d'expérience
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour la mise en place de la stratégie (ONF et CRPF pour la mise en œuvre des actions de gestion : autre démarche)
Principaux partenaires identifiés	ONF / CRPF/ Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique / Association des Vieilles Forêts / Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques / Association des Communes Forestières 64 / Fédération des Industries du Bois d'Aquitaine / Syndicats et associations de la filière bois / Re-groupements d'exploitants forestiers / Syndicats de rivière
Public visé	Structures techniques et scientifiques compétentes (CF partenaires) / Collectivités (communes, EPCI ...) / Propriétaires forestiers / Exploitants forestiers
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques / Etat
Estimation du coût	20 000 à 30 000 € HT (maintien de l'instance de travail et collaboration / Pilotage et animation de la démarche / Définition de la stratégie et du plan d'actions / Propositions des itinéraires techniques / Diffusion des résultats)
Calendrier	Action à mettre en place à partir de 2026

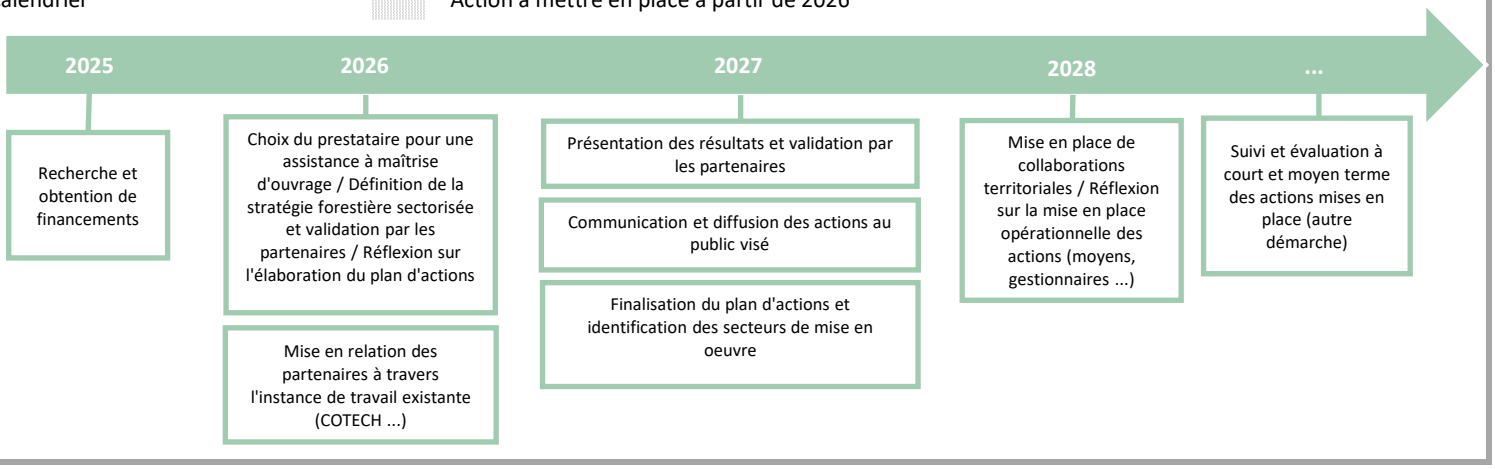

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Définition d'actions opérationnelles et mise en oeuvre / Nombre d'actions mises en place / Reproductibilité des actions à une échelle supérieure / Sectorisation de la gestion / Mise en réseau durable des partenaires scientifiques, techniques et économiques de la filière bois / Développement du bois énergie (énergie renouvelable) / Extension des collaborations et partenariats avec les territoires voisins / Réalisation partagée des actions de gestion : ONF et CRPF / Augmentation des surfaces boisées publiques et privées gérées selon les itinéraires techniques définis / Conformité des itinéraires techniques (retours d'expérience) : maintien et/ou ajustement

Gain annuel énergétique : GWh/an en	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : kteqCO2/an en	**Gain qualité de l'air :** T/an en (tous polluants)

FICHE ACTION N° 6	AMELIORATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES DES ZONES HUMIDES ET MILIEUX ASSOCIES

AXE STRATEGIQUE	*Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique*			
THEMATIQUE(S)	**Biodiversité** **GEMAPI**	Forêt Agriculture	Santé Résidentiel	
TYPE ACTION	☑ Préserver	☐ Gérer	☑ Communiquer	☐ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES ☑ Adaptation au changement climatique		☐ Qualité de l'air ☐ Développement des ENR	☐ Sobriété énergétique
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Actualiser et enrichir les données scientifiques et cartographiques pour une connaissance environnementale fine			
PRIORITE	☑ **Haute**	☐ **Modérée**	☐ **Faible**	
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☐ A poursuivre	☑ A développer	☐ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☑ Immédiatement (N à N+2)	☐ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Compilation et partage des connaissances existantes sur les cours d'eau et zones humides, et poursuite du travail d'inventaire. Différentes démarches déjà engagées participent à la connaissance de ces milieux : diagnostic Trame Verte et Bleue à l'échelle de la CCNEB, diagnostic pour l'élaboration des Plans Pluriannuels de Gestion par les syndicats de rivière, inventaires naturalistes et cartographies d'habitats réalisés dans le cadre de la Cellule d'Asssistance Technique Zones Humides du Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine ou de Plans de gestion de sites, inventaires spécifiques d'espèces menés par la Fédération de pêche ... Toutes ces données méritent d'être partagées pour mieux intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à la gestion des milieux aquatiques. Identification des producteurs de données et des types de données déjà acquises, en cours d'acquisition ou à venir, et proposition d'une base de données commune à tous les acteurs. Ce travail pourra être confié à un stagiaire.

Mise en évidence des "manques" et mise en oeuvre d'inventaires complémentaires : les milieux visés en priorité sont les ripisylves, les boisements riverains, les prairies humides, les mares et haies, ainsi que les merlons et obstacles sur les cours d'eau (hors axes principaux déjà connus) en tant qu'éléments de rupture de continuité. Les espèces patrimoniales à fort enjeu liées à ces milieux sont ciblées particulièrement : Cuivré des marais, Fadet des Laîches, Ecrevisses à pattes blanches, Lamproies de Planer, Mulettes perlières ... Une hiérachisation par secteurs pourra être proposée pour échelonner le travail dans le temps, en s'appuyant notamment sur le diagnostic TVB. Les portions ou sous-bassins versants pressentis pour la Fiche Action n°7 (programmes pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques) seront prioritaires. La méthodologie d'inventaire devra être compatible avec des protocoles nationaux mis en place (cf. Forum des Marais Atlantiques notamment).

Amélioration et partage de la connaissance sur la fonctionnalité des cours d'eau et zones humides et sur les services écosystémiques rendus par ces milieux : utilisation des nouveaux outils de type Mhéo (pour la fonctionnalité des zones humides), installation et suivi de piézomètres, partage et diffusion de résultats d'études sur les services écosystémiques (y compris l'Evaluation d'Impacts sur la Santé réalisée en 2019-2020 sur le territoire), proposition de travail partenarial avec l'université (Pau et Pays de l'Adour, par exemple) pour étudier et démontrer localement le lien zones humides - cours d'eau.

Sensibilisation aux enjeux liés aux zones humides et cours d'eau par groupes d'usagers (agriculteurs, forestiers, services urbanisme EPCI ...) : visites de terrain, conférences ...

<u>Objectifs de l'action :</u> Amélioration de la connaissance / Diffusion et partage de la connaissance / Démonstration locale du lien entre zones humides et cours d'eau / Implication de tous les acteurs

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action N°7:* *Réalisation d'une cartographie et d'une caractérisation précise des boisements*
- ✓ *Action N°7:* *Expérimentation de programmes pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques*
- ✓ *Action N°11 :* *Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites*

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire, avec une hiérarchisation
Surface ou linéaire approximatif	Totalité du territoire pour la compilation et le partage ; secteurs ciblés et hiérachisés pour les compléments d'inventaires
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Moyens financiers et humains / Implication des acteurs et temps consacré / Identification d'un pilote de l'opération / Lobbys
Facteur(s) de réussite	Concertation entre acteurs / Accompagnement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Forum des Marais Atlantiques / Accompagnement par des universités / Obtention de financements / Utilisation d'outils performants

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Comité de suivi à mettre en place pour rassembler les différents acteurs / Recours à des stages et travaux universitaires, ainsi qu'à des prestataires spécialisés / Définition d'un format d'échanges facilité pour la base de données / Validation des méthodologies d'inventaire par les structures compétentes
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn / Syndicats de rivière
Principaux partenaires identifiés	Syndicats de rivière / CEN NA / Fédération de Pêche et Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique / Institution Adour / Agence de l'Eau Adour Garonne / Forum des Marais Atlantiques / Office Français de la Biodiversité / Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural / Office National des Forêts / Centre Régional de la Propriété Forestière / Communes CCNEB / Associations syndicales d'irrigants
Public visé	Techniciens des différentes structures gestionnaires de milieux aquatiques et associés / Propriétaires et exploitants agricoles
Financeurs mobilisables	Agence de l'Eau Adour Garonne / Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques / Fonds Européen de Développement Régional
Estimation du coût	30 000 € HT (Stage pour compilation données / Définition secteurs et méthodologies : 3 000 € + temps d'animation pour le pilotage du projet : 7 000 € + inventaires / Mise en œuvre protocoles : 20 000 €)
Calendrier	Action à mettre en place à partir de début 2022

2021
- Recherche et obtention de financements

2022
- Travail de compilation et de partage des données existantes
- Identification des secteurs et de la méthodologie pour la mise en oeuvre d'inventaires complémentaires (stage)
- Démarrage des inventaires complémentaires

2023
- Mise en oeuvre des inventaires complémentaires
- Développement de partenariats universitaires pour l'étude des liens zones humides - cours d'eau et de leurs fonctionnalités
- Sensibilisation des groupes d'acteurs

2024
- Poursuite des inventaires complémentaires le cas échéant
- Partage des données actualisées
- Sensibilisation des groupes d'acteurs

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Alimentation et actualisation de la base de données / Quantité - qualité des données partagées / Représentativité des acteurs impliqués / Nombre d'inventaires complémentaires réalisés / Nombre de réunions du comité de suivi / Nombre d'opérations de sensibilisation des acteurs et représentativité des publics visés / Partenariat universitaire

Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N° 7	EXPERIMENTATION DE PROGRAMMES PILOTES MULTI-THEMATIQUES DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

AXE STRATEGIQUE	*Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique*			
THEMATIQUE(S)	**Biodiversité** **GEMAPI**	Forêt Agriculture	Santé Résidentiel	
TYPE ACTION	☑ Préserver	☑ Gérer	☐ Communiquer	☐ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES ☑ Adaptation au changement climatique		☐ Qualité de l'air ☐ Développement des ENR	☐ Sobriété énergétique
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Assurer la protection et la fonctionnalité des zones humides et développer la biodiversité associée			
PRIORITE	☑ **Haute**		☐ **Modérée**	☐ **Faible**
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☐ A poursuivre	☑ A développer	☐ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☐ Immédiatement (N à N+2)	☑ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Développer un ou plusieurs programmes pilotes de gestion des milieux aquatiques à l'échelle de sous-bassins ou de portions de territoires, en intégrant toutes les problématiques (et notamment agricoles) et en associant tous les acteurs concernés. L'idée est que cette démarche puisse servir d'exemple pour développer d'autres projets similaires à une plus grande échelle.

Constitution d'un Comité de pilotage rassemblant les différents acteurs concernés par la gestion des cours d'eau et milieux humides associés et les partenaires institutionnels et financiers.

Définition d'un ou plusieurs territoires d'intervention : il s'agira en priorité de sous-bassins versants afin d'intervenir sur un territoire cohérent et garantir l'efficacité des actions ; une portion de cours d'eau pourra éventuellement être retenue, en intégrant un territoire le plus large possible pour tenir compte des différents usages et activités potentiellement impactantes. Le choix des secteurs d'intervention est à réaliser en concertation avec les différents acteurs au regard du diagnostic Trame Verte et Bleue, des Plans Pluriannuels de Gestion en cours ou à venir, des niveaux de connaissances des milieux ..., et de l'implication d'acteurs locaux volontaires et moteurs. Les problématiques envisagées sont les suivantes : érosion des sols, restauration de zones humides, restauration de champs d'expansion des crues, mobilité des cours d'eau, suppression de merlons, restauration d'annexes hydrauliques, maintien des forêts alluviales, restauration de la continuité écologique, adaptation de pratiques agricoles, conversion de cultures en prairies, maintien et création de haies, mise en défens de cours d'eau et aménagement de points d'abreuvement, adaptation des modalités de gestion des débits en aval des retenues collinaires ... Définition concertée des enjeux et élaboration d'un programme de gestion multi-thématiques. En fonction des secteurs choisis, des investigations prélables seront à prévoir pour compléter les diagnostics et inventaires existants (réalisés dans le cadre des PPG par exemple ou issus de la Fiche Action N°6 d'amélioration et de partage des connaissances). Discussions avec les financeurs et choix des outils adéquats pour la mise en oeuvre du programme (Contrats territoriaux, Mesures agro-environnementales ...).

Définition des pilotes des programmes et des différents maîtres d'ouvrage associés et montages administratifs (et notamment dépôt dossiers Loi sur l'Eau et Déclaration d'Intérêt Général) et financiers. Une phase de concertation du public et de sensibilisation est à prévoir (réunions publiques par exemple) pour l'appropriation du projet par les propriétaires et usagers.

Mise en oeuvre du/des programmes d'actions (durée à définir avec le Comité de pilotage) et évaluation. En complément des opérations de gestion mises en oeuvre, un volet communication/sensibilisation pourra permettre de valoriser le travail réalisé.

<u>Objectifs de l'action :</u> Constitution d'un réseau d'acteurs et d'habitudes de travail en commun entre techniciens / Conciliation des différents usages / Démonstration de l'efficacité de pratiques favorables à la biodiversité / Structuration de démarches de gestion et expérimentation d'outils / Limitation de l'érosion des sols et restauration des zones humides

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action N°4* — *Plantation de haies bocagères pour un territoire résilient face au changement climatique*
- ✓ *Action N°6 :* — *Amélioration et partage des connaissances des zones humides et milieux associés*
- ✓ *Action N°11 :* — *Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites*

Commune(s) concernée(s)	A définir en fonction du choix du/des territoire(s) test
Surface ou linéaire approximatif	A définir en fonction du choix du/des territoire(s) test
Maîtrise foncière de l'espace	Déclaration d'Intérêt Général
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Manque d'implication des acteurs / Moyens humains insuffisants / Lobbys / Difficulté à démontrer rapidement une efficacité des actions sur les milieux (long terme) donc difficulté à mobiliser les acteurs

Facteur(s) de réussite	Implication de tous les acteurs et partage du constat de départ / Outil de planification et de financement adapté / Soutien de l'Agence de l'Eau / Maîtrises d'ouvrage partagées par les différents acteurs, chacun dans son domaine de compétences / Complémentarité aux PPG en cours ou à venir / Obtention de financements

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Identification concertée des secteurs d'intervention grâce à un travail de synthèse cartographique et de connaissances des acteurs / Favroiser le choix de secteurs et d'actions dont l'efficacité sur les milieux pourra être démontrée le plus rapidement possible / Définition des actions et indicateurs de suivi par chaque maître d'ouvrage potentiel dans son domaine de compétences et concertation puis validation en Comité de Pilotage / Identification d'un pilote d'opération pour animer la démarche, convier le Comité de pilotage, assurer la concertation, etc. / Demande de DIG pour la mise en œuvre du programme / Déclaration-Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour certains travaux
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn et/ou Syndicats de rivière en tant que pilotes du/des programmes d'actions / Autres structures susceptibles de porter des actions dans son domaine de compétences : Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, Fédération de Pêche, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, Office National des Forêts …
Principaux partenaires identifiés	Syndicats de rivière / Conservatoir d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Fédération de Pêche et Associations Agrées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique / Institution Adour / Agence de l'Eau Adour Garonne / Direction Départementale des Territoires et de la Mer / Office Français de la Biodiversité / Département des Pyrénées-Atlantiques / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural / Office National des Forêts / Centre Régional de la Propriété Forestière/ Communes CCNEB / Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
Public visé	Usagers / Riverains / Exploitants agricoles
Financeurs mobilisables	Agence de l'Eau Adour Garonne / Région Nouvelle-Aquitaine / Département des Pyrénées-Atlantiques / Fonds Européen de Développement Régional / Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural / Etat
Estimation du coût	Entre 20 000 € et 30 000 € : Coûts d'animation et de pilotage pour le montage du projet jusqu'au démarrage des opérations (l'animation et le suivi pendant la période de mise en œuvre seront à prévoir lors de l'élaboration du programme) / Montant du programme d'actions défini lors de la phase d'élaboration du/des programmes
Calendrier	Action à mettre en place à partir de 2023

2022
- Recherche et obtention de financements

2023
- Constitution du Comité de pilotage et définition du/des territoires d'intervention
- Définition des enjeux partagés et des thématiques à cibler

2024
- Elaboration des programmes de gestion multi-thématiques
- Définition du pilotage et des maîtrise d'ouvrage et de l'outil adéquat
- Dépôt des dossiers de DIG/Loi sur l'Eau

2025
- A partir de 2025 : Mise en oeuvre du/des programmes
- Réunion annuelle du Comité de Pilotage

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Mobilisation de différents acteurs en tant que maîtres d'ouvrage du/des programmes d'actions / Nombre et types de problématiques ciblées / Types d'outils financiers mobilisés / Territoires et linéaires concernés / Indicateurs de réalisation des opérations de gestion définis dans le programme

Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N° 8	INVENTAIRE DES MILIEUX OUVERTS A FORTE VALEUR ECOLOGIQUE

AXE STRATEGIQUE	*Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique*			
THEMATIQUE(S)	**Biodiversité**	Forêt	Santé	
	GEMAPI	**Agriculture**	Résidentiel	
TYPE ACTION	☑ Préserver	☐ Gérer	☐ Communiquer	☐ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES	☐ Qualité de l'air	☐ Sobriété énergétique	
	☑ Adaptation au changement climatique	☐ Développement des ENR		
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Actualiser et enrichir les données scientifiques et cartographiques pour une connaissance environnementale fine			
PRIORITE	☑ **Haute**	☐ **Modérée**	☐ **Faible**	
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☑ A poursuivre	☐ A développer	☐ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☑ Immédiatement (N à N+2)	☐ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Réalisation d'un inventaire des milieux ouverts à forte valeur écologique. Le diagnostic de la Trame Verte et Bleue a mis en évidence la raréfaction des prairies naturelles sur le territoire de la CCNEB. Les prairies ciblées sont les prairies maigres de fauche, correspondant à des habitats d'intérêt communautaire et ayant une forte valeur écologique (grande diversité floristique). Elles jouent un rôle précieux de stockage de carbone et d'habitat pour les pollinisateurs et sont considérées comme des réservoirs de biodiversité. D'autres prairies (pâturées ou fauchées) couvrent le territoire et jouent le rôle de corridors écologiques.

Etablissement d'une typologie simple et précise de ces milieux : il s'agit de faire le lien entre d'une part la typologie agricole et les données issues des déclarations de pratiques des exploitants agricoles (et notamment prairies permanentes) et d'autre part la typologie des habitats naturels (pour cibler les prairies à forte valeur écologique). Un groupe de travail sera constitué (Cotech), et rassemblera a minima le porteur de projet, les représentants de la profession agricole (Chambre d'agriculture notamment et SAFER), et les structures compétentes en matière de diagnostic écologique (Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique).

Réalisation des inventaires de terrain pour identifier les prairies naturelles à forte valeur écologique (prestation). Au regard du diagnostic TVB, la partie Nord du territoire sera ciblée en priorité pour connaître rapidement les réservoirs de biodiversité existants et pouvoir les préserver. La partie Sud pourra être inventoriée dans un second temps, en estimant le potentiel de reconquête des prairies existantes qui pourraient à terme constituer de nouveaux réservoirs de biodiversité. Les données du Recensement Parcellaire Graphique des dernières années pourront être utilisées pour cibler les prairies permanentes les plus favorables à la biodiversité (à récupérer auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ou en téléchargement libre sur le site de l'IGN pour l'année 2019).

Communication sur le résultat des inventaires afin de mobiliser les outils adaptés à la préservation de ces milieux. L'objectif est de rapidement intégrer les prairies naturelles inventoriées dans des dispositifs de protection (maîtrise foncière) et de gestion (plans de gestion cf. action 11). L'implication des partenaires techniques via le Cotech permettra de mobiliser les outils adéquats.

Suivi / Evaluation : en complément des inventaires réalisés, une veille et un suivi seront assurés par le prestataire pendant 5 ans après la première année d'inventaire pour d'éventuelles nouvelles parcelles à inventorier, identifiées par les représentants de la profession agricole, la SAFER, ou d'autres interlocuteurs locaux, à l'occasion de ventes de terrains par exemple. Un nouvel état des lieux des prairies naturelles recensées sera par ailleurs réalisé à moyen terme (environ 5 ans), pour évaluer l'évolution de ces milieux et l'efficacité des mesures de protection et/ou de gestion engagées.

Objectifs de l'action : Amélioration de la connaissance sur la trame milieux ouverts / Croisement des approches agricoles et écologiques / Structuration de la gestion / Concertation d'acteurs

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action N°9 :* *Réalisation d'un état des lieux de l'élevage à l'échelle du territoire*
- ✓ *Action N°11 :* *Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites*
- ✓ *Action N°1 Axe 2 :* *Intégration d'un Coefficient d'occupation de la Biodiversité (COB) sectorisé dans le futur document d'urbanisme intercommunal pour la prise en compte du patrimoine naturel*

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire à terme, mais avec une hiérarchisation (partie Nord en priorité)
Surface ou linéaire approximatif	A définir précisément en fonction du travail préparatoire de ciblage des secteurs à inventorier
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Moyens financiers et humains insuffisants / Désaccord sur les critères d'identification des prairies à forte valeur écologique
Facteur(s) de réussite	Moyens humains / Sensibilisation des acteurs (agriculteurs et propriétaires) / Implication des communes en tant que médiateur / Obtention de financements / Concertation avec les acteurs de la filière agricole (Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques notamment)

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Constitution d'un groupe de travail (Cotech) / Réalisation des inventaires sur la période avril-juin (avant la fauche) afin de pouvoir caractériser les prairies (en fonction du temps nécessaire, il sera peut-être nécessaire d'échelonner ce travail d'inventaire sur 2 ans pour respecter les périodes favorables) / Travail en partenariat avec les acteurs de la filière agricole pour utiliser une terminologie commune / Utilisation des données du Registre Parcellaire Graphique pour définir les prairies à inventorier / Mobilisation des partenaires techniques et des communes pour assurer une veille sur les prairies, et pour sensibiliser et communiquer sur les inventaires et leurs résultats
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn
Principaux partenaires identifiés	Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique / SAFER / Communes CCNEB / Associations naturalistes / Syndicats de rivière
Public visé	Exploitants agricoles / Propriétaires / Techniciens des structures concernées (CCNEB, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, CEN NA, SAFER, …)
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / Office Français de la Biodiversité
Estimation du coût	30 000 € HT (inventaires de terrain, temps de préparation, rendu, veille, communication et évaluation)
Calendrier	Action à mettre en place à partir de début 2022

2021
- Recherche et obtention de financements

2022
- Constitution du groupe de travail (Cotech)
- Elaboration d'une typologie et définition des secteurs prioritaires d'inventaires
- Démarrage des inventaires

2023
- Poursuite des inventaires
- Communication des résultats

2024 - 2026
- Veille et inventaires complémentaires le cas échéant

2027
- Evaluation de l'état des prairies inventoriées

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Surfaces inventoriées / Surfaces de prairies naturelles à forte valeur écologique / Nombre d'agriculteurs sensibilisés
Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N° 9	REALISATION D'UN ETAT DES LIEUX DE L'ELEVAGE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

AXE STRATEGIQUE	*Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique*			
THEMATIQUE(S)	Biodiversité	Forêt	Santé	
	GEMAPI	**Agriculture**	Résidentiel	
TYPE ACTION	☑ Préserver	☐ Gérer	☑ Communiquer	☐ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES	☐ Qualité de l'air	☐ Sobriété énergétique	
	☑ Adaptation au changement climatique	☐ Développement des ENR		
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Actualiser et enrichir les données scientifiques et cartographiques pour une connaissance environnementale fine			
PRIORITE	☑ **Haute**	☐ **Modérée**	☐ **Faible**	
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☐ A poursuivre	☐ A développer	☑ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☑ Immédiatement (N à N+2)	☐ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Réalisation d'un état des lieux de l'élevage à l'échelle du territoire de la CCNEB. L'évolution récente des pratiques agricoles vers une spécialisation et une intensification de la maïsiculture a contribué à réduire les surfaces de prairies autrefois majoritaires et à diminuer la biodiversité des surfaces agricoles. Ce constat amène à se poser des questions sur l'état de l'élevage extensif et son évolution sur le territoire, en tant qu'activité garante de l'existence de milieux à forte valeur écologique (prairies, pelouses sèches, landes ...).

L'état des lieux de l'élevage portera sur la structuration des exploitations (forme juridique ...), la structuration du foncier des exploitations (propriété, location), la typologie des exploitations, l'évolution de ces typologies et la dynamique économique. Une attention particulière sera portée aux classes d'âges des exploitants et aux démarches de transmission/reprise et aux installations.

Ce travail portera sur l'analyse de données existantes (INSEE, Registre Parcellaire Graphique, données des syndicats agricoles et de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques ...) et sera complété au moyen d'une enquête auprès des exploitants agricoles, avec le relais des conseillers agricoles du secteur et des élus communaux. Pour réaliser cet état des lieux, un groupe de travail sera constitué (Cotech) pour identifier les données à récolter, les structures détentrices, leur diffusion, etc. (CCNEB, Chambre d'agriculture, SAFER a minima) et s'accorder sur l'utilisation des données. Ce Cotech participera de manière concertée à l'élaboration de la grille d'enquête (questionnaire), et à l'identification des moyens de diffusion. La réalisation de l'enquête pourra être confiée à un stagiaire (depuis la définition de la grille jusqu'au traitement statistique des réponses, en passant par la diffusion de l'enquête). Autant que possible, les propriétaires de troupeaux non déclarés en activité agricole seront également enquêtés (sollicitation des élus communaux pour cibler ces personnes).

En parallèle, un diagnostic sera réalisé sur la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales par les exploitants agricoles du territoire : nombre d'agriculteurs engagés, types de MAE souscrites, surfaces contractualisées et effets potentiels sur les milieux. Le stagiaire pourra se charger de compiler et d'analyser ces informations.

Enfin, un travail d'état des lieux plus précis sera réalisé sur les exploitations agricoles présentes au sein des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques prioritaires, afin d'anticiper à court voire moyen terme, les éventuelles évolutions susceptibles d'impacter la gestion des milieux semi-naturels. En fonction du nombre d'exploitants agricoles présents sur ces espaces, ce travail pourra être réalisé en deux temps, avec une priorisation à définir en Cotech. Un contact sera pris avec tous les exploitants agricoles concernés, afin de faire un état des lieux des pratiques actuelles, d'estimer des éventuels besoins d'accompagnement technique et/ou financier, d'anticiper le cas échéant des démarches de transmission/reprise, ... Le groupe de travail pourra être mobilisé pour répondre aux besoins des exploitants, et identifier les dispositifs adéquats d'accompagnement, de conseils... Cet état des lieux sera renouvelé 5 ans après afin de visualiser les évolutions des exploitations, évaluer le bénéfice de l'accompagnement engagé au regard de la santé de l'exploitation d'une part, et de l'état de conservation des milieux naturels d'autre part.

Objectifs de l'action : Amélioration des connaissances sur l'élevage / Anticipation des évolutions de ce secteur d'activité / Pérenniser la gestion des milieux naturels agro-pastoraux / Confronter les visions agricoles et écologiques de la gestion des milieux naturels

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Fiche Action N°8 : Inventaire des milieux ouverts à forte valeur écologique*
- ✓ *Fiche Action N°10 : Relance de l'animation Natura 2000 à l'échelle du territoire*

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire, avec un focus sur les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques prioritaires
Surface ou linéaire approximatif	Surfaces à définir en fonction de la priorisation des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Moyens financiers / Implication insuffisante des acteurs / Lourdeurs et délais pour la récolte des données / Taux de réponse à l'enquête insuffisant

Facteur(s) de réussite	Médiation et sensibilisation des agriculteurs et syndicats agricoles / Coordination et implication d'acteurs / bon taux de retours de l'enquête / Compilation de données qualitatives / Questionnaire court et facile à remplir

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Utilisation de relais locaux et de médias adaptés pour la diffusion de l'enquête (conseillers agricoles, élus locaux, lettres d'information de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques et des syndicats agricoles, sites internet, presse …) / Constitution d'un groupe de travail / Définition d'une grille d'enquête facile à remplir et adaptée pour un traitement statistique / Garantie de la confidentialité des données récupérées auprès des exploitants / Apport des réponses concrètes aux besoins identifiés lors des contacts avec les exploitants agricoles situés sur les réservoirs de biodiversité (renvoi vers dispositifs d'aides, accompagnement ...)
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn
Principaux partenaires identifiés	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural / Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Public visé	Exploitants agricoles / Syndicats agricoles / Propriétaires de troupeaux hors activité agricole
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine
Estimation du coût	3 000 € HT pour l'enquête (recours à un stage) + 10 000 € HT (temps d'animation et de coordination d'acteurs pour l'accompagnement des exploitants agricoles en réservoirs de biodiversité)
Calendrier	Action à mettre en place à partir de 2022

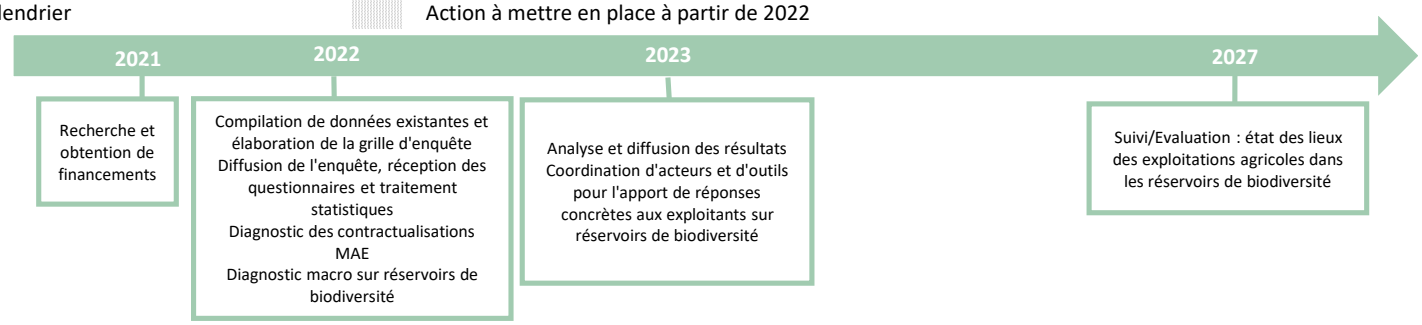

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Type et nombre de diffusions de l'enquête / Nombre de retours reçus / Nombre de diagnostics d'exploitations en réservoirs de biodiversité / Type et nombre de réponses apportées aux exploitants

Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N° 10	RELANCE DE L'ANIMATION NATURA 2000 A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

AXE STRATEGIQUE	*Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique*			
THEMATIQUE(S)	**Biodiversité**	Forêt	Santé	
	GEMAPI	Agriculture	Résidentiel	
TYPE ACTION	☑ Préserver	☑ Gérer	☑ Communiquer	☐ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES		☐ Qualité de l'air	☐ Sobriété énergétique
	☑ Adaptation au changement climatique		☐ Développement des ENR	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Ancrer et pérenniser les réservoirs de biodiversité existants			
PRIORITE	☑ **Haute**	☐ **Modérée**	☐ **Faible**	
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☑ A poursuivre	☑ A développer	☐ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☑ Immédiatement (N à N+2)	☐ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Mise à jour et animation des Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 du territoire. Deux sites Natura 2000 sont présents en partie sur le territoire de la CCNEB : le site Natura 2000 "Coteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye" et le site "Gave de Pau".
Le site Natura 2000 "Coteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye" dispose d'un DOCOB validé en 2006. La Communauté de Communes du Canton de Lembeye en Vic-Bilh a assuré l'animation de ce site pendant plusieurs années, jusqu'à la fusion des intercommunalités au 1er janvier 2017. Des contrats Natura 2000 ont pu être déposés depuis pour la gestion de certaines parcelles, mais le DOCOB mérite aujourd'hui un bilan et une mise à jour pour son renouvellement (actualisation de la cartographie et de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, actualisation de la présence d'espèces d'intérêt communautaire et de leur état de conservation). Il s'agira ensuite d'assurer de nouveau une animation de ce site et la mise en oeuvre du nouveau DOCOB, afin de poursuivre la dynamique engagée et de mobiliser les outils inhérents à la démarche Natura 2000 (Contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, Charte Natura 2000). L'animation du site passe en prélalable par la désignation d'une collectivité porteuse (= maîtrise d'ouvrage de l'animation).
Le site Natura 2000 "Gave de Pau" a bénéficié d'un diagnostic écologique en 2017 et la démarche d'élaboration du DOCOB est en cours. Seule une petite partie du site est située sur le territoire de la CCNEB (0,3 %, correspondant aux sources de l'Ayguelongue). Ainsi, il apparaît peu opportun de déployer une dynamique à l'échelle de la CCNEB tant que la démarche globale Natura 2000 n'a pas avancé.
Les collectivités concernées par les sites Natura 2000 (CCNEB, Communauté de communes des Luys en Béarn, Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées, Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau), doivent se mobiliser pour échanger avec l'Etat pour la relance de la dynamique Natura 2000. Des réunions seront organisées avec les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), afin de faire le point sur les démarches et envisager conjointement un calendrier global pour la mise en place de l'animatoon sur les sites Natura 2000.
Les appels d'offre seront ensuite lancés par l'Etat pour recruter un prestataire pour l'élaboration ou la révision des DOCOB.
L'élaboration et la révision des DOCOB est suivie et validée par un Comité de pilotage mis en place par arrêté prefectoral, et rassemblant les différents acteurs, usagers du site et représentants institutionnels.
Des discussions sont ensuite à prévoir entre les services de l'Etat et les élus locaux de la CCNEB et des autres collectivités susceptibles d'être maîtres d'ouvrage de l'animation des DOCOB.
Les budgets d'animation des sites seront estimés lors de l'élaboration ou de la révision des DOCOB. L'animation peut être ensuite réalisée en interne par la collectivité porteuse ou par un prestataire choisi par la collectivité (CEN NA par exemple) et est financée par l'Etat et les fonds européens.

<u>Objectifs de l'action :</u> Amélioration de la protection des espaces naturels à forte valeur patrimoniale / Mobilisation des outils et des financements spécifiques à Natura 2000 pour les propriétaires et ayant droit des parcelles concernées

Cette action est complémentaire aux actions :
- ✓ *Fiche Action N°9 : Réalisation d'un état des lieux de l'élevage à l'échelle du territoire*
- ✓ *Fiche Action N°11 : Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites*

Commune(s) concernée(s)	Pour le site Natura 2000 "Coteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye" : Cadillon / Arricau-Bordes / Castillon de Lembeye / Lespielle / Escurès / Lembeye / Samsons-Lion / Maspie-Lalonquère-Juillacq / Peyrelongue-Abos / Anoye / Lannecaube / Lasserre / Moncaup Pour le site "Gave de Pau" : Soumoulou / Nousty
Surface ou linéaire approximatif	Site "Coteaux de Castetpugon, de Cadillon et de Lembeye" : 142,8 ha sur le territoire (sur 220 ha au total) Site "Gave de Pau" : 22,6 ha sur le territoire (sur 8 180 ha au total)
Maîtrise foncière de l'espace	Non

Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Délais de lancement des appels d'offre par l'Etat / Absence de collectivité porteuse des sites / Opposition des propriétaires et des exploitants agricoles
Facteur(s) de réussite	Soutien de l'Etat / Portage de l'action par les élus locaux / Coordination des acteurs / Information et sensibilisation et implication des propriétaires et exploitants / Historique de gestion du site "Coteaux de Castetpugon, de Castillon et de Lembeye"

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Constitution par l'Etat d'un Comité de pilotage par arrêté préfectoral / Dialogue à instaurer avec les services de l'Etat / Réflexion en interne entre les élus de la CCNEB pour anticiper l'animation des sites / Mobilisation des collectivités voisines / Rédaction de DOCOB synthétiques selon les modèles et guides existants / Obtention de financements / Choix pour la collectivité d'une animation en régie ou d'une délégation à un prestataire
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Etat (pour le lancement d'appels d'offres) / Collectivités (pour la maîtrise d'ouvrage de l'animation)
Principaux partenaires identifiés	Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) / Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Communes concernées / Communauté de communes des Luys en Béarn / Communauté d'agglomération Pau Pyrénées / Syndicat mixte du Bassin du Gave de Pau / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement /Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique / Associations naturalistes / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
Public visé	Propriétaires et usagers des sites Natura 2000
Financeurs mobilisables	Etat / Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
Estimation du coût	Entre 40 000 € et 50 000 € HT (Prestation pour la révision du DOCOB pour le site "Coteaux de Castetpugon, Cadillon et Lembeye" + temps d'animation pour la phase de dialogue et de préparation de l'animation). Les montants dédiés à l'animation seront estimés dans les DOCOB.
Calendrier	Action à mettre en place à partir de début 2022

2021

Recherche et obtention de financements

2022

Rencontres avec les services de l'Etat compétents et les autres collectivités concernées
Discussions en bureau et/ou conseil communautaire de la CCNEB pour évoquer le portage de l'animation (= maîtrise d'ouvrage)
Lancement des appels d'offre par l'Etat pour l'élaboration et la révision des DOCOB

2023

Prestations d'élaboration et de révision des DOCOB
Validation des DOCOB par les Comités de pilotage
Décision politique de portage des sites par les collectivités (= maîtrise d'ouvrage de l'animation) et choix d'une animation en régie ou déléguée à un prestataire
Demandes de subvention pour l'animation

2024

Démarrage de l'animation des sites

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Lancement effectif des appels d'offres pour l'élaboration et la révision des DOCOB / Nombre de Comités de pilotage réunis / Participation des membres des Comités de pilotage / Délibérations de la collectivité pour le portage de l'animation (= maîtrise d'ouvrage de l'animation)

Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N° 11	CONFORTEMENT DES PLANS DE GESTION EXISTANTS ET DEVELOPPEMENT DE PLANS DE GESTION MULTI-SITES

AXE STRATEGIQUE	*Préserver et restaurer les milieux pour un territoire résilient face au changement climatique*			
THEMATIQUE(S)	**Biodiversité**	Forêt	Santé	
	GEMAPI	Agriculture	Résidentiel	
TYPE ACTION	☑ Préserver	☑ Gérer	☑ Communiquer	☐ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES		☐ Qualité de l'air	☐ Sobriété énergétique
	☑ Adaptation au changement climatique		☐ Développement des ENR	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Garantir un bon état de conservation et une bonne gestion des réservoirs de biodiversité			
PRIORITE	☑ **Haute**	☐ **Modérée**	☐ **Faible**	
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☑ A poursuivre	☑ A développer	☐ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☑ Immédiatement (N à N+2)	☐ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectifs de l'action :

Maintien et confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites. Sur le territoire de la CCNEB, deux sites font déjà l'objet de plans de gestion mis en oeuvre par le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine : les pelouses sèches à orchidées du Coteau de Lembeye et la Zone humide de Manas (Ger). Ces espaces naturels constituent des réservoirs de biodiversité qu'il est nécessaire de préserver, grâce à des moyens techniques, humains et financiers adaptés. La sécurisation du foncier est un enjeu fort pour la pérennisation de la gestion, notamment pour le coteau de Lembeye.

Le diagnostic Trame Verte et Bleue amène à faire évoluer l'approche de préservation centrée sur les sites vers une approche plus globale de réseaux de sites et d'intégration des corridors écologiques qui connectent les espaces naturels entre eux. Afin de garantir cette vision globale et de mutualiser les moyens humains et financiers, il serait intéressant de développer des plans de gestion multi-sites. Ces plans de gestion multi-sites pourront concerner plusieurs ensembles de milieux naturels remarquables, répartis sur le territoire et présentant des habitats similaires (exemple : Plan de gestion "prairies naturelles"), afin de pouvoir mobiliser les mêmes acteurs et partenaires. Ainsi il sera possible et utile, sur les différents sites, de confronter différents itinéraires techniques de gestion ou expérimentations de travaux, pour un même type d'habitat naturel. Pour les milieux humides, en fonction de leur localisation, ils pourront être gérés en partie via les programmes pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques (voir Fiche Action N°7).

La mise en place de ces plans de gestion multi-sites nécessite la recherche et l'obtention de financements, puis :

- Un travail préalable de maîtrise foncière des parcelles concernées, en mobilisant les partenaires et outils adéquats (acquisition par le CEN NA via partenariat avec la SAFER, acquisition par la collectivité territoriale, procédure d'intégration de biens vacants et sans maître, zones de préemption dans les Espaces Naturels Sensibles du Département, baux ruraux à clauses environnementales ...). Le diagnostic TVB et l'amélioration des connaissances issue des différents inventaires complémentaires projetés (et notamment Fiche Action N°8) doivent permettre de cibler les secteurs de prospection foncière et de prioriser sur les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques fonctionnels.
- La réalisation de diagnostics écologiques des parcelles concernées, afin d'établir une cartographie des habitats naturels et d'évaluer leurs états de conservation, d'inventorier la faune et la flore patrimoniale ...
- La constitution d'un Comité de pilotage multi-sites pour coordonner l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation du/des plans de gestion. Ce comité de pilotage est une instance de concertation, d'échanges et de réflexion et rassemble les différents acteurs (partenaires techniques et financiers, acteurs et élus locaux ...).
- la rédaction et la mise en oeuvre des plans de gestion : animation foncière, suivis faune-flore, travaux de restauration et de gestion courante, développement de partenariats agricoles pour la gestion, sensibilisation - communication auprès de différents publics, suivi technique et administratif, évaluation de l'efficacité des mesures mises en oeuvre sur les milieux, ...

<u>Objectifs de l'action :</u> Préservation du patrimoine naturel / Amélioration et structuration de la gestion des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les connectent / Coordination de la gestion / Coordination de l'action foncière / Coordination des outils de valorisation et de préservation du patrimoine naturel / Amélioration de l'efficience des moyens mis en oeuvre

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Fiche Action N°6 : Amélioration et partage des connaissances des zones humides et milieux associés*
- ✓ *Fiche Action N°7 : Expérimentation de programmes pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques*
- ✓ *Fiche Action N°8 : Inventaire des milieux ouverst à forte valeur écologique*

Commune(s) concernée(s)	Plan de gestion Pelouses sèches du Coteau de Lembeye : Cadillon, Arricau-Bordes, Castillon de Lembeye, Lespielle, Lembeye, Peyrelongue-Abos, Samsons-Lion, Maspie-Lalonquère-Juillacq, Anoye Plan de gestion Zone humide de Manas : Ger Autres communes à définir en fonction de l'animation foncière réalisée
Surface ou linéaire approximatif	Réservoirs de biodiversité et corridors prioritaires (dont Zone humide de Manas : 40 ha, et Pelouses sèches du Coteau de Lembeye : 220 ha)
Maîtrise foncière de l'espace	Oui, via acquisitions, baux, conventions …

Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Moyens humains et financiers / Délais de maîtrise foncière /Opposition des propriétaires et exploitants / Volontés politiques
Facteur(s) de réussite	Coordination et implication des acteurs / Maîtrise foncière / Moyens humains et financiers / Obtention de financements

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Prise en compte du diagnotsic TVB et des inventaires complémentaires pour la prospection foncière et la définition des sites / Priorisation des réservoirs de biodiversité existants à préserver et des corridors écologiques permettant une reconnexion des habitats naturels remarquables / Identification en complément, des parcelles favorables à une reconquête de milieux naturels (zone humide à recréer, parcelles de cultures à convertir en prairies ...) / Animation foncière pour acquisitions, conventionnements ou contractualisations permettant une pérennisation de la gestion / Réadaction de plans de gestion synthétiques, pour des durées à définir en fonction de la dynamique foncière et des enjeux / Réunions régulières du Comité de pilotage pour suivre la mise en oeuvre des plans de gestion et réorienter le cas échéant certaines actions / Mise à jour d'un tableau de bord de suivi avec renseignements d'indicateurs
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine
Principaux partenaires identifiés	CEN NA / Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural / Département des Pyrénées-Atlantiques / Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Communes concernées
Public visé	Propriétaires privés / Exploitants / Grand public
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / Département des Pyrénées-Atlantiques / Agence de l'Eau Adour Garonne
Estimation du coût	Plan de gestion Pelouses sèches à orchidées du coteau de Lembeye : 45 598,94 € TTC pour 2021 / montant constant pour les années suivantes Plan de gestion Zone humide de Manas : 34 654 € TTC pour 2021 / entre 25 000 € et 35 000 € TTC pour les 4 années suivantes Animation foncière et définition des sites : 10 000 € HT Elaboration d'un plan de gestion multi-sites : à définir en fonction des surfaces concernées Mise en oeuvre du plan de gestion : montants à définir dans le plan de gestion
Calendrier	Action mise en place dès 2021 pour les plans de gestion existants / Plans de gestion multi-sites à développer dès 2023

2021	2022	2023	2024	2025
Mise en oeuvre des plans de gestion Pelouses sèches de Lembeye et Zone humide de Manas (et poursuite les années suivantes)	Recherche et obtention de financements pour le developpement de plans de gestion multi-sites	Prospection foncière et définition des sites et des thématiques Constitution du Comité de pilotage Démarrage des diagnostics écologiques	Maîtrise foncière Poursuite des diagnostics écologiques et cartographies des habitats naturels	A partir de 2025 : Validation et mise en oeuvre des plans de gestion multi-sites

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Actions des plans de gestion existants mises en œuvre et montants dépensés / Nombre de propriétaires contactés pour la prospection foncière / Type et nombre de démarches foncières engagées / Nombre et type de plans de gestion multi-sites engagés / Financements mobilisés / Nombre d'hectares contractualisés / Evolution des états de conservation des habitats et des espèces

Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

AXE 2

Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone

FICHE ACTION N°1	INTEGRATION D'UN COEFFICIENT D'OCCUPATION DE LA BIODIVERSITE (COB) SECTORISE DANS LE FUTUR DOCUMENT D'URBANISME INTERCOMMUNAL POUR LA PRISE EN COMPTE DU PATRIMOINE NATUREL

AXE STRATEGIQUE	*Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone*
THEMATIQUE(S)	Biodiversité · Forêt · Santé · GEMAPI · Agriculture · Résidentiel
TYPE ACTION	☑ Préserver · ☐ Gérer · ☐ Communiquer · ☑ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES · ☑ Qualité de l'air · ☑ Sobriété énergétiqu · ☐ Adaptation au changement climatique · ☐ Développement des ENR
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Intégrer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques dans les documents d'urbanisme
PRIORITE	☑ Haute · ☐ Modérée · ☐ Faible
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante · ☐ A poursuivre · ☑ A développer · ☑ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☐ Immédiatement (N à N+2) · ☑ Court terme (N+3 à N+5) · ☐ Moyen terme (N+6 à N+10) · ☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectif de l'action :

Prise en compte de la Trame Verte et Bleue dans les Plans Locaux d'Urbanisme. La Communauté de Communes du Nord Est Béarn a l'ambition de couvrir l'ensemble de son territoire de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux. Certaines des 73 communes possèdent un document d'urbanisme, le plus souvent un Plan Local d'Urbanisme, ou plus simplement une Carte Communale. Enfin, de nombreuses communes ne possèdent pas de document et restent soumises au Règlement National d'Urbanisme. 14 de ces 73 communes, de manière regroupée, sont engagées dans l'élaboration d'un PLUi sur la partie Sud Est du territoire (PLUi Ousse-Gabas, en cours d'approbation). La démarche d'élaboration du PLUi à l'échelle du reste du territoire est lancée fin 2021 et permettra d'intégrer les résultats du diagnostic de la Trame Verte et Bleue (ce dernier a déjà été intégré au PLUi Ousse-Gabas). L'enjeu est de pouvoir préserver les milieux naturels et semi-naturels à vocation agro-pastorale, grâce aux zonages et aux règlements associés. L'élaboration des PLUi et de leurs règlements est le fruit d'un travail de concertation ; l'intégration du patrimoine naturel devra faire l'objet de groupes de travail thématiques et d'un accompagnement spécifique.

Pour la prise en compte du patrimoine naturel dans ce PLUi, divers outils pourront être sollicités (localisations particulières), mais il est envisagé plus précisément d'intégrer un Coefficient d'Occupation de la Biodiversité (COB) sectorisé. De manière simplifiée, le COB permet de mesurer la densité de biodiversité d'un espace. Plus l'espace est végétalisé, plus le COB est élevé, et inversement. Calculer le COB permettrait donc d'identifier des espaces à enjeux. Le but étant, après la mise en place de mesures, que leur COB augmente, et donc que les espaces favorables à la biodiversité se multiplient. Il s'agira tout d'abord de définir de manière partagée et concertée ce qu'est un COB, quelles notions y sont attribuées, comment est-il défini dans le PLUi.

Une étude devra ensuite être réalisée en parallèle des autres phases d'élaboration du document, soit par le prestataire désigné pour accompagner la CCNEB dans la construction du PLUi (Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques (APGL 64)), soit par un sous-traitant ou autre prestataire extérieur spécialisé dans les expertises environnementales et écologiques (Bureaux d'études, Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine ...). Cette étude aura pour objectif d'étudier le COB de chaque commune constituant le document, et déterminer ainsi les "secteurs à enjeux" c'est-à-dire celles qui ont le COB le plus faible. Sur ces communes et toujours de manière concertée, des secteurs pourront être identifiés pour essayer d'améliorer le COB en question par la mise en place d'outils de préservation réglementaires et opérationnels, par exemple : d'emplacements réservés, d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), ... Pour mener cette étude, deux bases de données pourront être sollicitées : la base de données infrarouges de l'Institut Géographique National et la couche VERT de l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées.

Une évaluation du COB pourra être menée à N+0 et à N+10 soit : au moment de l'étude pour déterminer les communes à enjeux et 10 ans après la date d'approbation du PLUi (date à laquelle le document sera révisé). Cette évaluation comprendra également une enquête auprès de la population (cadre de vie, qualité de vie) 5 ans après la mise en place des actions d'amélioration du COB.

Pour cette thématique biodiversité, le groupe de travail rassemblera les acteurs de l'urbanisme (service urbanisme, Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques, Etat ...), du foncier (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, Terre de liens, Etablissement Public Foncier Local ...), des spécialistes des milieux naturels et de la biodiversité (Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, associations naturalistes, Office Français de la Biodiversité ...), et des représentants du monde agricole (Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, syndicats agricoles ...) et forestier (Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière ...). L'étude qui sera menée s'appuiera sur le diagnostic Trame Verte et Bleue et sur les différents inventaires complémentaires du patrimoine naturel (Cf. Fiches Action N°3 - 6 - 8 Axe 1) et pourra faire appel aux bases de données précédemment citées. Les différents services de la CCNEB seront également mobilisés pour travailler en étroite collaboration et de manière transversale et notamment les services urbanisme et environnement.
L'Agence Pulique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques a été recrutée pour l'accompagnement global de la démarche de PLUi : organisation du diagnostic, accompagnement pour l'élaboration du projet politique, définition des zonages et rédaction des différentes pièces réglementaires, organisation et animation d'ateliers ... L'approbation du PLUi est prévue pour le début de l'année 2026.
Mise en œuvre d'outils de préservation des prairies naturelles à plus long terme tels que les Zones Agricoles Protégées (ZAP) et les Espaces naturels agricoles périurbains (ex-PAEN : Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains). Ces dispositifs, à l'initiative des collectivités, assurent une protection réglementaire forte et à plus long terme que les dispositions des règlements des PLUi (dans la mesure où ceux-ci sont révisés régulièrement). Ces outils pourront être déployés en parallèle de la démarche d'élaboration du PLUi. Les productions du groupe de travail émanant de la démarche PLUi serviront de base de réflexion. Pour les Espaces naturels agricoles périurbains, ils sont instaurés par les Départements ou par un EPCI compétent en matière de SCOT (ici le Syndicat mixte du Grand Pau) ; selon la volonté politique, des discussions auront lieu avec ces structures pour proposer un classement de certaines zones à forts enjeux. De plus, des localisations "particulières" seront faites à travers ces documents d'urbanisme et notamment le PLUi d'Ousse Gabas ainsi que le futur PLUi global à l'échelle de la CCNEB avec notamment l'identification des anciennes zones polluées réhabilitées (Cf. Fiche Action N°2 Axe 2).

Objectifs de l'action : Préservation réglementaire du patrimoine naturel / Conciliation des différents usages / Protection sur le long terme d'espaces naturels / Amélioration des conditions de vie, qualité de vie, cadre de vie des habitants / Limiter les ilôts de chaleur en centre ville / Préserver les écosystèmes existants de l'aménagement du territoire / Projet de territoire partagé / Amélioration des conditions de vie de la population et de la biodievrsité

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action N°3 Axe 1 :* *Réalisation d'une cartographie et d'une caractérisation précise des boisements du territoire*
- ✓ *Action N°6 Axe 1 :* *Amélioration et partage des connaissances sur les zones humides et milieux associés*
- ✓ *Action N°8 Axe 1 :* *Inventaires des milieux ouverts à forte valeur écologique*
- ✓ *Action N°2 :* *Réalisation d'un programme global de résorption d'anciennes zones polluées sur le territoire de la CCNEB*
- ✓ *Action N°3 :* *Localisation d'emplacements pour la création de plates-formes réglementées au stockage et recyclage de déchets inertes et sécurisation dans le futur document d'urbanisme intercommunal*
- ✓ *Action N°6 :* *Elaboration d'un plan de gestion et de végétalisation des espaces verts sur des parcelles tests de communes volontaires appartenant à la CCNEB*

Commune(s) concernée(s)	Périmètre du futur PLUi de la CCNEB et communes à enjeux identifiées lors de l'étude
Surface ou linéaire approximatif	Surfaces des secteurs ciblés sur les communes à enjeux (déterminées par l'étude)
Maîtrise foncière de l'espace	Non, mais la maîtrise foncière peut être nécessaire dans certains cas
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Manque de moyens humains / Volonté politique des élus locaux / Délais de mise en œuvre / Coût de l'étude pour identifier les secteurs de mise en oeuvre du COB / Coûts des actions à mettre en place pour l'atteinte du COB sur les secteurs identifiés / Faisabilité des actions à mettre en place
Facteur(s) de réussite	Volonté politique et plus particulièrement des élus des communes à enjeux / Concertation des acteurs et vision partagée des enjeux / Acculturation de la notion de COB / Définition partagée du COB pour le futur PLUi de la CCNEB / Mobilisation d'outils adaptés et propositions d'actions réalisables / Prise en compte des données existantes (diagnostic Trame Verte et Bleue …) / Implication et concertation des habitants, associations et élus locaux sur la définition des actions et aménagements à entreprendre / Réalisation de l'étude pour la sectorisation du COB en amont de la phase consacrée au zonage pour une prise en compte optimale / Obtention de finacements pour mener l'étude sur la prise en compte du patrimoine naturel dans le futur PLUi

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Intégration des données de la Trame Verte et Bleue et des inventaires complémentaires dans le diagnostic du PLUi / Sensibilisation des différents acteurs aux enjeux de la biodiversité / Constitution de groupes de travail thématiques rassemblant tous les partenaires concernés / Réflexion et travail partagé sur des cas concrets / Recrutement d'un prestatire spécialisé pour l'étude du COB à l'échelle du futur PLUi / Concertation avec l'ensemble des élus locaux, les habitants et associations : constitution d'une instance dédiée / Investissement des services urbanisme et environnement de la CCNEB à la réflexion / Réalisation de l'étude liée au COB dès les premières phases d'élaboration du document / Utilisation de bases de données précises et spécifiques / Prise en compte de la phase "Evaluation" dès le commencement de l'étude afin d'obtenir des éléments de référence (inventaires biodiversité, diagnostic paysager ...) / Evaluation du COB mis en place
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn et communes concernées pour la mise en place des actions liées au COB
Principaux partenaires identifiés	Services urbanisme et environnement de la CCNEB / Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées / Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques / Etat / Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, Terre de liens / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / associations naturalistes / Office Français de la Biodiversité / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques/ Syndicats de rivière / Syndicats agricoles / Office National des Forêts / Centre Régional de la Propriété Forestière / Syndicat mixte du Grand Pau / Département des Pyrénées-Atlantiques /Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques / Bureaux d'études naturaliste et/ou écologue / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine / Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques / Agence de l'Eau Adour Garonne
Public visé	Service urbanisme et environnement EPCI et communes / Elus locaux / Propriétaires et exploitants
Financeurs mobilisables	Etat / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine / Agence de l'Eau Adour Garonne
Estimation du coût	400 000 € TTC environ (ce montant comprend la mise en œuvre du PLUI et la démarche relative au COB). Le coût peut évoluer d'ici 2026.
Calendrier	Action à mettre en place à partir de 2022

2021
- Recrutement du prestataire pour la construction du PLUi global (APGL 64)

2022 - 2026
- Diagnostic
- Etude sur le COB et détermination des "communes à enjeux"
- Définition concertée des outils réglementaires et opérationnels à mettre en place
- Projet politique
- Constitution des groupes de travail thématiques
- Zonages et rédaction des pièces réglementaires
- Approbation du PLUi

2031
- Enquête auprès des habitants : cadre de vie, qualité de vie ... liées au COB

2036
- Révision du PLUi
- Evaluation du COB des "communes à enjeux"

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Lancement démarche d'élaboration du PLUi / Nombre de réunions de concertation / Nombre d'ateliers / Nombre de participants / Intégration des enjeux biodiversité dans le projet/règlement/zonage du futur PLUi / Surface des zonages de préservation mis en place / Nombre et type d'outils réglementaires mobilisés / Résultats enquête auprès des habitants (N+5) / Augmentation des COB sur les "communes à enjeux" à N+10 / Comparaison inventaires biodiversité + diagnostic paysager à N+10 / Respect du pas de temps dédié à l'élaboration de la démarche

Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N°2	REALISATION D'UN PROGRAMME GLOBAL DE RESORPTION D'ANCIENNES ZONES POLLUEES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCNEB

AXE STRATEGIQUE	*Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone*			
THEMATIQUE(S)	Biodiversité	Forêt	Santé	
	GEMAPI	Agriculture	Résidentiel	
TYPE ACTION	☑ Préserver	☐ Gérer	☐ Communiquer	☐ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES	☑ Qualité de l'air	☐ Sobriété énergétiqu	
	☐ Adaptation au changement climatique	☐ Développement des ENR		
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Accompagner pour limiter les pollutions sur les espaces natuels et agricoles			
PRIORITE	☑ Haute	☐ Modérée	☐ Faible	
ETAT DE L'ACTION	☑ Existante	☐ A poursuivre	☐ A développer	☐ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☑ Immédiatement (N à N+2)	☐ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectif de l'action :

Identification des sites à réhabiliter sur le territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) en partenariat avec le service Ingénierie du Département des Pyrénées-Atlantiques (base de données). Les sites peuvent occuper des parcelles privées ou publiques mais doivent absolument répondre au critère d'intérêt général pour intégrer l'opération. L'inscription des sites dans le programme global de résorption est soumis à la volonté des communes concernées (financement des travaux à hauteur de 50 % du reste à charge déduction faite des subventions). Les demandes de financement doivent être faites en parallèle de cette première phase d'identification au vu des délais d'approbation parfois très longs (Europe). Le principe d'une réhabilitation d'anciennes zones polluées est de rassembler le plus de déchets possibles sur un emplacement le plus restreint et de sécuriser ce massif par une enveloppe d'argile compactée. La gestion des eaux, la végétalisation pour une bonne tenue des sols et des talus ainsi que la fermeture de ces sites à tous nouveaux dépôts seront également des phases cruciales. Les encombrants (feraille, machines à laver, carcasses de véhicules, pneus ...) et déchets dangereux sont évacués dans des bennes dédiées.

Compilation des données issues de l'étude menée par l'ingénierie du Département des Pyrénées-Atlantiques et définition d'un pré-diagnostic par site : délimitation des emprises potentielles des déchets par l'étude aérienne des zones de dépôts depuis l'année de mise en activité jusqu'à aujourd'hui.

Recrutement indispensable d'un maître d'oeuvre qualifié et expérimenté pour accompagner la collectivité et les communes dans la technique et la complexité de travaux envisagés. La sélection du maître d'oeuvre est faite par la mise en ligne d'un marché public. Sa mission comprend plusieurs stades : Avant-Projet / Projet / Assistant pour la passation des Contrats de Travaux / Visa des opérations et conformité au projet / Direction de l'Exécution des Travaux / Assistance aux Opérations de Réception des travaux / Organisation, Pilotage et Coordination / inscription aux Hypothèques.

Accompagnement du maître d'oeuvre par un expert écologue (si il ne possède pas de compétences en interne) en sous-traitance (par exemple), pour la prise en compte du volet environnemental au cours des travaux.

Réalisation des levées topographiques par un géomètre et détermination du nombre et de la localisation des sondages sur chaque site, pour définir la profondeur et le type de déchets à traiter. Ces phases sont très importantes à la réflexion des futurs projets de réhabilitation proposés par le maître d'oeuvre. Ces interventions nécessitent parfois un dégagement préalables des emprises (layonnage).

Estimation des coûts de résorption et recrutement d'entreprises de travaux via une procédure de passation de marché public. Un seul marché de travaux, scindé en trois lots (Terrassement, Dégagement des emprises, Végétalisation), a été mis en ligne pour ce programme.

Les autorisations environnementales (dossier Loi sur l'Eau, Demande de Défrichement ...) doivent être faites bien avant le démarrage des travaux sur les zones concernées de manière à phaser les interventions en accord avec d'éventuelles périodes à respecter (assec, reproduction, quiétude ...), aménagement à réaliser, matériaux à utiliser ...

Selon la surperficie à traiter la période d'intervention des entreprises de travaux pourra être plus ou moins longue. Dans tous les cas, les délais fixés par le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) devront être respectés par les entreprises. Les actions à mener dans les trois lots sont les suivantes :

Lot 1 : Terrassements
Tri manuel pour enlever les encombrants trouvés en surface ;
Terrassement en déblai-remblai pour remodeler les sites ;
Création de noues et fossés périphériques pour la gestion des eaux pluviales ;
Création d'ouvrages de dissipation d'énergie, de décantation et de diffusion des eaux pluviales ;
Couverture des sites par une couche d'argile (économie de la couche de terre végétale compensée par la mise en place de Bois Raméal Fragmenté issu du dégagement des emprises (broyat) réalisé sur place et de foin : enrichissement du sol pour la végétalisation et préservation de la semence) ;
Construction de clôtures, portails et pose de panneaux d'interdiction de dépôts pour sécuriser le site de toutes récidives.
Lot 2 : Dégagement des emprises
Dégagement des emprises et abattage des arbres ;
Couverture du site avec le BRF et le foin.
Lot 3 : Végétalisation
Végétalisation par hydroseeding à base de semences locales.
Valorisation des sites selon les potentiels : reconquête écologique et ouverture du site au public et aux scolaires ; installation de panneaux photovoltaïques ...
Finalisation des travaux et inscription de ces sites aux Hypothèques par une servitude. Les communes pourvues d'un document d'urbanisme (PLU, carte communale) devront également localiser ces sites (délibération). Des éléments cartographiques seront transmis au service planification de la CCNEB pour intégration au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Objectifs de l'action : Préservation du patrimoine naturel / Gestion et traitement des déchets / Reconquête écologique des milieux / Protection sur le long terme d'espaces naturels / Sécurisation des sites réhabilités dans les documents d'urbanisme intercommunaux / Sensibilisation à la pollution de l'environnement par l'activité humaine

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action N°3 : Mise en place des mesures de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux*
- ✓ *Action N°2 Axe 1 : Localisation d'emplacements pour la création de plates-formes réglementées au stockage et recyclage de déchets inertes et sécurisation dans le futur document d'urbanisme intercommunal*
- ✓ *Action N° 1 : Intégration d'un Coefficient d'Occupation de la Biodiversité (COB) sectorisé dans le futur document d'urbanisme intercommunal pour la prise en compte du patrimoine naturel*

Commune(s) concernée(s)	Ensemble du territoire soit 73 communes
Surface ou linéaire approximatif	13 sites soit 81 000 m²
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Moyens financiers (subventions soumises à de nombreuses conditions, participation des communes concernées ...) / Technicité des demandes de subvention pour ce type d'actions (Département des Pyrénées-Atlantiques et Europe via Leader) / Obligation réglementaire et délais à respecter pour certains sites (mise en demeure par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques) / Estimation du volume de déchets à traiter / Détermination de l'emprise exacte polluée par les déchets / Anticipation de la nature des déchets à traiter / Prise en compte des problématiques environnementales (Dossier Loi sur l'Eau, gestion des Espèces Exotiques Envahissantes, gestion des eaux, demande de coupe d'arbres, préservaton de la faune et flore présente ...) / Conflits d'usage (installation d'un ball-trap sur une zone à réhabiliter avec projet de reconquête écologique)
Facteur(s) de réussite	Financements / Volonté politique des élus locaux / Concertation des acteurs et vision partagée des enjeux (Etat, maître d'ouvrage, maître d'oeuvre, entreprises de travaux, écologues ...) / Sécurisation des sites dans les documents d'urbanisme intercommunaux / Prise en charge des déchets au sein des milieux naturels / Reconquête écologique des milieux

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Collaboration et volonté des communes du territoire à l'identification des sites dans le programme global / Etude par photo-interprétation dans le temps (reprérage d'une activité de dépôt de déchets) pour la localisation et délimitation de la zone d'étude (Ingénierie Département des Pyrénées-Atlantiques) / Réalisation de levés topographiques (nécessitant un dégagement des emprises préalable) et de sondages de la zone concernée en amont de l'étude / Respect de la règlementation environnementale en vigueur et des périodes d'intervention pour la réalisation des travaux (délais d'autorisation d'intervention, période d'assec, reproduction faune ...) / Elaboration de projets de réhabilitation prenant en compte l'ensemble des caractéristiques des milieux concernés (usages, valorisation future ...) / Recrutement d'un maître d'oeuvre et d'entreprises de travaux compétents et expérimentés / Collaboration avec un écologue pour l'intégration des contraintes environnementales / Proposition de projets concertés et s'intégrant le plus possible à l'environnement / Suivis hebdomadaires des chantiers sur toute la période d'intervention / Elaboration de techniques innovantes pour une optimisation du projet et une réduction des coûts (végétalisation à base de semences locales directement sur l'argile avec paillage du sol à base de foin et BRF, criblage des déchets et réutilisation des masses lourdes et des fines pour la couverture ...) / Sécurisation des zones réhabilitées par la définition de servitudes et inscription aux Hypothèques et prise en compte dans les documents d'urbanisme intercommunaux / Evaluation du programme
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn
Principaux partenaires identifiés	Services urbanisme et environnement de la CCNEB / DREAL / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Office Français de la Biodiversité / Syndicats de rivière / Office National des Forêts / Syndicat mixte du Grand Pau / Département des Pyrénées-Atlantiques / Associations (naturalistes, randonneurs, patrimoine rural ...) / Communes concernées
Public visé	Communes du territoire / Propriétaires privés concernés / Habitants de la CCNEB
Financeurs mobilisables	Département des Pyrénées-Atlantiques / Europe (via Leader) / Région Nouvelle-Aquitaine (volet reconquête écologique) / Communes concernées (via fonds de concours)
Estimation du coût	**1 010 629,13 € HT** (montant évolutif en fonction des éventuels avenants de travaux) (mise en place de l'action + recrutement du maître d'oeuvre + démarches réglementaires et environnementales + travaux de réhabilitation) *dont 39 580,88 € HT pour la reconquête écologique et valorisation du site de Ger, 101 930 € HT de maîtrise d'oeuvre et 908 699,13 € HT de travaux*
Calendrier	Opération lancée en 2018 (réponse AAP Département des Pyrénées-Atlantiques, sollicitation du fond Leader et de la Région Nouvelle-Aquitaine) Début des travaux en 2019 jusqu'à avril 2023

2018
- Montage projet et recherche de financements

2019
- Recrutement du maître d'oeuvre + recrutement entreprises travaux (début d'année : Livron / fin d'année : Ger)
- Etude + diagnostic + réhabilitation du site de Livron
- Etude + diagnostic + autorisations environnementales + réhabilitation site de Ger

2020
- Réhabilitation site de Ger (fin) + valorisation écologique et ouverture au public

2021 - 2022
- Recrutement entreprises travaux pour les 11 sites
- Réhabilitation sites + autorisations environnementales
- Réhabilitation sites (fin) + inscriptions aux Hypothèques des emprises et prise en compte dans les documents d'urbanisme intercommunaux

2025
- Evaluation du programme global de résorption: prospection terrain (entretien sites, valorisation, récidive dépôts déchets ...)

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre de zones à réhabiliter sur le territoire / Entretien des sites dans le temps par les communes concernées / Stabilité des ouvrages sur le long terme, maintien des sols, développement de la végétation après travaux, développement des Espèces Exotiques Envahissantes / Valorisation post-réhabilitation (ouverture du site au public, projet photovoltaïque, installation de pâturage, ruches ...) / Inscription des emprises aux hypothèques / Localisation des sites dans les documents d'urbanisme intercommunaux

Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N°3	LOCALISATION D'EMPLACEMENTS POUR LA CREATION DE PLATES-FORMES REGLEMENTEES AU STOCKAGE ET RECYCLAGE DE DECHETS INERTES ET SECURISATION DANS LE FUTUR DOCUMENT D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA CCNEB

AXE STRATEGIQUE	*Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone*			
THEMATIQUE(S)	Biodiversité	Forêt	Santé	
	GEMAPI	Agriculture	Résidentiel	
TYPE ACTION	☑ Préserver	☑ Gérer	☑ Communiquer	☑ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES	☑ Qualité de l'air	☐ Sobriété énergétique	
	☑ Adaptation au changement climatique	☑ Développement des ENR		
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Accompagner pour limiter les pollutions sur les espaces natuels et agricoles			
PRIORITE	☑ Haute	☐ Modérée	☐ Faible	
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☐ A poursuivre	☐ A développer	☑ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☐ Immédiatement (N à N+2)	☑ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectif de l'action :

Identification des emplacements potentiels sur le territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) par le Département des Pyrénées-Atlantiques (bases de données) en partenariat et étroite collaboration avec les services urbanisme et environnement de la CCNEB. En effet, le Département des Pyrénées-Atlantiques a développé une méthodologie stricte permettant d'identifier des sites potentiels à la mise en place de ces futures plates-formes de stockage et de recyclage des déchets inertes. Les sites peuvent occuper des parcelles publiques ou privées et nécessiteront ainsi dans ce dernier cas, une maîtrise foncière. Les critères sur lesquels s'appuie la méthode élaborée par le Département devront faire l'objet d'une validation par la CCNEB (création d'un groupe de travail : techniciens en charge de la thématique et élus).

La méthodologie proposée se développera selon les grandes étapes suivantes :

- Compilation des couches de données SIG collectées et produites par le Département pour un travail de recherche à l'échelle de la parcelle ==> supperposition des couches ;
- Proposition (et validation par la CCNEB) d'une liste de critères d'exclusion pour le choix des futures parcelles : proximité cours d'eau, monuments historiques, habitations (+ de 200m) ... / périmètres Natura 2000, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, Zones de Protection Spéciale, Espaces Boisés Classés ... ==> détermination de futurs emplacements par exclusion ;
- Sélection de parcelles (à partir de la liste établie à l'étape précédente) à l'ajout de critères "favorables" (préalablement validés par la CCNEB) : proximité routes départementales (facilité d'accés et circulation), surface parcelle (privilégier les grandes surfaces) ...
- Validation de la sélection finale par une prospection terrain à l'échelle de la parcelle : insertion paysagère, conformité des critères d'exclusion et des critères "favorables" ...

Le Département devra veiller à une mise à jour de ses bases de données, notamment avant l'entame de l'étude, mais les visites sur le terrain resteront à privilégier pour statuer sur les choix ultimes des emplacements à proposer aux élus de la CCNEB.

En effet, une fois la liste de futurs emplacements établie et validée sur le terrain, les élus de la CCNEB devront confirmer ces parcelles pour une sécurisation dans le futur document d'urbanisme intercommunal. Les communes pourvues d'un document d'urbanisme (PLU, carte communale) devront également localiser ces sites (délibération).

Dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050 en France, une recherche de sites et espaces dégradés sur le territoire de la CCNEB, pourra également être entreprise en vue de leur reconquête : friches industrielles (ancienne plate-forme pétrolière, tannerie, station service ...). Le Département des Pyrénées-Atlantiques pourra s'appuyer sur la base de données de la Direction Régionale de l'Environnement, l'Alimentation et du Logement (DREAL) (référencement des friches industrielles à l'échelle régionale). Ces localisations pourront ensuite être intégrées à l'étude pour un croisement avec les critères d'exclusion et les critères "favorables" retenus. La rencontre avec les proprétaires fonciers (communes ou privés) des parcelles sélectionnées pour la mise en oeuvre de futures plates-formes de stockage et de valorisation, interviendra dans un deuxième temps et pourra faire l'objet de la rédaction d'une autre fiche action. Le recrutement d'un Bureau d'études spécialisé dans les Installations Classées pour la Protection de l'Envrionnement (ICPE) (nomenclature règlementaire à laquelle appartiennent ces plates-formes) sera indispensable pour la mise en place opérationnelle et l'ouverture d'une plate-forme sur le territoire. La présente fiche action porte sur l'identification d'emplacements et leur inscription dans le futur PLUi de la CCNEB.

Cette étude pourra être entamée peu après le démarrrage de la réflexion opérationnelle relative à la construction du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (prévue pour 2022), de manière à ce que les résultats soient intégrés lors de l'étape du zonage. Ces emplacements seront alors inscrits et sécurisés dans le futur PLUi. L'étude consacrée à la localisation de ces emplacements pourra être conduite sur un an.
L'étude menée pour le repérage de ces sites devra intégrer également et le plus en amont possible, la valorisation de ces plates-formes une fois leur durée d'exploitation atteinte. Selon les potentiels : reconquête écologique et ouverture du site au public et aux scolaires ; installation de panneaux photovoltaïques, pâturage ...

Objectifs de l'action : Préservation du patrimoine naturel / Reconquête de milieux dégradés / Limitation des dépôts sauvages / Gestion et traitement des déchets / Mise en place d'exutoires règlementés et répartis sur le territoire / Apport de solutions aux problématiques de dépôt et stockage pour les entreprises privées du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) / Protection sur le long terme d'espaces naturels / Sécurisation des emplacements dédiés dans les documents d'urbanisme intercommunaux (et communaux) / Sensibilisation à la pollution de l'environnement par l'activité humaine / Valorisation des sites post exploitation (pâturage, énegie renouvelable (panneaux photovoltaïques) ...)

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action N°1 :* *Intégration d'un Coefficient d'Occupation de la Biodiversité (COB) sectorisé dans le futur document d'urbanisme intercommunal pour la prise en compte du patrimoine naturel*
- ✓ *Action N°2 :* *Réalisation d'un programme global de résorption d'anciennes zones polluées sur le territoire de la CCNEB*

Commune(s) concernée(s)	Ensemble du territoire soit 73 communes
Surface ou linéaire approximatif	A déterminer selon les sites localisés
Maîtrise foncière de l'espace	Non (Possible dans un deuxième temps (mise en œuvre opérationnelle des plates-formes) : acquisitions, baux, conventions ou Zones d'Aménagement Différée (ZAD : outil de préemption))
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Manque d'pportunité pour la localisation de futurs emplacements / Absence d'emplacement selon les critères définis / Exigences des critères de sélection / Maîtrise foncière lorsque les parcelles sont privées / Acceptabilité des habitants / Collaboration et acceptabilité des communes concernées et voisines / Contraintes environnementales / Accord politique / Surfaces suffisantes pour l'installation des plates-formes / Conflits d'usage / Respect de l'intégration paysagère
Facteur(s) de réussite	Volonté politique des élus locaux / Concertation des acteurs et vision partagée des enjeux / Collaboration des propriétaires des parcelles / Acceptabilité du public / Disponibilité des sites sélectionnés / Sécurisation des sites dans le futur document d'urbanisme intercommunal / Prise en charge des déchets et valorisation / Etude à la réflexion d'exutoires règlementés / Reconquête écologique des milieux / Développement de circuits courts pour les matériaux inertes recyclés / Offre de matériaux recyclés sur le territoire / Valorisation des sites post exploitation (panneaux photovoltaïques, pâturage ...)

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Constitution d'un groupe de travail (techniciens en charge de la thématique et élus CCNEB) / Partage et validation de la méthodologie proposée par le Département des Pyrénées-Atlantiques / Echanges et validation des critères d'exclusion et des critères "favorables" / Volonté politique / Concertation avec les communes du territoire à l'identification des sites dès le début de l'étude / Constitution d'une base de données étoffée et mise à jour par le Département des Pyrénées-Atlantiques / Etude par photo-interprétation / Croisement scientifique des données / Recoupement avec des bases de données extérieures (DREAL : friches industrielles) pour la reconversion et reconquête de sites dégradés / Prospection terrain et confirmation des sites pré-sélectionnés par l'étude / Respect et compatibilité avec la règlementation environnementale en vigueur / Choix définitifs des projets en vu d'une valorisation post exploitation / Proposition de projets concertés et s'intégrant le plus possible à l'environnement / Connaissance des différents modes de maîtrise foncière possibles pour la mise en oeuvre d'un futur projet / Communication auprès des habitants des zones concernées par les futurs emplacements / Sécurisation des emplacements dans le futur document d'urbanisme intercommunal / Evaluation de la démarche pour d'éventuels ajustements (critères sélection, modes concertation, acceptation des emplacements ...)
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn / Département des Pyrénées-Atlantiques

Principaux partenaires identifiés	Services urbanisme et environnement et élus de la CCNEB / Département des Pyrénées-Atlantiques / DREAL / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Office Français de la Biodiversité / Office National des Forêts / Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Nouvelle-Aquitaine (MRAE) / Associations (naturalistes, randonneurs, patrimoine rural ...) *Dans un deuxième temps (mise en oeuvre opérationnelle : Communes et propriétaires fonciers concernés) / Région Nouvelle-Aquitaine / Entreprises privées (BTP + compensation écologique et/ou carbone) / Bureaux d'études spécialisés dans le montage de dossier ICPE)*
Public visé	Communes du territoire / Propriétaires privés concernés / Habitants de la CCNEB / Entreprises privées (BTP + compensation écologique et/ou carbone)
Financeurs mobilisables	Département des Pyrénées-Atlantiques (Pistes pour la mise en place opérationnelle des plates-formes (pas objet de cette fiche : Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Entreprises privées (BTP + compensation écologique et/ou carbone) / Habitants du territoire via participation à travers la Taxe du Traitement des Ordures Ménagères)
Estimation du coût	**Etude entièrement menée par le service Ingénierie du Département des Pyrénées-Atlantiques** et en collaboration avec les services urbanisme et environnement de la CCNEB (temps de travail intégré dans leurs missions)
Calendrier	Opération à mettre en place à partir de 2023 ou 2024 selon l'avancement de la réflexion pour la mise en place du futur PLUi intercommunal

2023

Constitution groupes de travail (techniciens en charge de la thématique et élus CCNEB)

Présentation de la méthodologie par le Département des Pyrénées-Atlantiques

Validation des critères de sélection pour le choix des emplacements par le groupe de travail

Réalisation de l'étude par le Département des Pyrénées-Atlantiques (y compris partie terrain)
Présentation et validation par le groupe de travail

Approbation par l'ensemble des élus de la CCNEB pour intégration et sécurisation des emplacemenst dans le futur PLUi intercommunal

2024

Evaluation de l'étude menée et ajustements

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre d'emplacements déterminés par l'étude du Département des Pyrénées-Atlantiques / Nombre d'emplacements inscrits dans le futur PLUi de la CCNEB / Mobilisation du foncier sélectionné (moyens) et surfaces / Mise en oeuvre de plates-formes et nombre / Durée effective de l'exploitation / Fonctionnement des plates-formes / Nature de la valorisation envisagée après exploitation (ouverture du site au public, projet photovoltaïque, installation de pâturage, ruches ...) / Reconversion de sites dégradés (type et surface)

Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N°4	ACCOMPAGNEMENT D'UN GROUPE PILOTE D'AGRICULTEURS VERS UN CHANGEMENT DE PRATIQUES FAVORABLES A LA BIODIVERSITE

AXE STRATEGIQUE	*Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone*			
THEMATIQUE(S)	Biodiversité	Forêt	Santé	
	GEMAPI	Agriculture	Résidentiel	
TYPE ACTION	☑ Préserver	☑ Gérer	☑ Communiquer	☐ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☑ Réduction des émissions de GES	☑ Qualité de l'air	☑ Sobriété énergétique	
	☑ Adaptation au changement climatique	☐ Développement des ENR		
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Concilier et associer biodiversité et agriculture en limitant l'empreinte écologique du territoire			
PRIORITE	☑ Haute	☐ Modérée	☐ Faible	
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☐ A poursuivre	☑ A développer	☐ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☐ Immédiatement (N à N+2)	☑ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectif de l'action :

Constitution d'un groupe pilote d'agriculteurs afin de les accompagner vers un changement de pratiques favorables à la biodiversité. Certaines pratiques agricoles conventionnelles actuelles conduisent à un déclin important de la biodiversité par érosion des sols, utilisation d'intrants chimiques, destruction directe d'habitats tels que les mares ou haies, ... Différentes pratiques plus respectueuses des sols et de l'environnement se développent de plus en plus depuis plusieurs années, encouragées par une attente sociétale croissante ; elles démontrent en outre leur performance sur les plans écologique et économique. Pour autant, le changement de pratiques peut constituer un profond bouleversement des exploitations, tant sur le rapport à la terre que sur le matériel investi, les intrants utilisés ..., avec une incertitude sur les risques encourus pour la rentabilité de l'exploitation qui peut freiner certaines volontés d'évolution. Ainsi, il apparaît nécessaire de proposer un accompagnement aux agriculteurs, basé sur (i) des références technico-économiques locales, (ii) sur un réseau d'agriculteurs expérimentant des démarches similaires, et (iii) sur un diagnostic permettant d'évaluer la progression de l'exploitation. La diffusion in fine de ces différents éléments doit permettre de valoriser les efforts réalisés et de mobiliser de nouveaux agriculteurs.

Constitution d'un groupe de travail et mobilisation des agriculteurs :

La mise en oeuvre de cette action passe d'abord par la constitution d'un groupe de travail rassemblant les représentants des différents acteurs agricoles ainsi que des représentants de structures naturalistes, de structures de gestion des bassins versants, etc. afin de définir les modalités de mobilisation et les critères de sélection des agriculteurs, d'élaborer précisément le contenu du diagnostic d'exploitation (quels indicateurs, quelle fréquence de suivi, avec quelle structure, ...), et de programmer la diffusion et les échanges d'expériences. Il sera nécessaire au préalable de s'interroger sur le territoire pris en compte dans ce travail, à savoir le territoire strict de la CCNEB ou un territoire élargi pour prendre en compte des secteurs géographiques présentant des problématiques agricoles similaires. Un rapprochement avec la Communauté de communes des Luys en Béarn pourrait être envisagé en ce sens. Afin de pouvoir toucher un maximum d'agriculteurs, une attention particulière sera portée à rassembler un échantillon représentatif des différents types d'exploitation agricoles du territoire : grandes cultures, polyculture-élevage, viticulture, autres. Par ailleurs, il est important de s'appuyer sur les réseaux locaux existants (tel que AgroRéseau64, groupe 30 000 Viti-Crouseilles, Bio Réseau 64, démarches DEPHY (Réseau de Démonstration Expérimentation et Production de références sur les systèles économes en pHYtosanitaires), CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) ...) et sur des personnes ressources reconnues par la profession. Il pourrait être en outre intéressant d'associer à cette démarche les agriculteurs qui seront engagés dans le programme pilote multi-thématique de gestion des milieux aquatiques (cf. Fiche action n°7 Axe 1), afin d'apporter de la cohérence aux initiatives lancées sur le territoire. Enfin, la mobilisation des exploitants agricoles s'attachera à engager des agriculteurs volontaires convaincus mais également des agriculteurs dubitatifs, afin de démontrer les intérêts de l'agro-écologie, et de valoriser les efforts réalisés et l'évolution de l'exploitation. La structuration du groupe pilote pourra passer par la création d'un ou plusieurs Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE), en fonction des besoins exprimés par la profession et des GIEE déjà existants, et/ou par l'intégration à des réseaux ou programmes nationaux existants (par exemple : Agr'Eau, Agrifaune, Observatoire agricole de la biodiversité ...). Un colloque de lancement du programme d'accompagnement pourra être organisé, afin de mobiliser la profession agricole, en rassemblant des spéciaslistes dans les domaines de l'agronomie, des sols, de la biodiversité, et des exploitants agricoles volontaires pour partager leurs expériences, mais également des représentants de l'enseignement agricole.

Diagnostic agro-écologique des exploitations :
Le diagnostic des exploitations engagées dans la démarche devra répondre aux objectifs définis par le groupe de travail. Le contenu pourra être basé sur le diagnostic agro-écologique proposé par le ministère de l'Agriculture. Il sera nécessaire de coordonner ce travail avec d'éventuels autres diagnostics d'exploitation ayant des finalités différentes (volet énergie, carbone ...), en lien avec d'autres actions du PCAET.

Accompagnement personnalisé, échanges techniques et diffusion :
L'accompagnement personnalisé qui résultera de ce diagnostic sera déployé sur plusieurs années afin de faire évoluer petit à petit les pratiques de l'exploitation. Cela nécessitera des échanges réguliers, la mise en oeuvre d'un tableau de bord de suivi, le renseignement d'indicateurs économiques et écologiques **...** En fonction des agriculteurs mobilisés, et des pratiques agricoles mises en oeuvre, des groupes d'échanges techniques seront constitués afin de partager les expériences. Une attention particulière sera portée à la thématique des semences locales et de la gestion des prairies de fauche, afin de tester des techniques de semis et de récolte, et d'en démontrer les avantages économiques et les intérêts écologiques.
Des visites d'exploitation seront régulièrement organisées pour permettre aux exploitants de voir concrètement les résultats sur le terrain et confronter leurs pratiques. Enfin, des fiches constituant des référentiels technico-économiques locaux seront élaborées et diffusées aux membres du groupe pilote d'abord, puis aux autres agriculteurs ensuite, via les médias classiques de la profession. La diffusion de cette démarche auprès du grand public et des consommateurs sera réalisée dans le cadre d'une action spécifique relative à la valorisation de l'agriculture locale (cf. Axe3).

Objectifs de l'action : Evolution des pratiques agricoles / Mise en réseau des exploitations agricoles / Démontrer les avantages économiques d'itinéraires techniques intégrant la biodiversité / Préservation de la biodiversité / Convaincre des agriculteurs septiques à la mise en place de nouvelles pratiques / Développement de nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement / Limitation de l'érosion des sols et de la biodoversité / Amélioration de la qualité de l'eau

Cette action est complémentaire aux actions :
- ✓ *Action N°7 Axe 1 : Expérimentation de programmes pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques*
- ✓ *Action N°9 Axe 1 : Réalisation d'un état des lieux de l'élevage à l'échelle du territoire*
- ✓ *Action N°5 : Soutien aux agriculteurs mettant en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité*

Commune(s) concernée(s)	Communes des sièges d'exploitation des agriculteurs engagés
Surface ou linéaire approximatif	Parcelles des exploitations agricoles concernées
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Manque de mobilisation de la profession agricole / Coût du diagnostic pour les agriculteurs / Coût pour la collectivité / Obtention de financements / Temps à mobiliser par les agriculteurs / Moyens humains insuffisants / Redondance de réseaux existants / Légitimité pour la collectivité à initier la démarche / Difficultés à valoriser les systèmes agricoles alternatifs au conventionnel / Difficultés de mobiliser de nouveaux agriculteurs sur des résultats non reproductibles, car nécessitant des adaptations pour chaque exploitation
Facteur(s) de réussite	Mobilisation de la profession agricole / Financement des diagnostics / Participation financière des agriculteurs / Retours sur investissement pour les exploitants agricoles / Mise en réseau des exploitants agricoles / Temps d'animation du groupe pilote / Accompagnement personnalisé sur plusieurs années / Complémentarité avec des réseaux existants / Coordination des différents acteurs liés à la profession agricole et mise en commun de données agricoles / Valorisation et communication de la démarche

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Initiative et coordination générale assurée par la collectivité / Constitution d'un groupe de travail associant les différents acteurs de la profession agricole et représentant les différents types d'exploitation / Réflexion à l'échelle du territoire ou d'un territoire élargi plus pertinent (voir avec Communauté de communes des Luys en Béarn) / Mobilisation de réseaux existants et de personnes ressources pouvant jouer un rôle de moteur / Définition d'un échantillon d'agriculteurs représentatifs du territoire / Colloque de lancement rassemblant des spécialistes et des réprésentants de la profession et de l'enseignement agricole / Structuration du groupe et animation dédiée : possibilité de constituer un GIEE et de bénéficier de financements pour l'animation / Constitution de référentiels technico-économiques relatifs aux pratiques, adaptés au territoire, sous forme de fiches / Capitalisation et diffusion de données techniques locales, mais également de projets de recherche, de travaux nationaux ... / Organisation de journées techniques d'échanges associant des agriculteurs engagés dans des démarches agro-écologiques, des personnes ressources, des représentants de structures d'accompagnement et de conseil agricole, de représentants naturalistes, de représentants de structures gestionnaires de milieux aquatiques ... / Action à coordonner avec les actions du PCAET sur les volets énergie, carbone, ... / Evaluation du programme d'accompagnement
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn / Organismes agricoles

Principaux partenaires identifiés	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Association AgroRéseau 64 / Collectif fermier 64 / Terre de liens / Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole 640 / Association Béarnaise pour le Développement de l'Emploi Agricole / Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Arbres et Paysages 32 / Syndicats de rivière / Syndicats agricoles / Agence de l'Eau Adour Garonne / Pôle Métropolitain Pays de Béarn / Etat / Communauté de Communes Adour Madiran / Communauté de communes des Luys en Béarn
Public visé	Exploitants agricoles
Financeurs mobilisables	Etat / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de l'Eau Adour Garonne / FEADER
Estimation du coût	Coût d'animation et coordination globale : temps de chargé de mission CCNEB 30 jours la première année puis 10 jours / an / Prestation pour la constitution et l'animation du groupe pilote d'agriculteurs et leur accompagnement : 15 000 € TTC / an
Calendrier	Action à mettre en place à partir de début 2023

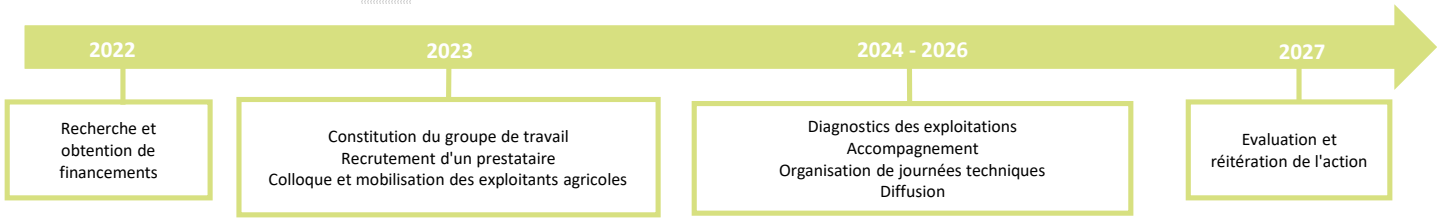

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre d'exploitants agricoles impliqués dans la démarche / Nombre de participants au colloque / Nombre de diagnostics d'exploitation réalisés / Nombre de journées techniques organisées / Nombre de fiches de référentiels technico-économiques rédigées

Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N°5	SOUTIEN AUX AGRICULTEURS METTANT EN ŒUVRE DES PRATIQUES FAVORABLES A LA BIODIVERSITE

AXE STRATEGIQUE	*Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone*			
THEMATIQUE(S)	Biodiversité	Forêt	Santé	
	GEMAPI	Agriculture	Résidentiel	
TYPE ACTION	☑ Préserver	☑ Gérer	☑ Communiquer	☐ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☑ Réduction des émissions de GES	☑ Qualité de l'air	☑ Sobriété énergétique	
	☑ Adaptation au changement climatique	☐ Développement des ENR		
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Concilier et associer biodiversité et agriculture en limitant l'empreinte écologique du territoire			
PRIORITE	☐ Haute	☑ Modérée	☐ Faible	
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☐ A poursuivre	☐ A développer	☑ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☐ Immédiatement (N à N+2)	☑ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectif de l'action :

Le territoire de la CCNEB est majoritairement occupé par l'activité agricole, qui a façonné les paysages. Les mutations récentes de l'agriculture ont conduit à une évolution des systèmes de polyculture élevage traditionnels à des systèmes de grandes cultures intensives, moins favorables à la biodiversité. Ces systèmes intensifs peuvent par ailleurs constituer des éléments aggravants de phénomènes d'érosion des sols, de pollution des eaux, etc. A l'inverse, les systèmes bocagers encore bien présents sur certains secteurs du territoire jouent des rôles majeurs au sein de la Trame Verte et Bleue, en tant que réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, et constituent également un enjeu fort en terme de qualité paysagère. Les techniques alternatives de conservation des sols ou la baisse de l'utilisation des intrants sont autant de pratiques agricoles bénéfiques aux sols et à la biodiversité. Ainsi, l'activité agricole peut rendre des services aux populations, qu'il s'agisse de services de protection des sols, préservation des paysages, quantité ou qualité d'eau, stockage de carbone, etc.

L'idée est de soutenir les agriculteurs dont les pratiques permettent de préserver voire restaurer les écosystèmes et de rendre des services écosystémiques. Le soutien peut s'envisager sous différentes formes : soutien financier via différents outils à déployer, ou soutien via une valorisation des exploitations et de leurs productions.

Plusieurs dispositifs pourront être mobilisés : Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et mise en oeuvre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), recours aux Appels à Projets de la Région Nouvelle-Aquitaine relatifs aux Infrastructures Agro-Ecologiques (IAE) (haies, bosquets, arbres isolés, mares ...), déploiement de Paiments pour Services Environnementaux (PSE) ...

Les critères d'attribution du soutien doivent être au prélable définis très précisément, dans le cadre d'un groupe de travail associant des représentants de la CCNEB (techniciens et élus), les représentants de la profession agricole, les représentants des financeurs et institutionnels, les représentants naturalistes, etc. Ce groupe de travail sera initié et piloté par la CCNEB. L'objectif principal est d'obtenir une vraie plus-value en matière de préservation / restauration de la biodiversité.

Les groupes d'agriculteurs éligibles au soutien pourront être ceux engagés dans la démarche d'évolution des pratiques (voir fiche action n°4 Axe 2), ceux engagés dans les programmes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques (voir fiche action n°7 Axe 1), les agriculteurs engagés dans des programmes de plantation de haies ...

En fonction du type de dispositifs déployés, le montage administratif et financier sera plus ou moins complexe, et nécessitera une collaboration forte entre services de l'Etat, organismes agricoles, et acteurs locaux.

Il est important de préciser que les différents outils déployés seront à adapter aux nouvelles mesures issues de la nouvelle Politique Agricole Commune.

Pour la valorisation des exploitations engagées dans des démarches vertueuses pour la biodiversité, il pourra s'agir d'organiser des marchés de producteurs dédiés à cette thématique, d'organiser des concours type Prairies fleuries, ou encore de communiquer sur les productions via divers médias (internet, presse ...). La mobilisation de réseaux et médias existants sera nécessaire, ainsi qu'une bonne coordination des acteurs pour que cette valorisation soit complémentaire d'autres démarches déjà engagées.

Objectifs de l'action : Soutenir les pratiques agricoles vertueuses pour la biodiversité et les populations / Inciter les agriculteurs à s'engager dans ces démarches / Récompenser les efforts entrepris par les agriculteurs / Valoriser les productions locales / Préserver la biodiversité / Limiter l'érosion des sols et de la biodiversité / Améliorer la qualité des eaux / Redonner du sens à la profession agricole, en lien avec les attentes des consommateurs

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action N°3 Axe 1 : Plantation de haies bocagères pour un territoire résilient face au changement climatique*
- ✓ *Action N°7 Axe 1 : Expérimentation de programmes pilotes multi-thématiques de gestion des milieux aquatiques*
- ✓ *Action N°4 : Accompagnement d'un groupe pilote d'agriculteurs vers un changement de pratiques favorables à la biodiversité*

Commune(s) concernée(s)	Ensemble du territoire soit 73 communes
Surface ou linéaire approximatif	Surfaces agricoles des exploitations engagées dans la démarche
Maîtrise foncière de l'espace	Non

Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Manque de mobilisation de la profession agricole / Manque d'effet incitatif des mesures / Lourdeur administrative des dispositifs de soutien financier / Complexité des critères d'attribution / Obtention de financements / Légitimité de la collectivitéà initier et développer le soutien aux agriculteurs / Difficultés à valoriser les systèmes agricoles alternatifs au conventionnel / Manque de moyens techniques et humains
Facteur(s) de réussite	Montage administratif et financier des démarches de soutien / Mobilisation de la profession agricole et des structures professionnelles agricoles / Accompagnement adapté des agriculteurs pour l'intégration aux dispositifs / Dynamique d'évolution des pratiques sur le territoire / Communication, valorisation de l'agriculture et des efforts réalisés

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Définition des dispositifs d'aides à déployer et de leurs objectifs / Définition précise des critères d'attribution et des agriculteurs bénéficiaires / Animation et coordination au sein de la collectivité / Coordination des acteurs / Montage administratif et financier du ou des dispositifs d'aides (réponse à Appel à projets pour les PAEC et IAE, création de dispositifs PSE) / Lancement d'un ou plusieurs appels à projets auprès des agriculteurs du territoire / Réunion de commission d'attribution des aides / Suivi administratif et financier des dispositifs / Organisation de marchés de producteurs engagés dans des démarches favorables à la biodiversité / Organisation de concours généraux agricoles "Pratiques Agro-écologiques" / Communication via internet ou presse spécialisée sur les agriculteurs et leurs productions, et les bénéfices de leurs pratiques sur la biodiversité / Communication auprès du grand public / Evaluation des dispositifs déployés
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn / Organismes agricoles
Principaux partenaires identifiés	Région Nouvelle-Aquitaine / Direction Départementale des Territoires / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques / Collectif fermier 64 / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine / Syndicats de rivière / Syndicats agricoles / Agence de l'Eau Adour Garonne / Pôle Métropolitain Pays de Béarn / Associations naturalistes / Associations syndicales autorisées / Syndicats d'irrigation / Etat / Agence de Service et de Paiement Nouvelle-Aquitaine
Public visé	Exploitants agricoles
Financeurs mobilisables	FEADER / Etat / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de l'Eau Adour Garonne
Estimation du coût	Coût d'animation et coordination globale : temps de chargé de mission CCNEB 40 jours année 1 puis 20 jours /an / Coût des dispositifs : à préciser en fonction des choix réalisés
Calendrier	Action à mettre en place à partir de début 2024

2023
- Recherche et obtention de financements

2024
- Constitution d'un groupe de travail et définition des dispositifs à déployer
  Définition des critères et modalités d'attribution
  Montage administratif et financier des dispositifs

2025 - 2027
- Déploiement des dispositifs
  Communication sur les agriculteurs et leurs productions

2028
- Evaluation et réitération de l'action

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre et type de démarches de soutien engagées / Nombre d'exploitants agricoles soutenus / Surfaces agricoles concernées sur le territoire de la CCNEB / Montant des aides financières engagées / Nombre de partenaires engagés / Evolution de l'image des agriclteurs auprès de la population locale

Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N°6	ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION ET DE VEGETALISATION DES ESPACES VERTS SUR DES PARCELLES TESTS DE COMMUNES VOLONTAIRES APPARTENANT A LA CCNEB

AXE STRATEGIQUE	*Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone*			
THEMATIQUE(S)	Biodiversité	Forêt	Santé	
	GEMAPI	Agriculture	Résidentiel	
TYPE ACTION	☑ Préserver	☑ Gérer	☑ Communiquer	☑ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES	☑ Qualité de l'air	☐ Sobriété énergétique	
	☑ Adaptation au changement climatique	☐ Développement des ENR		
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Optimiser la gestion des espaces verts en limitant l'empreinte écologique du territoire			
PRIORITE	☐ Haute	☑ Modérée	☐ Faible	
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☐ A poursuivre	☑ A développer	☑ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☐ Immédiatement (N à N+2)	☑ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectif de l'action :

Communication auprès des communes du territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB) afin d'expliquer l'intérêt des plans de gestion et de la végétalisation (réunions d'information, distribution de plaquettes explicatives, communication dématérialisée). Il s'agira d'un côté d'élaborer des plans de gestion des espaces verts permettant de mettre en place une méthode d'entretien plus respectueuse de l'environnement et des espèces s'y développant (respect des périodes de reproduction, de nidification, d'hibernation, ...). Elle participe également à l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des usagers des espaces verts. La gestion dite "différenciée" se démarque de la gestion dite "conventionnelle" car elle est plus adaptée aux spécificités de chaque site concerné (parc, jardin, talus ...). En effet, un plan de gestion vise à caractériser les espaces verts très précisément (faune/flore, paysage, usages, méthode actuelle d'entretien ...) afin de déterminer les actions de gestion les plus adaptées à leurs spécificités (plantations, coupes, tontes, désherbage ...), tout en anticipant la finalité des déchets verts issus de la gestion (réutilisation, mise à disposition ...). Les plans de gestion constituent également une réponse concrète à la loi Labbé interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires (depuis 2017 sur les espaces verts et d'ici juillet 2022 pour les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif (cimetières, terrains de sports, ...)).
D'un autre côté, il s'agira également de mettre en place des actions de végétalisation. La végétalisation est un moyen de créer des îlots de fraîcheur face à l'augmentation des températures (plantations d'arbres, désimperméabilisation des sols et réenherbement ...) ; des espaces de stockage et/ou d'infiltration des eaux de pluie et de ruissellement face aux inondations plus fréquentes et plus destructrices (noues, végétalisation des berges des cours d'eau, désimperméabilisation des sols ...) ; des espaces de rencontre et de bien-être pour favoriser l'établissement de liens sociaux et améliorer l'état de santé des populations (parcs, jardins partagés, ...) ; des réservoirs pour le développement de la biodiversité face à sa disparition ; et également de stocker le carbone.
Identification et sélection des communes volontaires pour mettre en place des plans de gestion et/ou des actions de végétalisation. Les communes volontaires doivent être convaincues de la démarche, impliquées, et prêtes à modifier leurs pratiques et donc les habitudes de leurs usagers ainsi que du personnel en charge de l'entretien des espaces concernés. Les communes peuvent se porter volontaires soit pour les plans de gestion, soit pour les actions de végétalisation, soit pour les deux projets. Les espaces verts appartenant à la CCNEB peuvent également être concernés. La CCNEB se réserve le droit de sélectionner les projets à mettre en oeuvre : 1 à 5 projets les 3 premières années de la mise en oeuvre, puis réitération de la démarche (1 à 5 projets sur des nouvelles communes, ou nouvelles parcelles-tests pour les communes déjà impliquées dans les projets). Afin de faciliter l'identification des communes volontaires, la CCNEB distribuera un modèle de « fiche d'identité » des parcelles tests que les communes pourront pré-cibler sur leur propre territoire. Cette fiche permettrait aux communes d'y référencer : le nom, la localisation, la surface, le type d'espace (spécificités et usages), et le projet envisagé : plan de gestion et/ou actions de végétalisation. Ce modèle de fiche sera à distribuer lors de la phase de communication auprès des communes.
Pour l'élaboration de plans de gestion : recrutement d'un prestataire extérieur compétent dans l'élaboration de plans de gestion par une procédure de passation de marchés publics et/ou de conventions selon les projets pré-identifiés. En fonction des communes et parcelles tests pré-identifiées, la CCNEB rédigera un cahier des charges comprenant les attendus de la mission du prestataire :
-Réaliser un inventaire quantitatif : identifier et cartographier les différents types d'espaces verts des parcelles tests des communes (localisation, superficie, espèces végétales présentes, diversité biologique, intérêts pour la faune et notamment les pollinisateurs, type, tâches-charge-fréquence de l'entretien et matériel utilisé)
- Réaliser un inventaire qualitatif : décrire le paysage et les problématiques rencontrées (description de la qualité et des valeurs paysagère, historique, culturelle, environnementale ; du rayonnement de l'espace ; des fonctions, usages, de la fréquentation, des problématiques liées), évaluer la fonctionnalité de l'espace végétalisé au regard de la Trame Verte.
- Définir les objectifs de gestion rattachés à chaque espace identifié : selon la localisation et la fonction de l'epace vert, proposer si besoin une évolution des communautés végétales afin d'accroître la biodiversité locale (exemple : transformation d'une jachère fleurie avec ensemencement annuel en une prairie naturelle gérée par fauche tadive), réaliser un cahier des charges d'entretien des espaces verts (nature des tâches d'entretien à réaliser, fréquence, protocole à suivre : comment entretenir, quand, comment valoriser les déchets verts).
- Former les agents d'entretien des espaces verts : mettre en place un cycle d'ateliers de formations pour que les agents des communes/de la CCNEB puissent comprendre le concept, s'approprier la démarche, et la mettre en oeuvre de manière pérenne sur les espaces concernés.
- Communiquer et/ou sensibiliser le grand public : mettre en place des outils de communication et moyens de sensibilisation pour le grand public (panneaux explicatifs au niveau des parcelles test, flyers, visites de parcelles tests ...) pour expliquer l'intérêt et les bienfaits de la démarche pour les écosystèmes et la santé humaine, ainsi que les conséquences que ces nouvelles pratiques auront sur l'esthétisme de la commune et de ses espaces verts.

Mise en oeuvre et suivi des plans de gestion : par les équipes techniques des communes/de la CCNEB ou par les entreprises extérieures en charge de la gestion des espaces concernés (dans ce dernier cas : faire rajouter des clauses dans les contrats passés entre les entreprises et les communes concernées permettant d'exiger une gestion différenciée par des personnes compétentes dans les entreprises et sur les parcelles concernées). Mettre en place des outils de suivi des travaux de gestion, et de communication sur la transformation des espaces concernés. Evaluer et réitérer la démarche au bout de 3 ans.

Mise en oeuvre et suivi des actions de végétalisation : il s'agira en fonction du projet de végétalisation de prévoir le maître d'oeuvre le plus adapté.
Pour les actions *"légères"* de végétalisation (plantation de végétaux, d'arbres ...) : mise en oeuvre interne aux services en charge des espaces concernés (service espaces verts/voirie ...) ; ou bien mise en oeuvre en collaboration avec des acteurs spécialisés par la signature de conventions (associations naturalistes, écologues, CEN ...), et/ou participation citoyenne volontaire (via des outils de communication habituels : presse, panneaux d'affichage).
Pour les actions plus *"lourdes"* (exemple : désimperméabilisation de parking, de cours d'écoles ...) : prévoir la réalisation de travaux dans le cadre de programmes plus globaux (ex : GEMAPI), ou prévoir le recrutement d'entreprises spécialisées via le financement de programmes spécifiques (ex : actions de désimperméabilisation aidées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne ...). Evaluer et réitérer la démarche au bout de 3 ans.

Objectifs de l'action :
Informer et former les acteurs locaux et usagers à la gestion différenciée des espaces verts / Développer et préserver la biodiversité sur le territoire / Optimiser la gestion des déchets verts après les coupes / Développer des îlots de fraîcheur sur le territoire / Mieux gérer l'eau sur le territoire (infiltration à la parcelle, ruissellement ...) / Améliorer le cadre de vie et l'état de santé de la population et des usagers en créant des espaces de convivialité et de bien-être.

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action N°2 Axe 1 : Mise en place des mesures de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux*

Commune(s) concernée(s)	Communes volontaires de la CCNEB (déterminées à la suite de la campagne d'information)
Surface ou linéaire approximatif	Parcelles tests concernées dans les communes volontaires (sélectionnées après la remontée des "fiches d'identité")
Maîtrise foncière de l'espace	Non, les espaces verts concernés ou parcelles tests sont en gestion communale et/ou intercommunale
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Non-adhésion des communes et/ou des services d'entretien des espaces verts à la démarche / Incompréhension du public / Manque de financements pour l'élaboration de l'action / Coûts financiers de la mise en oeuvre de l'action (achats de nouveaux matériels, semences adaptées ...) / Propagation des espèces exotiques envahissantes sur le territoire / Dérive des pratiques dans le temps / Respect des bonnes pratiques de gestion et notamment des déchets verts
Facteur(s) de réussite	Sensibilisation des communes, équipes techniques et public à la démarche / Volonté des communes / Formation des agents d'entretien des espaces verts aux techniques de gestion différenciée / Mise en place d'un réseau d'acteurs et sa bonne concertation/collaboration : entre le prestataire, la collectivité, les communes, les équipes techniques, le grand public / Obtention de financements / Communication des résultats et engagements des communes à l'échelle de l'intercommunalité

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Réalisation d'une campagne de communication dédiée à toutes les communes de la CCNEB (ingénierie interne) / Collaboration et volonté des communes du territoire et identification de parcelles tests / Rédaction cahier des charges pour prestation plans de gestion / Rédaction dossiers d'aides pour actions de végétalisation / Pour plans de gestion : Inventaire quantitatif par cartographie, visites de terrain et entretiens avec les acteurs locaux : agents d'entretiens, services communaux / intercommunaux (ingénierie externe) + Inventaire qualitatif (ingénierie externe) mettant en avant les bienfaits des espaces concernés dans la préservation des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique + Définition des objectifs de gestion (ingénierie externe) mettant en place des techniques d'entretien peu coûteuses, favorables au développement de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique, et avec des techniques et du matériel respectueux de l'environnement + Mise en place d'une campagne de formation des agents d'entretien (ingénierie externe) + Sensibilisation grand public : ingénierie externe et interne / Privilégier le recours aux semences locales / Suivi pendant toute la période d'élaboration des plans de gestion (contacts réguliers avec le prestataire) / Suivi de la mise en oeuvre de la gestion différenciée sur les différentes parcelles tests et des actions de végétalisation (contacts réguliers avec les agents d'entretien, communes concernées, public/usagers concernés) / Evaluation de la démarche globale plan de gestion (ingénierie interne) / Suivi actions de végétalisation (interne) / Evaluation actions de végétalisation (interne) / Anticiper les coûts de la mise en oeuvre pour les communes volontaires (budget matériels, moyens ...)
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour la coordination / Prestataire extérieur pour l'élaboration des plans de gestion et la mise en œuvre des actions de végétalisation / Communes concernées pour la mise en œuvre
Principaux partenaires identifiés	Communes concernées de la CCNEB / Services techniques des communes concernées en charge de l'entretien des espaces verts / Citoyens (habitants et usagers des espaces verts) / Services gestion du patrimoine et environnement de la CCNEB / Agence Régionale de Santé (ARS) / Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) / Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN N-A) / Associations (environnementale, écocitoyenne, naturalistes, écologues, patrimoine rural ...) ex : Liken / Acteurs indépendants (compétents dans les plans de gestion et la formation en gestion différenciée : FREDON, CDC Biodiversité, ...) / Office Français de la Biodiversité (OFB) / Département des Pyrénées-Atlantiques

Public visé	Communes du territoire / Agents techniques des communes / Habitants et usagers des espaces verts concernés
Financeurs mobilisables	AEAG / Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine (volet reconquête écologique) / Communes concernées (via fonds de concours)
Estimation du coût	Plans de gestion : à déterminer en fonction des projets retenus : **temps chargé de mission CCNEB animation et coordination de l'action** : estimation **50 jours année 1**, **suivi de l'action 20 jours/an les deux années suivantes** puis **évaluation et réitération de l'action** : **80 jours.** Elaboration plan de gestion par le prestataire : estimation **23 000 € environ TTC** (Recrutement prestataire pour élaboration du plan de gestion jusqu'à 5 communes : environ 16 000 à 20 000 € pour les trois premières années, à renouveler pour de nouveaux plans de gestion au bout de trois ans + Série d'ateliers de formation agents par le prestataire : pour 3 ateliers : environ 2 500 € + Frais impressions des supports de communication : estimation environ 500 €) Actions de végétalistion : à déterminer en fonction des projets retenus : **temps chargé de mission CCNEB** : estimation **20 jours année 1**, **suivi et/ou mise en oeuvre 10 jours/an les années suivantes** puis **évaluation démarche** : **30 jours** Mise en place projet "léger" : préparation et temps d'animation (estimation d'une journée plantation par le chargé de mission CCNEB (communication, matériel ...) et mise en oeuvre en collaboration avec acteurs (associations, habitants ...) : estimation **20 jours, peut varier en fonction du/des projets.** Mise en place projet "lourd" : estimation entre **200 000 et 1 M € TTC** (pouvant être financés jusqu'à 50% par l'AEAG dans le cadre de projets aidés)
Calendrier	Mise en place de l'action à partir de début 2025

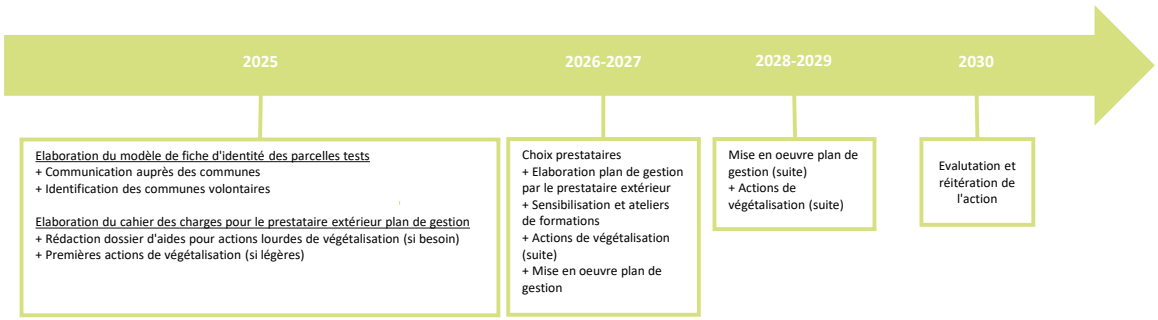

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre et types d'informations sur la démarche (réunions, communication ...) / Nombre de communes volontaires et impliquées dans la démarche / Surfaces des parcelles tests des communes concernées / Nombre et types de formations réalisées pour les agents communaux / Nombre d'agents communaux formés / Nombre et types de campagnes de sensibilisation grand public (panneaux, interventions, visites ...) / Surfaces d'espaces verts gérés de manière différenciée / Comparaisons lors de l'évaluation : biodiversité présente sur parcelle en gestion différenciée et sur parcelle en gestion conventionnelle + type de fréquentation des espaces végétalisés et/ou gérés de manière différenciée (ex : état des plantations et observations de leur croissance et de leur adaptation au terrain d'accueil) / Nombre et types de réclamation suite à la mise en place d'une gestion différenciée (plainte, non-respect des parcelles concernées ...) / Nombre de communes volontaires qui intègrent la démarche lors de la réitération de l'action

Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N°7	CREATION D'UNE FILIERE APICOLE LOCALE ET DEVELOPPEMENT DE LA RESSOURCE MELLIFERE SUR LE TERRITOIRE

AXE STRATEGIQUE	*Intégrer la Trame Verte et Bleue pour le développement d'un territoire sobre en carbone*			
THEMATIQUE(S)	Biodiversité GEMAPI	Forêt Agriculture	Santé Résidentiel	
TYPE ACTION	☑ Préserver	☐ Gérer	☑ Communiquer	☑ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES ☑ Adaptation au changement climatique		☐ Qualité de l'air ☐ Développement des ENR	☐ Sobriété énergétique
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Concilier et associer biodiversité et agriculture en limitant l'empreinte écologique du territoire			
PRIORITE	☐ Haute	☑ Modérée		☐ Faible
ETAT DE L'ACTION	☑ Existante	☑ A poursuivre	☑ A développer	☐ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☑ Immédiatement (N à N+2)	☐ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectif de l'action :

Création d'une miellerie collective sur le territoire de la CCNEB afin de développer une production de miel locale : Dans le cadre de l'extension de la Conserverie du Vic-Bilh, deux ateliers de diversification de production sont prévus, une laiterie et une miellerie. Cet atelier miel permettra aux apiculteurs du territoire d'avoir accès à un outil collectif de production. Le dimensionnement de l'atelier collectif et son équipement performant, soigneusement étudiés, offriront aux producteurs la possibilité de développer leur production de miel et autres produits de la ruche. Avec une plus grande part de la valeur ajoutée des produits commercialisés qui revient au producteur, cette miellerie collective soutiendra l'activité économique des apiculteurs du territoire. Elle pérennisera aussi leur activité en lien fort avec les problématiques liées à la biodiversité et l'agriculture.

Développement des ressources mellifères sur le territoire : Compte tenu de la typologie du territoire agricole de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, majoritairement tournée vers les grandes cultures, il est constaté des périodes de disettes pour les colonies. Pour assurer la production de miel et la survie des colonies d'abeilles, il est important de développer les ressources mellifères du territoire.

- Etat des lieux de la ressource : Il est important de connaitre le bol alimentaire de l'abeille pour savoir la flore butinée. Quelle part est d'origine agricole, forestière, sauvage ou cultivée dans les jardins ? C'est pourquoi des analyses de miel ont été effectuées cet été 2021 (du 14/06/21 au 03/09/21). Si les prélèvements étaient hebdomadaires, les analyses quant à elles se faisaient par quinzaine. Il a pu ainsi être mesuré autour des ruchers sédentaires des apiculteurs les ressources pollinifères disponibles en cette période estivale. De même, des analyses de miel ont été effectuées à la fin de l'été. Cet état des lieux permettra de mesurer lors des campagnes suivantes (été N, N+1 …) l'incidence des actions menées en faveur du développement de la ressource mellifère.
- Plantation de haies : Dans le cadre de l'Appel à Projet de la Région Nouvelle-Aquitaine « Nature et Transitions » qui vise à replanter des linéaires de haies, la CCNEB a lancé un appel à candidature sur son territoire auprès de ses administrés (particuliers comme professionnels). 10 000 plants sont prévus. Les essences ont été choisies avec soin et le critère mellifère observé. Ces 6 kms de haies viendront alimenter le réservoir de biodiversité du territoire grâce aux fonctions de nourriture et d'abris ou nidification des haies pour les pollinisateurs entre autres.
- Formation sur les enjeux liés aux pollinisateurs à destination des agriculteurs : Afin de sensibiliser le public des agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs sur leur exploitation, la CCNEB, avec l'association Abeilles et Territoire et l'ADANA (Association de Développement de l'Apiculture), organise des formations sur ces enjeux. Ces journées se décomposent de la sorte : la matinée en salle pour une approche pédagogique et théorique, puis l'après-midi une visite de terrain pour aborder les choses plus concrètement avec ouverture de ruches. La fin de journée permet d'en faire le bilan. Le but, à l'issue de ces journées de formation, est de construire des groupes de travail avec les agriculteurs pour entreprendre des actions en faveur des pollinisateurs sur le territoire, et plus particulièrement autour des ruchers sédentaires de l'association. Mise en culture du foncier agricole de la CCNEB : La CCNEB possède un parcellaire d'environ 9 hectares conduits en agroforesterie. En jachère depuis quelques années, cette surface sera exploitée dès 2022 par la société Semence Nature pour y faire de la multiplication de semences d'herbacées locales et sauvages, adaptées à leur territoire et labélisées « végétal local ». L'implantation de couverts végétaux locaux et sauvages (en plus de ceux présents initialement) permettra l'entretien et la valorisation d'un milieu ouvert, riches pour les pollinisateurs.

Fleurissement des bandes enherbées : Les bandes enherbées installées en bordure de cultures représentent des surfaces importantes potentiellement intéressantes pour les pollinisateurs. En effet, la diversité floristique de ces couverts végétaux pourrait être améliorée grâce à l'installation de semences mellifères (d'origine locale), et grâce à une gestion adaptée favorisant la floraison et respectant le cycle de reproduction des insectes. La présence de ces bandes fleuries constitue également un vivier pour les auxiliaires de culture. Pour encourager ces pratiques auprès des agriculteurs, il sera étudié la possibilité de mettre en place un dispositif d'aides financières, pour l'achat des semences par exemple. Ces opérations s'inscrivent dans les orientations du Plan national en faveur des insectes pollinisateurs récemment adopté pour la période 2021 - 2026

Objectifs de l'action : Développer les ressources pollenifères et nectarifères du territoire pour favoriser la biodiversité, la survie des pollinisateurs domestiques et sauvages. Informer et sensibiliser les acteurs du monde agricole, notamment les agriculteurs, à ces enjeux. Former des groupes de travail opérationnels pour développer ces ressources. Augmenter la production de miel pour abonder la miellerie collective. Pérenniser les ruchers de l'association.

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action N° 6 : Elaboration d'un plan de gestion et de végétalisation des espaces verts sur des parcelles tests de communes volontaires appartenant à la CCNEB*
- ✓ *Action N° 8 : Inventaires des milieux ouverts à forte valeur écologique*
- ✓ *Action N°9 : Réalisation d'un état des lieux de l'élevage à l'échelle du territoire*
- ✓ *Action N°5 : Soutien aux agriculteurs mettant en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité*
- ✓ *Action N° 4 : Accompagnement d'un groupe pilote d'agriculteurs vers un changement de pratiques favorables à la biodiversité*

Commune(s) concernée(s)	Ensemble du territoire de la CCNEB soit 73 communes
Surface ou linéaire approximatif	Parcellles concernées chez les agriculteurs volontaires
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Manque de mobilisation de la profession agricole / Freins financiers au regard du bénéfice obtenu pour les agriculteurs / Charge de travail supplémentaire / Influence décisive des facteurs annexes à la réussite du projet / volumes insufisants pour amortir la miellerie
Facteur(s) de réussite	Forte mobilisation et implication territoriale de l'association Abeilles et Territoire / Association qui commence à bien être identifiée par le monde agricole / Association qui se développe et va tendre vers l'indépendance économique / Montage financier de la miellerie porté par la Conserverie du Vic-Bilh / Accompagnement de l'association par la CCNEB et le tiers lieu "La Gare" de Lembeye / Agriculteurs de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux / Conditions environnementales à l'obtention d'aides agricoles / Montage administratif et financier pour le fleurissement des bandes enherbées / Mobilisation de la profession agricole

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Programmes de formations VIVEA à co-construire avec l'ADANA / S'assurer de l'éligibilié VIVEA des patricipants / Sélection des candidats à l'implantation de haies au regard de la grille de sélection correspondants aux enjeux du territoire (corridors écologiques, érosion, brise crue, ...) / Rédaction d'un bail rural en bonne et due forme pour l'exploitation du foncier en "végétal local" / Réponse à l'Appel à Projet de la Région Nouvelle-Aquitaine "Nature et Transitions" pour le financement des analyses de pollen et miel / Montage administratif et financier pour les dispositif d'aides (Projets Agro-Environnementaux et Climatiques et Mesures Agro-Environnementales Climatiques apicoles) / Prise en compte du plan national (2021-2026) et régional (en cours d'élaboration) en faveur des pollinisateurs / Elaboration d'un plan de financement pour le fleurissement des bandes enherbées
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Abeilles et Territoire / CCNEB / Organismes Agricoles
Principaux partenaires identifiés	Région Nouvelle-Aquitaine / Conserverie du Vic -Bilh / EURALIS / VIVADOUR / ADANA / Semence Nature / Syndicats de rivière / Chambre d'Agriculture 64 / Cave de Crouseilles / Agriculteurs du territoire / Ruchers écoles (Lembeye, Gelos, Saint-Castin) / Abeilles et Territoire
Public visé	Exploitants agricoles
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / SMAA / MIIMOSA (financement participatif) / Abeilles et Territoire
Estimation du coût	Coût d'animation et coordination globale par un chargé de mission CCNEB : **80 jours/an** ; moitié moins à partir de 2023
Calendrier	Action en cours depuis 2020

2020	2021	2022	2023 et ...
Définition du projet et réflexion stratégique	Professionalisation de l'association Abeilles et Territoire, organisation de formations sur les enjeux liés aux pollinisateurs, caractérisation des zones de butinage	Création de groupes de travail apiculteurs/agriculteurs et mise en place d'actions en faveur des pollinisateurs, implantation de haies, construction de la miellerie collective	Poursuite et renforcement de la dynamique territoriale en faveur des pollinisateurs

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre d'agriculteurs inscrits dans la démarche / Nombre d'apiculteurs adhérents à l'association / Nombre de ruches / Quantités de miel produites à la miellerie / Surfaces agricoles, allouées aux ressources mellifères, linéaires de haies implantées, bandes enherbées fleuries / analyses des compositions de pollen et miel

Gain annuel énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

AXE 3

Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale

FICHE ACTION N°1	RENFORCEMENT DE L'OFFRE PEDAGOGIQUE AUPRES DES SCOLAIRES PORTANT SUR LE PATRIMOINE NATUREL DE LA CCNEB

AXE STRATEGIQUE	*Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale*			
THEMATIQUE(S)	**Biodiversité** GEMAPI	Forêt Agriculture	**Santé** Résidentiel	
TYPE ACTION	☐ Préserver	☐ Gérer	☑ Communiquer	☐ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES ☑ Adaptation au changement climatique	☐ Qualité de l'air ☐ Développement des ENR	☐ Sobriété énergétique	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Sensibiliser à la biodiversité ordinaire et extraordinaire			
PRIORITE	☑ **Haute**	☐ **Modérée**	☐ **Faible**	
ETAT DE L'ACTION	☑ Existante	☑ A poursuivre	☐ A développer	☐ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☑ Immédiatement (N à N+2)	☐ Long terme (N+10 à plus)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Court terme (N+3 à N+5)

DESCRIPTION

Description et objectif de l'action :

1. Poursuite de la réalisation et de la proposition d'un programme d'animations à destination des scolaires du cycle 1 (maternelles) au cycle 4 (collégiens 3ème) pour la découverte de la biodiversité ordinaire et extraordinaire appartenant au territoire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn. Chaque année depuis 2016, différentes formules d'animations allant de 0,5 à 2 jours sont proposées à travers un programme complet spécialement dédié à l'ensemble des écoles du périmètre de la CCNEB. Un principe de participation a été retenu par les élus communautaires depuis le lancement de ces animations : limiter la participation à 10 classes chaque année. Ainsi, les 10 premières classes inscrites ont la priorité, avec le souci d'assurer un turnover sur les écoles participantes. Ce choix a été fait de manière à avoir une continuité tous les ans dans les inscriptions mais aussi de consacrer des coûts raisonnables à cette action. Les programmes sont établis pour l'année scolaire soit de septembre à juin de l'année suivante. Chaque programme se consacre à une thématque particulière, pouvant néanmoins être renouvelée en fonction des demandes des enseignants (pollinisation ...). Le contenu des formules est élaboré tous les ans en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Béarn (CPIE Béarn) et la Maison de l'Eau du Pays du Val d'Adour. Ce travail de réflexion tend à innover dans les propositions faites d'une année sur l'autre et prend en compte, dans la mesure du possible, les diverses remarques et demandes des écoles participantes afin d'améliorer l'offre d'animation. Ces deux structures sont en charge des animations sur le terrain et en classe. La complémentarité de ces deux organismes est essentielle et nécessaire pour la répartition des classes en sous-groupes lors des animations. Le CPIE Béarn a été désigné comme "coordinateur" pour ces programmes sur la partie "animation". Les services de la CCNEB et en particulier la chargée de mission Environnement, coordonnent la partie "administrative et financière" ainsi que la sollicitation des écoles chaque année par l'envoi du nouveau programme (juin) et la prise en compte des inscriptions.
Les animations sur le terrain ont lieu, dans tous les cas pour n'importe quel type de formule, sur les espaces naturels gérés par la CCNEB, contribuant ainsi au développement du volet "valorisation" des plans de gestion des pelouses sèches à orchidées du coteau de Lembeye et de la zone humide de Manas, mais aussi sur des espaces de biodiversité plus "ordinaires" comme autour de l'école ..., pour les formules plus longues comprenant plusieurs sorties terrain. Depuis 2021, la notion de "zéro déchet" pour les pique-niques organisés lors des sorties terrain, a également été ajoutée au programme proposé. Les classes participantes ont la possibilité d'axer leurs formules au choix sur les milieux secs (pelouses sèches à orchidées) ou sur les milieux humides (zone humide de Manas).
Toute l'organisation, la logistique et la coordination des ces animations est à la charge du CPIE Béarn et de la CCNEB.
Chaque année à l'issue des animations, une restitution collective est menée afin d'impliquer activement les élèves et leurs enseignants dans le programme choisi, mais aussi afin de valoriser et communiquer sur le travail et les découvertes faites par l'ensemble des écoles inscrites. La CCNEB diffuse ensuite cette restitution aux mairies des écoles concernées ainsi qu'aux conseillers communautaires.
2. Déploiement de projets de classe ou d'école plus conséquents, engageant les enseignants et les élèves dans une démarche globale du diagnostic jusqu'à la réalisation d'actions concrètes en faveur d'espèces et/ou d'habitats.

Il s'agit notamment des Aires Terrestres Educatives (ATE), pilotées par l'Office Français de la Biodiversité. Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège, sur une durée de 3 ans. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil des enfants » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative. L'enseignant est accompagné par un référent issu d'une structure d'éducation à l'environnement ou de gestion des espaces naturels. Cette démarche permet d'impliquer les élèves dans un projet concret de préservation du patrimone naturel, tout en s'initiant aux principes de la démocratie. Par ailleurs, il existe également l'Eco-parlement des Jeunes (EPJ : marque déposée et portée par le Réseau FRENE) qui met en réseau des classes ou des groupes de jeunes (écoliers, collégiens, lycéens) s'intéressant à une thématique de l'environnement. Ils sont accompagnés par des éducateurs à l'environnement et par un journaliste départemental, dans un but de production collective. La démarche permet aux jeunes une appropriation de son territoire proche, la rencontre avec des acteurs locaux et la possibilité de participer activement à la préservation de son environnement proche. Pour les ATE et l'EPJ, le CPIE Béarn coordonne les projets, et s'appuie sur des animateurs d'autres structures (Education Environnement 64, Béarn Initiatives Environnement) pour les animations et les sorties terrain. Sur le territoire de la CCNEB, seule l'école primaire de Sedzère est aujourd'hui engagée dans une ATE et participe également à l'EPJ. Afin d'impulser une dynamique sur le territoire, la CCNEB peut jouer le rôle de moteur, en partenariat avec le CPIE Béarn, pour mobiliser les enseignants mais également les élus des communes (parcelles communales à mettre à disposition pour les ATE, lien avec la gestion des espaces verts communaux, participation aux déplacements des classes, ...). La mobilisation des acteurs passe par la diffusion d'informations via des réunions ou webinaires de présentation, l'édition de plaquettes, le partage de témoignages d'expériences d'établissements déjà engagés, ... Un bilan des animations menées à chaque année scolaire est réalisé auprès des animateurs et des enseignants afin d'améliorer les propositions et le déroulement des programmes pour les années suivnates. De même une évaluation à l'issu des programmes pluriannuels qui pourraient être suivis, sera réalisée.

Objectifs de l'action : Sensibilisation et implication des plus jeunes à la préservation du patrimoine naturel / Valorisation et sensibilisation à la préservation de la biodiversité extraordinaire et ordinaire / Découverte du territoire et de ses ressources naturelles / Développement du volet "valorisation" des plans de gestion des pelouses sèches à orchidées et de la zone humide de Manas / Reconnexion à la nature / Appropriation concrète de l'environnement proche et compréhension des enjeux / Initiation aux principes de la démocratie

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action N°1 Axe 1 :* *Création d'une application mobile et participative pour le recensement et la cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) à l'échelle du territoire*
- ✓ *Action N°11 Axe 1 :* *Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites*
- ✓ *Action N°2 :* *Renforcement de l'offre d'animations et d'évènements grand public pour la découverte et la valorisation du patrimoine naturel de la CCNEB*

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Refus croissant de candidatures chaque année d'écoles voulant participer (au-delà des 10 classes) / Lourdeur administrative et logistique du projet / Subvention à renouveler chaque année sans certitude d'obtention / Gestion du calendrier des animations terrain en fonction des intempéries / Difficultés de report de certaines animations annulées / Entente entre les animateurs des deux structures pour l'animation des sous-groupes / Disponibilité des animateurs durant la période des animations se tenant en majorité au printemps / Mobilisation des écoles et inscription dans les délais impartis, fixés par les dates de dépôts de demande de subvention / Disponibilité des deux structures animatrices et de la CCNEB pour la réflxion sur chaque nouveau programme annuel / Etablissement scolaire éloigné d'un espace naturel / Elèves du territoire de la CCNEB scolarisés dans un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) appartenant à une autre intercommunalité (ex : école de Cadillon) et donc privés de ces programmes / Coût des démarches telles que les ATE-EPJ pour les établissements scolaires (coût moyen ATE = 4 000 €/an ; aujourd'hui grâce aux financements mobilisés par le CPIE Béarn, coût réduit à 300 €/an par école) / Temps consacré et engagement des enseignants pour les animations
Facteur(s) de réussite	Diversité des formules proposées / Nouveautés dans les thématiques et contenus soumis chaque année / Animations de la toute petite section à la 6ème / Prise en charge du contenu des animations par le CPIE Béarn et la Maison de l'Eau / Obtention de financements / Faible participation financière des écoles / Anticipation dans les envois auprès des écoles pour les futures inscriptions / Animations réalisées sur le territoire / Valorisation du travail mené par les scolaires à travers une restitution collective / Communication du projet auprès des écoles et des élus / Mobilisation des enseignants et soutien des parents / Soutien des communes / Coordination des acteurs / https://profsentransition.com

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Bonne entente entre les structures animatrices (en particulier, entre animateurs - binôme) / Anticipation des inscriptions des écoles avec envoi des programmes en juin pour la rentrée prochaine / Communication ascendante et descendante entre les coordinateurs, les animateurs et les enseignants / Envoi des demandes de subvention en septembre (au plus tard) pour une réponse en début d'année / Anticipation des reports de sortie pour cause d'intempéries (dates supplémentaires) / Proposition de thématiques en lien avec les programmes scolaires de l'année / Réflexion sur le contenu des programmes en partenariat avec les animateurs / Prise en compte des forces et des faiblesses des années précédentes pour le montage du programme de l'année N+1 / Défnition de plusieurs formules au choix des enseignants / Choix du milieu naturel à visiter par les enseignants / Innovation des animations proposées chaque année / Participation financière réduite pour les écoles / Communication et valorisation du travail réalisé par les scolaires / Mobilisation de dispositifs pédagogiques ambitieux tels que les ATE-EPJ / Coordination des acteurs de l'éducation à l'environnement pour l'accompagnement des établissements scolaires / Organisation de réunions ou webinaires pour présenter les outils pédagogiques avec témoignages d'enseignants engagés / Diffusion de témoignages d'enseignants et d'élèves engagés dans des démarches d'ATE-EPJ / Porter-à-connaissance des bienfaits de la connexion avec la nature sur le bien-être des enfants et les apprentissages / Soutien des communes par mise à disposition de terrains communaux pour la découverte et la gestion d'un espace naturel par les classes / Evaluation-Bilan des dispositifs proposés
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn / Etablissements scolaires / CPIE Béarn pour la coordination ATE - EPJ
Principaux partenaires identifiés	CPIE Béarn / Maison de l'Eau du Pays du Val d'Adour / Département des Pyrénées-Atlantiques / Institution Adour / Régie des transports scolaires de la CCNEB / Transporteur autobus indépendant / Béarn Initiatives Environnement / Education Environnement 64 / Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) / Réseau national Ecole et Nature (FRENE) / Office Français de la Biodiversité / Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine
Public visé	Scolaires et enseignants
Financeurs mobilisables	Département des Pyrénées-Atlantiques / Institution Adour / Agence de l'Eau Adour Garonne (si atteinte d'un certain montant - financement non mobilisé depuis 2016) / Office Français de la Biodiversité / Région Nouvelle-Aquitaine
Estimation du coût	**9 605 € TTC** pour l'année 2021-2022 (montant évolutif chaque année en fonction des formules choisies par les classes inscrites (plus il y a de jours d'animation, plus le coût de la formule est élevé) et les trajets à réaliser (plus ou moins éloignés de l'espace naturel concerné)) (Définition du programme d'animations + gestion admistrative et logistique + coordination du CPIE Béarn et de la CCNEB + animations auprès des scolaires + transports sur le terrain + fornitures de petit matériel + étape suivi-évaluation) Pour les programmes ATE/EPJ : ajouter le coût de coordination et de diffusion des dispositifs sur le territoire : **5 jours internes CCNEB/an ou prestation CPIE Béarn** (la mise en oeuvre des outils ATE et EPJ est réalisée par le CPIE Béarn avec l'aide de financeurs)
Calendrier	Action mise en place depuis l'année scolaire 2015-2016. Interventions sur l'ensemble de l'année avec la réalisation des sorties terrain durant le printemps et restitution collective en juin. (Exemple pour l'année 2021-2022) / Pour le cas des ATE : projets se déroulant sur 3 ans et nécessitant en amont une communication et sensibilisation sur les dispositifs pour une appropriation par les enseignants (au moins 6 mois avant la rentrée scolaire)

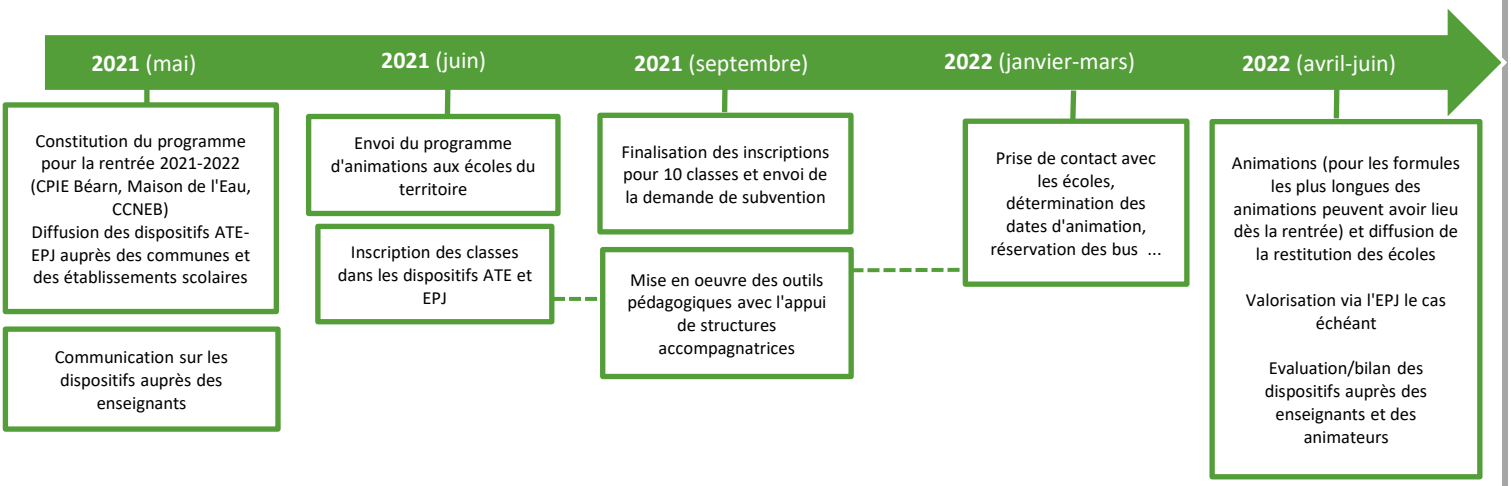

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre de classes inscrites chaque année / Nombre de classes voulant participer au-delà des 10 classes chaque année / Bilan des animations menées (enseignants, élèves et animateurs) / Evolution des faiblesses et des forces chaque année (nombre, type) / Nombre d'animations non réalisées / Renouvellement des binômes d'animateurs / Nombre d'élèves chaque année / Nombre de nouvelles écoles participantes chaque année / Nombre de classes engagées dans des démarches d'ATE ou EPJ / Surfaces d'ATE et types d'actions réalisées

Gain annuels énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N°2	RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'ANIMATIONS ET D'EVENEMENTS GRAND PUBLIC POUR LA DECOUVERTE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DE LA CCNEB

AXE STRATEGIQUE	*Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale*			
THEMATIQUE(S)	**Biodiversité**	Forêt	**Santé**	
	GEMAPI	Agriculture	Résidentiel	
TYPE ACTION	☐ Préserver	☐ Gérer	☑ Communiquer	☐ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES	☐ Qualité de l'air	☐ Sobriété énergétique	
	☑ Adaptation au changement climatique	☐ Développement des ENR		
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Partager auprès de tous une ambition en matière de transition énergétique et écologique			
PRIORITE	☑ **Haute**	☐ **Modérée**	☐ **Faible**	
ETAT DE L'ACTION	☑ Existante	☑ A poursuivre	☑ A développer	☐ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☑ Immédiatement (N à N+2)	☐ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectif de l'action :

Poursuite des animations et évènements proposés chaque année pour la découverte et la valorisation du patrimoine naturel. Ces temps collectifs sont principalement menés au printemps, mais aussi à l'automne avec l'organisation notamment de chantiers bénévoles à l'occasion des "48h Nature" portées par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour la plupart des animations, le printemps est la période idéale. Chaque année, trois animations sont proposées sur les pelouses sèches à orchidées du coteau de Lembeye :

- Une animation à destination du grand public, généralement sur la demi-journée, est menée pour découvrir le milieu à travers des balades contées, ... ;
- Une animation à destination du grand public, est proposée sur la journée lors du weekend de la Fête nationale de la Nature (obtention du label par la CCNEB depuis 2016), et s'organise autour d'une balade découverte, d'un repas convivial de produits locaux (organisé par la CCNEB mais à la charge des participants / accueil café et boissons offertes par la CCNEB) et d'ateliers variés (confection de cosmétiques, plats, recettes, ... à base de plantes sauvages, ...) ;
- Une animation à destination du public spécifique (handicapés mentaux, personnes atteintes d'Alzheimer,...), est également organisée sur la demi-journée pour la sensibilisation au milieu.

Ces deux derniers évènements ont très souvent lieu à Lespielle, à proximité du Moulin de Bellegarde. En effet, le propriétaire met à disposition gracieusement ses locaux (repas, goûter, ateliers, détente) et sanitaires.

L'ensemble de ces animations sont proposées gratuitement aux participants et sont ainsi financées à travers le volet "Valorisation" du plan de gestion élaboré sur les pelouses sèches à orchidées du coteau de Lembeye depuis plusieurs années et mis en oeuvre en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN NA). La Communauté de Communes du Nord Est Béarn est en charge de l'organisation et de la coordination de ces évènements ainsi que de la partie communication (supports réalisés par le service Communication de la CCNEB). Les sorties sont assurées par des animateurs compétents, selon les thématiques annuelles abordées, du Centre Permanent et d'Initiatives pour l'Environnement Béarn (CPIE). Cette structure relaie également tous les ans, la tenue de ces sorties grâce à la publication dans leur "Carnet de Découvertes". Le Syndicat du Tourisme du Nord Béarn, en collaboration avec le CPIE Béarn, accompagne la CCNEB pour les inscriptions à ces animations et la diffusion de l'information. Ces animations sont généralement limitées à 15-20 personnes pour assurer la qualité des interventions.

Des chantiers de gestion courante des milieux avec des scolaires (Lycées agricoles de Vic-en-Bigorre, Riscle, ...) ou des entreprises (Total, Crédit Agricole, ...) via des opérations de team building, sont aussi organisés sur les milieux naturels gérés par la CCNEB et son partenaire technique le CEN NA, dans le cadre de la mise en oeuvre des plans de gestion. La CCNEB entretient également depuis 2017 un partenariat avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. La réalisation des chantiers se fait aujourd'hui principalement sur les pelouses sèches à orchidées. Elle va être déployée dès 2022 sur le site de Manas, dans le cadre du plan de gestion adopté en 2020 et mis en oeuvre en partenariat avec le CEN NA.

L'offre proposée sur les pelouses sèches à orchidées sera déployée à partir de 2023, à raison d'une à deux animations grand public dans un premier temps, à la zone humide de Manas. La collaboration de la CCNEB établie avec le CPIE Béarn et le Syndicat du Tourisme du

Nord Béarn, pourra être développée pour la valorisation et la découverte de ce nouveau milieu. Concernant l'animation à destination du public spécifique, ce site n'est pas équipé de sanitaires, compromettant ainsi l'organisation de ce type de sortie. Néanmoins, cette possibilité fera l'objet de questionnements auprès des structures concernées. Ces questionnements pourront être menés par l'animateur du CPIE Béarn lors de la sortie prévue pour le public spécifique au printemps 2022, afin d'envisager peut être une programmation pour 2023. Les retours réalisés par l'animateur seront étudiés par la Chargée de mission Environnement de la CCNEB.
De la même manière, un budget sera consacré sur le volet "Valorisation" du plan de gestion de la zone humide de Manas pour financer et proposer gratuitement ces sorties.
L'objectif à atteindre à moyen terme serait de construire et proposer à un large public un programme diversifié d'animations et d'évènements sur le patrimoine naturel de la CCNEB. Ce programme serait renouvelé chaque année.
Un bilan des animations menées est réalisé auprès des animateurs par le CPIE Béarn afin d'améliorer leur contenu et leur déroulement. Un échange est ensuite organisé avec la CCNEB pour faire remonter les points positifs et à améliorer pour les années suivantes.
Des animations ponctuelles grand public peuvent également être organisées dans le cadre des Rendez-Vous Nature du 64, pilotés par le Département des Pyrénées-Atlantiques. Ce fut le cas en 2021 sur le site de Manas avec la découverte du milieu naturel, ainsi qu'à Anoye pour un évènement autour de la conservation des sols, avec une projection-débat et des visites de parcelles agricoles.
Afin de déployer la thématique du patrimoine naturel sur l'ensemble du territoire, il est proposé d'organiser régulièrement des "Rendez-vous de la biodiversité". Cet outil, développé par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) se veut un moyen

Objectifs de l'action : Sensibilisation et implication d'un large public à la préservation du patrimoine naturel / Valorisation et sensibilisation à la préservation de la biodiversité extraordinaire et ordinaire / Découverte du territoire et de ses ressources naturelles / Développement du volet "valorisation" des plans de gestion des pelouses sèches à orchidées et de la zone humide de Manas / Reconnexion à la nature / Appropriation concrète de l'environnement proche et compréhension des enjeux / Sensibilisation au lien "Nature/Santé humaine" et "Santé environnementale/Santé humaine" / Découverte et connaissance des diverses propriétés des plantes sauvages (cosmétiques, médicinales, comestibles, ...) / Initiation à la phytothérapie, ... / Faire du lien entre citoyens et professionnels

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action N°1 Axe 1 :* *Création d'une application mobile et participative pour le recensement et la cartographie des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) à l'échelle du territoire*
- ✓ *Action N°11 Axe 1 :* *Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites*
- ✓ *Action N°5 Axe 2 :* *Soutien aux agriculteurs mettant en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité*
- ✓ *Action N°1 :* *Renforcement de l'offre pédagogique auprès des scolaires portant sur le patrimoine naturel de la CCNEB*

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Gestion de la météo / Difficulté de report des manifestations annulées pour cause d'intempéries / Gestion des inscriptions / Refus de certaines inscriptions (surnombre) surtout pour les animations de la Fête nationale de la Nature / Lourdeur administrative et logistique des évènements / Subvention à renouveler chaque année dans le cadre des plans de gestion / Disponibilité des animateurs durant la période des animations se tenant en majorité au printemps / Mobilisation importante de la Chargée de mission Environnement de la CCNEB pour la planification de ces sorties / Innovation nécessaire chaque année sur les types d'animations proposées (thèmes, ateliers, terrain, ...) / Mobilisation du service Communication de la CCNEB pour la réalisation des supports d'information et de communication (affiches, articles de presse, diffusion sur les réseaux sociaux, ...) / Relais de l'information suffisamment en amont pour attirer les participants / Capacité d'adaptation des animateurs à un public très varié et parfois complexe (mineurs du Tribunal, ...) / Public ne se sentant pas concerné par des évènements trop tournés vers les experts

Facteur(s) de réussite	Continuité de l'offre (renouvellement des animations chaque année) / Innovation de l'offre afin de susciter chaque année l'intérêt des participants / Animations à destination d'un large public / Prise en charge du contenu des animations par le CPIE Béarn et son réseau d'animateurs / Obtention de financements / Gratuité des animations / Accueil café et boissons offertes lors du weekend de la Fête nationale de la Nature et goûter offert pour les animations avec le public spécifique / Obtention de la labellisation pour la journée organisée lors de la Fête nationale de la Nature / Anticipation pour la communication des évènements / Communication largement diffusée (CCNEB, Syndicat du Tourisme du Nord Béarn, CPIE Béarn, ...) / Animations réalisées sur le territoire / Coordination et collaboration des différentes structures / Partenariats durables / Réponse à l'appel à projets "Rendez-vous de la biodiversité" / Mixité des témoignages et des retours d'expériences, entre personnes de différents horizons / Diffusion efficace des évènements / Mobilisation des élus des communes concernées

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Bonne coordination et collaboration entre les différents partenaires (définition contenu, organisation, planification, prise en compte des inscriptions, ...) / Anticipation de la réflexion du contenu des animations proposées / Anticipation de la programmation des manifestations lors de la planification des plans de gestion (automne année N : organisation + budget) / Réalisation des supports de communication dès le mois d'avril (printemps) ou septembre (automne) / Large communication des évènements (avant et après pour valorisation) un mois avant et jusqu'à la date des évènements / Réservation de dates pour l'organisation des évènements (disponibilité des animateurs, salle du moulin, ...) dès l'automne de l'année N pour le printemps ou l'automne de l'année N+1) / Prise en compte des retours positifs et négatifs des années précédentes pour le montage des futures animations / Inscription de la manifestation grand public pour l'obtention du label Fête de la Nature / Innovation des animations proposées chaque année / Organisation d'un repas et de collations à base de produits locaux (Fête nationale de la Nature, ...) pris en charge par la CCNEB (réservation 15 jours avant les évènements) / Communication et valorisation à travers différents canaux / Gestion concertée des inscriptions / Information pour rappel du propriétaire du Moulin et des propriétaires des parcelles visitées un mois avant les animations / Porter-à-connaissance des bienfaits de la connexion avec la nature sur le bien-être, la santé humaine, relation santé humaine et environnementale / Evaluation-Bilan des sorties proposées réalisé par les animateurs à destination de la CCNEB / Définition annuelle des thématiques à aborder dans les "RDV de la biodiversité", en tenant compte de la volonté politique et de celle des acteurs / Mobilisation de professionnels et de citoyens de différents horizons pour vulgariser le discours et le rendre accessible à tous / Diversité des types d'évènements (projections, visites de sites, découvertes sensorielles, animations théatrales, ...) / Associer la thématique de la biodiversité avec des préoccupations citoyennes quotidiennes (par exemple la santé)
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn
Principaux partenaires identifiés	CPIE Béarn / Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Béarn Initiatives Environnement / Education Environnement 64 / Animateurs indépendants / Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine / Structures spécialisées accueillant du public spécifique (EHPAD, ESAT, Foyer, Maison de retraite, ...) / Moulin de Bellegarde / Syndicat du Tourisme du Nord Béarn / Lycées Agricoles (Vic-en-Bigorre, Riscle, ...) / Entreprises privées (Total, Crédit Agricole, ...) / Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse / Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine / Professionnels de santé / Agriculteurs / Associations de citoyens
Public visé	Grand public / Public spécifique / Scolaires / Salariés
Financeurs mobilisables	Département des Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine / Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine / Agence de l'Eau Adour Garonne

Estimation du coût	**14 250 € TTC** pour l'année 2021 pour 2 animations grand public + 3 animations public spécifique et 8 chantiers (bénévoles, jeunes mineurs, scolaires, ...) (montant évolutif chaque année en fonction des animations proposées mais aussi de leur nombre (en 2021, trois animations à destination du public spécifique ont été menées pour compenser l'absence d'évènements pour ce public durant les années 2019 (communication tardive = aucune inscription de structure) et 2020 (crise sanitaire)) (Définition du contenu des animations + gestion administrative et logistique + communication + coordination et collaboration entre les différents partenaires + animations auprès des différents publics + collations offertes + étape suivi-évaluation). Le temps de travail des agents compétents de la CCNEB est compris dans le montant indiqué Un budget de **800 € TTC** pourra être fléché en supplément sur le plan de gestion de la zone humide de Manas pour l'année 2023 pour 1 à 2 animations grand public (Définition du contenu des animations + gestion administrative et logistique + communication + coordination et collaboration entre les différents partenaires + animations auprès des différents publics + collations offertes + étape suivi-évaluation). Ce budget pourra être revu à la hausse pour les années suivantes si une programmation globale sur le patrimoine naturel de la CCNEB est envisagée La mise en oeuvre des "RDV de la biodiversité" mobilise du temps CCNEB pour coordonner les acteurs, définir les thématiques, répondre à l'appel à projet ARB NA, et organiser les évènements : **10 jours/an** (pour 1 RDV).
Calendrier	Action mise en place depuis 2013 sur les pelouses sèches à orchidées et 2021 pour les chantiers sur la zone humide de Manas (année du premier plan de gestion) Chaque année les animations grand public et public spécifique ont lieu au printemps alors que les chantiers ont lieu majoritairement à l'automne Exemple pour l'année 2022 Pour les "RDV de la biodiversité" : réflexion en mai 2022 pour une réponse à l'appel à projets avant juillet 2022 et organisation d'un évènement en été ou automne 2022 (ou report en 2023)

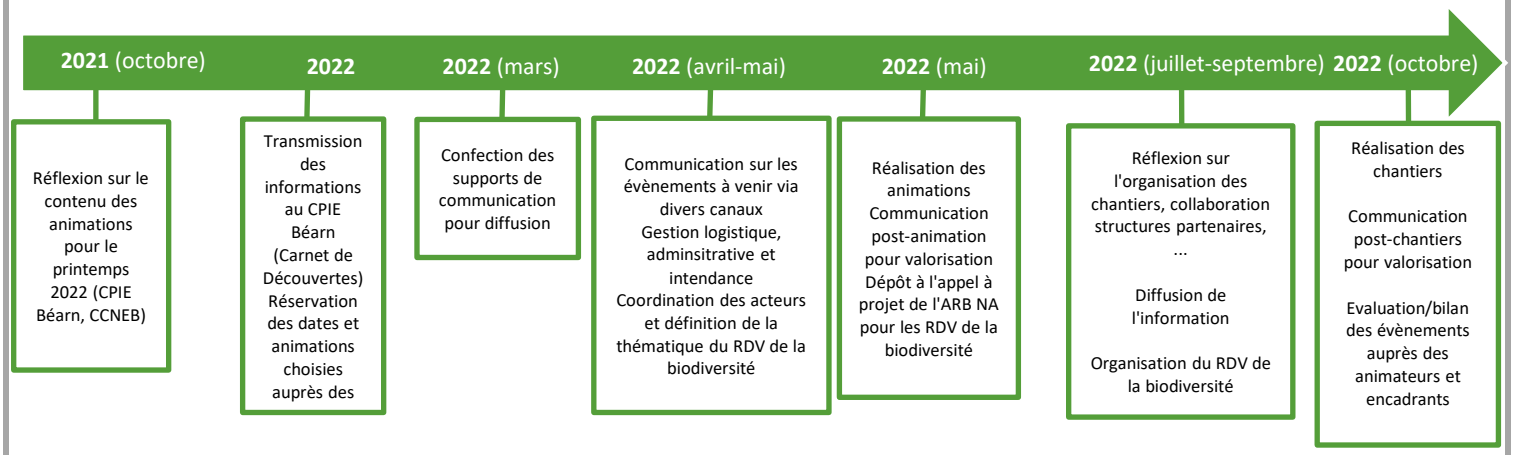

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre d'inscrits chaque année / Nombre de personnes n'ayant pu s'inscrire pour cause de surnombre / Bilan des animations menées (animateurs, encadrants) / Evolution des faiblesses et des forces chaque année (nombre, type) / Nombre d'animations ou chantiers non réalisés / Nombre de nouvelles structures accueillant un public spécifique chaque année / Surface des parcelles gérées par des chantiers bénévoles chaque année / Nombre d'articles ou autres types de supports créés pour la communication / Nombre de RDV de la biodiversité organisés / Nombre d'intervenants et thématqiues abordées / Nombre de participants

Gain annuels énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N°3	MISE EN PLACE DE PARCOURS ECO-TOURISTIQUES METTANT EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL

AXE STRATEGIQUE	*Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale*			
THEMATIQUE(S)	**Biodiversité**	Forêt	**Santé**	
	GEMAPI	Agriculture	Résidentiel	
TYPE ACTION	☐ Préserver	☐ Gérer	☑ Communiquer	☑ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES		☐ Qualité de l'air	☐ Sobriété énergétique
	☑ Adaptation au changement climatique		☐ Développement des ENR	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Promouvoir le territoire et ses actions auprès de la population			
PRIORITE	☑ **Haute**	☐ **Modérée**	☐ **Faible**	
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☐ A poursuivre	☑ A développer	☐ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☐ Immédiatement (N à N+2)	☑ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectif de l'action :

Définition et mise en place de parcours touristiques mettant en scène le patrimoine naturel et ses enjeux.
Le territoire Nord Est Béarn présente une multitude de paysages façonnés par l'homme au fil des siècles. Un important réseau de chemins permet de découvrir ces différents espaces, notamment via les Plans Locaux de Randonnées (PLR Pays de Morlaàs et Vic-Bilh, et fin 2022 PLR Ousse-Gabas). Par ailleurs, les pelouses sèches à orchidées du coteau de Lembeye et la zone humide de Manas à Ger sont munis de panneaux d'information et/ou d'interprétation pour une sensibilisation aux espèces et habitats remarquables. Des sites accueillant du public créent également des parcours en lien avec la biodiversité (exemple : Maison de l'Eau à Buros), ou s'appuyent sur leur environnement naturel pour développer leur activité (exemple : Ferme du Bèth loc à Bassillon-Vauzé). Au-delà de ces initiatives ponctuelles, il serait intéressant de renforcer la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité extraordinaire et/ou ordinaire, en concevant des parcours touristiques dédiés. L'idée est de relier des sites naturels d'intérêt (déjà valorisés ou non), et de permettre une lecture des paysages et des corridors écologiques, en s'appuyant, autant que possible, sur des lieux existants (prestataires touristiques et/ou producteurs agricoles) mettant déjà en avant la biodiversité, ou souhaitant développer leur activité en se tournant vers cette thématique, mais également sur des parties de boucles des PLR existants. L'objectif est de créer 2 ou 3 parcours de découverte, pédestres, équestres, VTT ou cyclotouristiques (avec ou sans assistance électrique), pour renforcer l'offre existante et mettre en scène le patrimoine naturel, à destination des touristes, excursionnistes à la journée mais également habitants du territoire. La mise en valeur touristique étant déployée à l'échelle de 2 territoires (Nord Est Béarn et Luys en Béarn) par le Syndicat mixte du tourisme du Nord Béarn, le préalable à l'action sera de définir à quelle échelle la plus pertinente elle doit être réalisée. En effet, la valorisation touristique s'appuie sur des ressources naturelles, patrimoniales et sur des sites d'accueil (tels que Châteaux, parcs et jardins, ...) qui dépassent les frontières des Communautés de communes. Une discussion devra avoir lieu entre les 2 Communautés de communes et le Syndicat du tourisme. Sur le territoire choisi, il s'agira ensuite de réaliser un état des lieux des sites naturels et corridors écologiques à valoriser, des parties de PLR intéressantes, des lieux touristiques développant (ou souhaitant développer) des initiatives en faveur de la biodiversité, des fermes mettant en oeuvre des pratiques respectueuses de l'environnement, ... Ce travail peut être réalisé par un stagiaire, en s'appuyant sur les données des services environnement et toursime de la CCNEB (et de la Communauté de communes des Luys en Béarn CCLB le cas échéant) et du Syndicat mixte du Tourisme en Nord Béarn. Un groupe de travail sera constitué, rassemblant les différents acteurs impliqués (CCNEB,CCLB, Syndicat mixte du Tourime en Nord Béarn, communes, prestataires touristiques, gestionnaires de sites naturels, syndicats de rivière, associations ou clubs d'usagers ...). Ce groupe de travail sera chargé de réfléchir et proposer des boucles, avec des points d'intérêt à valoriser, pour plusieurs modes de déplacement. Ces parcours devront être répartis sur le territoire et permettre de lire différents paysages, en suivant différents types de corridors écologiques. Le stagiaire sera chargé de définir précisément les tracés, de vérifier les accès, les autorisations de passage, etc. Il proposera au groupe de travail une ébauche d'interprétation des parcours, en définissant des lieux de sensibilisation, des supports et des contenus. Une attention particulière sera apportée au type de supports pour qu'ils s'intègrent au mieux au paysage. Les tracés prendront en compte les particularités de certaines espèces et/ou habitats vis-à-vis de la fréquentation. La sensibilisation à la lecture des enjeux de la biodiversité passera également par le respect de certaines règles et précautions par les usagers et l'adoption de comportements adaptés pour limiter les impacts de la fréquentation sur les milieux naturels. Il pourrait également être intéressant de travailler sur des parcours adaptés pour des personnes porteuses de handicaps.

La phase de conception et d'édition des supports sera confiée à un prestataire extérieur. L'intégration de ces nouveaux parcours aux Plans Locaux de Randonnées et leur diffusion seront réalisées par les acteurs du tourisme, via les différents supports dédiés. Si besoin, des chemins seront ouverts et/ou entretenus, et des aménagements réalisés pour les accès aux parcours (passerelles, garde-corps, installation de poubelles, etc.). Un balisage et une signalisation viendront compléter les aménagements.En fonction des parcours choisis, et de la faisabilité immédiate ou à moyen terme de leur aménagement/valorisation, il pourra être nécessaire d'échelonner cette action, avec la mise en place d'un parcours éco-touristique par an. Une évaluation de la fréquentation sera réalisée annuellement et un réajustement des tracés pourra être réalisé. L'entretien des supports de sensibilisation, ainsi que celui des sentiers (si de nouveaux tracés sont ouverts), seront réalisés selon les mêmes modalités que pour les chemins existants aujourd'hui dans les PLR.

Objectifs de l'action : Valoriser les sites naturels, et la biodiversité ordinaire et extraordinaire / Sensibiliser à la lecture des paysages, à la compréhension de leur évolution / Mettre en réseau les lieux et sites touristiques et susciter leur engagement dans la préservation de la biodiversité / Mettre en scène la dynamique du territoire autour des enjeux liés à la biodiversité

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action n°2 :* *Renforcement de l'offre d'animations et d'évènements grand public pour la découverte et la valorisation du patrimoine naturel de la CCNEB*
- ✓ *Action n°4 Axe 2 :* *Accompagnement d'un groupe pilote d'agriculteurs vers un changement de pratiques faborables à la biodiversité*

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire (voire communes de la CCLB)
Surface ou linéaire approximatif	A définir en fonction des parcours choisis
Maîtrise foncière de l'espace	Conventions de passage sur les chemins et/ou terrains privés le cas échéant
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Difficultés d'accès de certains sites / Refus de passage par les propriétaires privés le cas échéant / Dangerosité de certains axes routiers à franchir ou longer / Gestion de la fréquentation sur des sites naturels / Intérêts du parcours reposant en partie sur des acteurs pouvant ne pas être disponibles à certains moments (exemple agriculteurs pour la visite d'une ferme) / Absence d'entreprises de location de vélos tous âges (électriques ou non)
Facteur(s) de réussite	Mise en réseau et coordination des différents acteurs / Echelle d'intervention pertinente pour la valorisation touristique / Mobilisation de sites touristiques / Parcours mettant en valeur des milieux naturels et paysages variés et représentatifs du territoire / Mise en avant du lien entre milieux naturels, corridors écologiques et productions locales / Supports d'interprétation intégrés au paysage / Facilité d'accès pour différentes classes d'usagers (familles, sportifs, promeneurs, ...) / Longueur et contenu des tracés attractifs / Aménagements et supports adaptés / Entretien et balisage réguliers / Bonne diffusion des parcours / Obtention de financements

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Recrutement d'un stagiaire encadré par la CCNEB, la CCLB (ou par les deux collectivités) ou le Syndicat mixte du tourisme du Nord Béarn / Constitution d'un groupe de travail permettant de rassembler les différents acteurs touristiques et gestionnaires de milieux naturels / Etat des lieux le plus complet possible pour mettre en valeur l'existant mais également anticiper des dynamiques d'engagement vers des projets en faveur de la biodiversité / Vérification du statut juridique des chemins / Inscription des nouveaux parcours dans les PLR existants / Partenariats avec prestataires touristiques pour locations de VTT ou vélos électriques / Recrutement d'un (ou plusieurs) prestataire(s) pour la conception des supports sur sites, la conception et l'édition des topo-guides ou de cartes touristiques, l'installation de petits aménagements pour la sécurité des usagers, etc. / Mise à jour progressive des fiches et topoguides des PLR avec les éléments liés au patrimoine naturel / Définition de supports d'interprétation et de sensibilisation s'intégrant dans le paysage pour éviter le "tout panneau", en s'appuyant par exemple sur des approches sensorielles / Mobilisation des associations ou clubs d'usagers pour diffuser les parcours
Porteur(s) de projet potentiel(s)	CCNEB / CCLB / Co-portage par les deux intercommunalités / Syndicat mixte du tourisme du Nord Béarn
Principaux partenaires identifiés	Syndicat du tourisme du Nord Béarn / Communes / Sites touristiques / Producteurs locaux / Associations ou clubs d'usagers (randonnées, VTT…) / Gestionnaires d'espaces naturels / Syndicats de rivière
Public visé	Touristes / Excursionnistes / Habitants / Professionnels (agriculteurs, apiculteurs …)
Financeurs mobilisables	Départemental des Pyrénées-Atlantiques, Europe, Région Nouvelle-Aquitaine
Estimation du coût	Coût stagiaire 4000 € pour 6 mois + coût prestations conception/édition/installation supports + ouverture chemins ou entretien: 10 000 € HT par parcours
Calendrier	Action à mettre en œuvre à partir de 2023

2023	2024	2025
Sollictation de la CCLB et du Syndicat du tourisme du Nord Béarn pour définir l'échelle de l'action Recrutement d'un stagiaire : état des lieux et proposition de tracés	Finalisation des tracés (aspect juridique) Recrutement d'un prestataire pour la conception des supports Editions, installations des supports et améagements, balisage et diffusion	Evaluation de la fréquentation et ajustement des parcours le cas échéant

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre de parcours créés / Types d'usagers ciblés / Nombre d'aménagements, supports installés / Nombre de topo-guides édités / Nombre de partenaires associés / Evaluation de la fréquentation
Gain annuels énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N°4	MOBILISATION DES HABITANTS POUR FAVORISER L'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITE DANS LES JARDINS

AXE STRATEGIQUE	*Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale*			
THEMATIQUE(S)	**Biodiversité**	Forêt	Santé	
	GEMAPI	Agriculture	Résidentiel	
TYPE ACTION	☐ Préserver	☐ Gérer	☑ Communiquer	☑ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☐ Réduction des émissions de GES		☐ Qualité de l'air	☐ Sobriété énergétique
	☐ Adaptation au changement climatique		☐ Développement des ENR	
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Partager auprès de tous une ambition en matière de transition énergétique et écologique			
PRIORITE	☑ **Haute**	☐ **Modérée**	☐ **Faible**	
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☐ A poursuivre	☑ A développer	☐ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☐ Immédiatement (N à N+2)	☑ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectif de l'action :

Les jardins des particuliers, notamment dans les zones pavillonnaires, sont souvent gérés par des tontes rases et répétées, en lien avec des habitudes d'entretien et des motifs d'esthétique (notion de 'propre'). Or, ces modes de gestion peuvent s'avérer néfastes pour la biodiversité, en laissant peu de place aux espèces sauvages, végétales et animales. Par ailleurs, lorsque les limites des parcelles privées sont matérialisées par des clôtures murées ou grillagées, elles peuvent créer des entraves pour la circulation de certaines espèces. A l'inverse, à condition d'adapter leur gestion, tous ces petits espaces privés morcelés peuvent être de véritables refuges pour la biodiversité, notamment en contexte agricole intensif, et constituer une trame verte et des corridors écologiques pour de nombreuses espèces, et en particulier les pollinisateurs. Afin de sensibiliser les habitants à cet enjeu crucial, il est proposé de les rendre acteurs de la préservation ou de la restauration de cette trame "jardins", à travers plusieurs démarches participatives. Il existe notamment diverses opérations portées par le réseau des CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et relayées par le CPIE Béarn. L'opération "Un carré pour la biodiversité" invite toute personne ou toute organisation (collectivité, entreprise, école, collectif de citoyens...) à préserver un espace de nature, sans intervenir dans son entretien, pour observer les espèces qui s'y développent ou y transitent. L'« Observatoire Local de la Biodiversité » en Béarn vise à travailler sur l'accueil de la biodiversité dans les jardins individuels, grâce à l'installation de petits aménagements (abris, nichoirs, tas de pierres, ...) et leur suivi par le recours aux sciences participatives. Certains programmes de sciences participatives sont dédiés spécifiquement aux jardins, tels que "L'opération Papillons" ou "L'observatoire des bourdons" (portés par Noé et le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN)) ou encore le programme "Oiseaux des jardins" (porté par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le MNHN).

Afin de mobiliser les citoyens à l'engagement dans ces démarches, une dynamique doit être impulsée sur le territoire par les différents acteurs concernés, coordonnés par la CCNEB, via l'élaboration, l'organisation et l'animation d'un programme de sensibilisation dédié à la biodiversité au jardin. La diffusion d'une telle opération peut être réalisée via différents médias et/ou évènements (conférences, projections de films, visite d'un jardin, spectacle, ...) afin de mobiliser les habitants. Le lancement d'un "Défi biodiversité" peut être également un levier pour favoriser l'investissement des particuliers sur une courte période, avec un accompagnement par des associations d'éducation à l'environnement ou naturalistes (exemple sur le territoire de l'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées, l'association Ecocène organise un "Défi biodiversité" impliquant une trentaine de foyers). Par ailleurs, des ateliers concrets peuvent être organisés sur différentes thématiques (zéro pesticide, gestion déchets verts, fabrication nichoirs, accueil des pollinisateurs, ...) en partenariat avec diverses associations ou organismes compétents (Valor Béarn, Artpiculture, Abeilles et territoire, ...). Des animations spécifiques peuvent également être organisées et valorisées dans le cadre de journées nationales telles que les "Rendez-vous aux jardins" en juin ou le week-end national "Bienvenue dans mon jardin naturel" porté par le réseau des CPIE, et qui permet d'ouvrir les jardins amateurs au public, afin de partager les expériences, échanger sur les techniques, etc. Ces différentes opérations pourraient à terme valoriser les engagements des habitants du territoire, et renforcer la dynamique. Toutes ces initiatives sont à organiser avec les acteurs de l'éducation à l'environnement, mais également avec les associations locales et les communes qui peuvent servir de relais et de moteur (en particulier, les communes engagées dans des démarches de gestion différenciée de leurs espaces verts, qui pourront servir d'exemples et de retours d'expériences à confronter aux initiatives des citoyens). Un prestataire recruté par la CCNEB sera chargé d'élaborer et d'animer le programme de mobilisation des citoyens, et assurera également l'accompagnement des particuliers dans leur engagement. Enfin, afin de toucher un public plus large, il est proposé de mettre à disposition de chaque citoyen, lors des demandes de permis de construire, un cahier de prescriptions favorables à la biodiversité. Ce document, adossé au PLUi, déclinera les différents aspects de la biodiversité (haies, circulation des espèces, petits aménagements favorables, espaces réservés à la biodiversité, alternatives aux espèces exotiques envahissantes, gestion des pelouses, gestion des déchets verts, ...) sous forme de conseils, préconisations ou astuces, pour l'entretien des jardins individuels.

Cet outil de sensibilisation se devra d'être clair et illustré, facilement compréhensible, et proposant des aménagements ou modes de gestion simples et reproductibles. Il devra venir en complément des prescriptions réglementaires liées au PLUi (cf. action n°1 Axe 2) ; la réflexion autour de ce document pourra amener à traduire des préconisations en règles imposées dans le réglement du PLUi. L'élaboration de ce document pourra faire l'objet d'un stage, et sera réalisée avec les services environnement et urbanisme de la CCNEB. Les partenaires associatifs et institutionnels pourront être sollicités pour relecture. Après validation par les services, il sera mis en page et diffusé en format numérique aux différents organismes en charge de l'instruction des demandes d'autorisation de construire (Service d'Urbanisme intercommunal, Agence Publique de Gestion Locale, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Val d'Adour, ou Direction Départementale des Territoires) ainsi qu'aux communes du territoire. Ces différents acteurs seront chargés de transmettre le document aux pétitionnaires au fur et à mesure des demandes de permis de construire. L'opération de mobilisation des habitants pour des jardins plus favorables à la biodiversité sera évaluée 2 ans après son lancement et réajustée au besoin. Une attention particulière sera portée à l'approche géographique des réalisations, pour évaluer si l'opération a bien un effet de trame. L'opération pourra être renouvelée sous la même forme ou sous une forme différente, avec des temps forts de mise en commun des expériences et des connaissances accumulées sur le territoire.

Objectifs de l'action : Mobilisation citoyenne pour la préservation de la biodiversité / Compréhension des enjeux liés à la biodiversité / Mobilisation des sciences participatives / Rapprochement entre sciences et citoyens / Reconnexion à la nature / Changement de regard sur la notion de "propre" / Préservation et restauration d'habitats favorables aux espèces / Contribution à la Trame verte et bleue du territoire

Cette action est complémentaire aux actions :

- ✓ *Action 1 Axe 1 : Création d'une application mobile et participative pour le recensement et la cartographie des espèces exotiques envahissantes*
- ✓ *Action 1 Axe 2 : Intégration d'un COB sectorisé dans le futur document d'urbanisme intercommunal pour la prise en compte du patrimoine naturel*
- ✓ *Action 6 Axe 2 : Elaboration d'un plan de gestion et de végétalisation des espaces verts sur des parcelles tests de communes volontaires appartenant à la CCNEB*
- ✓ *Action 2 : Renforcement de l'offre d'animations et d'évènements grand public pour la découverte et la valorisation du patrimoine naturel de la CCNEB*

Commune(s) concernée(s)	73 communes soit la totalité du territoire
Surface ou linéaire approximatif	Surfaces des jardins des particuliers concernés
Maîtrise foncière de l'espace	Non
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Désintérêt des particuliers pour la thématique / Difficulté de changer des modes de gestion appliqués pendant de nombreuses années / Notion de "propre" difficile à faire évoluer /Temps non disponible pour un engagement dans une démarche participative / Risque de ciblage de particuliers déjà sensibilisés / Risques de désengagement des habitants dans le temps
Facteur(s) de réussite	Appropriation par les habitants de la démarche / Reconnexion à la nature et émerveillement / Accompagnement adapté aux besoins / Aménagements ou actions à réaliser faciles à mettre en place / Accompagnement pour s'investir dans les sciences participatives et suivi dans le temps / Facilité d'accès et temps limité d'investissement dans les sciences participatives / Diffusion efficace du programme pour toucher un public large / Synergie avec d'autres opérations similaires menées par les communes / Obtention de financements

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	Définition de pistes pour un programme de sensibilisation centré sur la thématique de la biodiversité aux jardins / Recrutement d'un prestataire chargé d'élaborer, d'organiser et d'animer le programme / Mobilisation des associations locales et des élus communaux / Appui du réseau des CPIE et des opérations existantes / Diffusion sur divers médias pour toucher un maximum d'habitants (journaux, gazettes communales ou intercommunales, réseaux sociaux, ...) / Organisation d'évènements pour lancer la dynamique : conférences avec naturalistes, experts, universitaires ..., projection de films, visite d'un jardin accueillant la biodiversité, spectacles, ... / Systèmes d'inscriptions et/ou d'engagements des particuliers dans les démarches / Accompagnement des habitants pour la prise en main des protocoles de sciences participatives et pour le suivi (organisation d'inventaires collectifs par exemple) / Mise en commun et confrontation des observations (base de données, soirées de restitution, ...) / Organisation et animation d'ateliers collectifs pour la réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité ou la gestion des pelouses et déchets verts / Mobilisation des citoyens engagés pour valoriser leurs expériences via des évènements particuliers (ex "Mon jardin au naturel") / Communication dans différents supports / Rédaction d'un cahier de prescriptions complémentaires au PLUi / Compilation de conseils d'aménagement et de gestion des jardins, faciles à suivre et peu coûteux à mettre en place / Mise en évidence des potentielles économies d'énergie, de ressource en eau, de temps en mettant en oeuvre des pratiques d'entretien des jardins favorables à la biodiversité / Cahier des prescriptions rédigé par un stagiaire / Mise à disposition des communes et des organismes en charge de l'instruction des demandes de permis / Evaluation des effets de la mobilisation des habitants (secteurs géographiques concernés, effet de trame, données sur les espèces récoltées, ...)
Porteur(s) de projet potentiel(s)	CCNEB
Principaux partenaires identifiés	CPIE Béarn / Ecocène / Artpiculture / Castin Nature / Abeilles et territoire / Valor Béarn / Naturalistes / Gestionnaires d'espaces naturels / Communes / Office Français de la Biodiversité (OFB) / Compagnies de spectacle vivant telles que le Lombric fourchu
Public visé	Habitants (propriétaires ou locataires) / Collectifs d'habitants
Financeurs mobilisables	Région Nouvelle-Aquitaine / Europe
Estimation du coût	10 jours CCNEB pour l'élaboration d'un cahier des charges pour le recrutement d'un prestataire + prestation (élaboration et animation du programme de mobilisation des habitants, coordination des acteurs, accompagnement des citoyens, évaluation) : 20 000 € TTC pour 2 ans + coût stagiaire (cahier des prescriptions) 4 000 € pour 6 mois
Calendrier	Action à mettre en place à partir de 2023

2023

Recherche et obtentions de financements
Elaboration du cahier des charges et recrutement d'un prestataire
Définition du programme de mobilisation des citoyens pour l'accueil de la biodiversité aux jardins
Lancement du programme en fin d'année ou début 2024
Stage pour l'élaboration d'un cahier de prescriptions complémentaires au PLUi

2024

Mise en oeuvre et animation du programme
Accompagnement des habitants
Diffusion du cahier de prescriptions aux organismes chargés de l'instruction et aux communes, et transmission aux pétitionnaires au fur et à mesure des demandes

2026

Restitution collective et évaluation de la mobilisation
Renouvellement de l'opération

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre d'habitants engagés dans des démarches participatives / Nombre et type de données collectées / Nombre d'évènements organisés et nombre de participants / Evaluation de la répartition géographique des particuliers engagés sur le territoire / Nombre de partenaires impliqués

Gain annuels énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N°5	CREATION D'UNE SERIE DE VIDEOS PERMETTANT LA VALORISATION DES BONNES PRATIQUES DE LA COLLECTIVITE ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE AUPRES D'UN LARGE PUBLIC

AXE STRATEGIQUE	*Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale*
THEMATIQUE(S)	**Biodiversité** ; **Forêt** ; **Santé** ; **GEMAPI** ; **Agriculture** ; **Résidentiel**
TYPE ACTION	☐ Préserver ☐ Gérer ☑ Communiquer ☐ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☑ Réduction des émissions de GES ☑ Qualité de l'air ☑ Sobriété énergétiqu ☑ Adaptation au changement climatique ☑ Développement des ENR
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Promouvoir le territoire et ses actions auprès de la population
PRIORITE	☑ **Haute** ☐ **Modérée** ☐ **Faible**
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante ☐ A poursuivre ☐ A développer ☑ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☐ Immédiatement (N à N+2) ☑ Court terme (N+3 à N+5) ☐ Moyen terme (N+6 à N+10) ☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectif de l'action :

La Communauté de Communes du Nord Est Béarn a déjà été identifiée comme un territoire porteur et exemplaire en matière de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel. De nombreuses actions ont été réalisées, sont en cours, ou vont être mises en oeuvre suite à l'élaboration du plan d'actions de la stratégie Territoire Vert et Bleu de la collectivité. Or, ces actions méritent une valorisation tant pour leur participation à la préservation naturelle et à l'adaptation au changement climatique, que pour l'engagement de la collectivité et des acteurs qui les ont réalisées/les réaliseront. Les valoriser et communiquer dessus permet également de sensibiliser le grand public aux défis environnementaux locaux, et plus généralement, aux défis engendrés par les effets du changement climatique pour les territoires. De ce fait, l'outil vidéo semble le plus adapté pour à la fois valoriser les exemples de bonnes pratiques, et sensibiliser un large public aux enjeux environnementaux. Le but étant de valoriser différentes actions, une série de vidéos courtes est privilégiée à un long film. Elles sortiront environ tous les trois mois minimum. Ces vidéos traiteront chacune d'un sujet précis et d'une action concrète ayant été mise en place par la collectivité et/ou sur le territoire. Suite à leur réalisation, elles seront diffusées largement via les différents outils numériques et autres moyens de communication à disposition de la collectivité. Un suivi et une évaluation seront régulièrement réalisés pour améliorer cette action. Différentes étapes sont nécessaires à la réalisation de ces vidéos :

1) La réflexion par la collectivité sur le format, la trame et le contenu de chaque vidéo

Le format doit être court (pas plus de deux minutes) et la trame peut être identique pour toutes les vidéos, seul le contenu évolue. La collectivité choisit un titre court et percutant (ex : "La minute des bonnes pratiques locales"), auquel est associé un court générique afin d'identifier clairement la série de vidéos des autres vidéos ou clips de communication de la CCNEB (ex : identification d'un jinggle et d'un logo). La trame des vidéos est constituée de trois phases : **projet, méthode, résultat**. Ce fil rouge peut éventuellement faire l'objet de questions en guise de transition entre chaque phase (ex : "A quelle problématique environnementale fait face le territoire ? / Quelle solution est mise en oeuvre ? / Quels sont les résultats du projet ?"). **Projet** : présentation rapide orale et filmée (vidéo ou photos) de la problématique environnementale et de la solution apportée par la collectivité et/ou par l'exemple du projet local ; **Méthode** : approfondissement de l'explication de la solution : entretien filmé avec un ou plusieurs membres de la collectivité ou acteurs du projet + images (filmées ou photos) du projet avant et après sa réalisation avec la visite filmée éventuelle du projet terminé. **Résultat** : présentation des résultats du projet : explication orale des bienfaits de ce genre de pratiques pour l'environnement, pour l'humain, et/ou pour le territoire (possibilité d'ajouter un entretien ultra court question-réponse d'un habitant/acteur/élu qui a constaté ou qui bénéficie des bienfaits du projet). Chaque vidéo se clôture par le générique de fin (jingle et logo comme au début). Le contenu : le travail amont au tournage de la vidéo est conséquent et est une condition à la facilitation du reste de la mise en oeuvre de l'action. quels éléments du projet sont à choisir pour les filmer/les prendre en photo/rechercher des photos avant le projet et après le projet ; dans quels endroits seront filmés les personnes qui expliqueront le projet, sous quel angle, à quel moment de la journée, ... La collectivité rédige tout le contenu par écrit dans une feuille de route (recto-verso) et l'enverra en temps voulu au prestataire sélectionné pour la réalisation de la vidéo.

2) Le choix des sujets à traiter dans les vidéos

Ces vidéos traitent de sujets variés et valorisent des exemples locaux de bonnes pratiques réalisées par la collectivité ou par d'autres acteurs du territoire (ex : changements de pratiques en agriculture, plantations de haies, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, protection de zones humides et renaturation de cours d'eau, désimperméabilisation et végétalisation, entretien et petits aménagements aux jardins favorables à la biodiversité ...). La collectivité veille donc à choisir conjointement pour chaque vidéo : la thématique à traiter et l'exemple local à valoriser. Pour la première saison de la diffusion de cette série, la collectivité peut choisir 4 à 5 vidéos à diffuser tous les trois mois. Quatre à cinq thématiques et exemples de projets sont donc à sélectionner. La collectivité pourra démarrer avec les projets déjà mis en oeuvre et alimentera la série de vidéos au fur et à mesure de la réalisation de nouveaux projets.

3) Le recrutement d'un prestataire vidéo et l'organisation de la journée de tournage

La collectivité se charge de recruter un prestataire pour la réalisation de la vidéo. Un cahier des charges doit donc être élaboré pour le recrutement. Ce recrutement se fera via une passation de marché public. Une fois le prestataire sélectionné, la collectivité doit lui envoyer la feuille de route de chaque vidéo. Plus la feuille de route est précise, plus le prestataire sera efficace lors de la demi-journée de tournage. Il doit donc savoir à l'avance ce qu'il aura à filmer, à quel endroit et à quel moment, le jour du déplacement sur le terrain. Des échanges sont donc à envisager entre la collectivité et le prestataire pour le cadrage amont. Parallèlement, la collectivité convient d'une date où les personnes qui expliqueront le projet et le prestataire sont disponibles en même temps, afin de réaliser le tournage et les différents entretiens. Plus le contenu de chaque vidéo est bien ficelé, plus rapide et simple sera la journée du tournage et le montage de la vidéo par le prestataire. La collectivité doit donc anticiper tout le contenu de la vidéo : quels membres de la collectivité ou quels acteurs vont intervenir pour expliquer le projet ; quelles images du territoire sont à filmer ; Elle organise tout le déroulement de cette journée : prise de rendez-vous avec les participants, envoi des feuilles de route, et transfert d'informations pour le déroulement de la journée à tous les acteurs concernés.

4) Le suivi de la réalisation de la vidéo

La collectivité est présente lors du tournage de la vidéo afin de s'assurer que la feuille de route est bien respectée par tous les participants. Une fois le tournage réalisé, des échanges avec le prestataire pourront se faire régulièrement afin d'améliorer les propositions de rendu de la vidéo.

5) La diffusion de la vidéo

Une fois la vidéo terminée, la collectivité se charge de sa diffusion. Elle diffuse la vidéo via les canaux classiques de communication de la collectivité : page facebook, site internet, réseaux sociaux, ... Aussi, la collectivité peut également proposer à différents organismes locaux de diffuser les vidéos : dans les offices de tourisme ou les bibliothèques par exemple. Elle se charge de créer des QR code/liens renvoyant aux vidéos afin de pouvoir les insérer dans les signatures de mail, ou dans les revues papier et supports de communication (newsletter, journaux locaux, prospectus, panneaux de sensibilisation ...). Elle peut également faire appel à ses partenaires pour leur demander de diffuser à leur tour ces vidéos via leur propre réseau. A la sortie d'une vidéo, la collectivité peut aussi décider de la diffuser au début du prochain conseil communautaire.La collectivité se charge également du suivi et de l'évaluation de l'action afin d'améliorer le contenu, la réalisation, et la diffusion des prochaines vidéos.

Objectifs de l'action : Communiquer sur les actions réalisées sur le territoire de la CCNEB / Valoriser des projets locaux et leurs acteurs / Sensibiliser le grand public aux problématiques environnementales locales et générales / Faire mieux connaître le territoire et les enjeux auxquels il fait face

Cette action est complémentaire aux actions :

✓ *Toutes les actions des Axes 1, 2 et 3 (N°1 à 5) :*	*Cette action permet de valoriser toutes les actions mises en place sur le territoire. Elle peut donc être complémentaire à toutes les autres actions des trois axes.*
✓ *Action N°6 Axe 3 :*	*Création d'une maquette numérique pour la réalisation et l'impression de panneaux itinérants d'information et de sensibilisation sur les projets réalisés dans et/ou par la collectivité*

Commune(s) concernée(s)	Ensemble du territoire soit 73 communes (cela dépendra des actions valorisées à travers les vidéos)
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Non, mais prévoir, si besoin, un accord préalable avec les propriétaires des parcelles des projets qui feront l'objet de la journée ou demi-journée de tournage
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Longueur de la vidéo / Multiplication des informations qui pourrait brouiller le message / Manque d'images évocatrices ou illustratrices / Manque de témoignages concrets / Manque de coordination entre le chargé de mission CCNEB, le chargé de communication CCNEB, et le prestataire /Coût de la prestation vidéo

Facteur(s) de réussite	Format court de vidéo, grande place laissée à l'image / Choix d'un langage clair et non technique que tout le monde peut comprendre / Choix d'exemples locaux, concrets / Utilisation d'outils (photos/témoignages) permettant de voir les progressions concrètes des travaux pour le projet valorisé dans la vidéo (avant/après) / Explication des bienfaits pour l'individu (et pas que pour le territoire et l'environnement) de l'exemple choisi dans chaque vidéo, afin que le public puisse vraiment s'approprier le sujet et le comprendre pleinement / Bonne coordination entre chargé de mission CCNEB, chargé de communication CCNEB, et prestataire / Financement d'un prestataire extérieur pour la réalisation de la vidéo / Diffusion large de la vidéo par les différents outils à disposition

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	En interne CCNEB : Réflexions et choix des sujets à évoquer dans les différentes vidéos / Elaboration de la trame pour la série des vidéos / Anticipation et réalisation du calendrier de diffusion des vidéos chaque année / Ecriture du scénario de chaque vidéo avec une importance portée au choix des mots utilisés pour décrire les exemples choisis / Réflexion sur les plans à tourner, les endroits à filmer, les images à montrer des projets choisis / Choix des acteurs à contacter pour les témoignages des vidéos / Anticipation et recherche d'une date commune aux acteurs, au prestataire vidéo, et à la collectivité pour le tournage de la vidéo / Présence lors du tournage de la vidéo / Suivi avec le prestataire / Recherche éventuelle d'exemples concrets extérieurs au territoire pour illustrer le sujet évoqué dans la vidéo / Diffusion de la vidéo via les moyens de communication internes / Suivi et évaluation de l'action (voir indicateurs de suivi) Prestation extérieure : réalisation de la vidéo : échanges amont avec la collectivité pour comprendre le but de la série vidéo, la trame à respecter, le contenu de la prochaine vidéo à tourner, et pour déterminer le programme de la journée de tournage / Tournage du film et/ou de la prise de photos lors d'une journée ou demi-journée / Montage de la vidéo avec échanges réguliers avec la collectivité pour les validations du contenu et de la forme / Livraison de la vidéo à la collectivité
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn pour la réflexion du contenu des vidéos, et pour la coordination générale de l'action. Prestataire extérieur pour la mise en œuvre de l'action : tournage de la vidéo/prise de photos, montage vidéo, livrable
Principaux partenaires identifiés	Les partenaires dépendront du sujet de chaque vidéo. Néanmoins, pour chaque vidéo seront partenaires les communes concernées par l'action valorisée / tous les acteurs ayant réalisés l'action ou ayant participés à son élaboration et sa mise en œuvre : privés / associations / professionnels / élus / services techniques / techniciens / scolaires ...
Public visé	Habitants / Scolaires / Professionnels / Associations / Usagers / Elus / Techniciens / Services techniques / Grand public extérieur au territoire
Financeurs mobilisables	Département Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS N-A) / Banque des Territoires / CDC Biodiversité / Office Français de la Biodiversité (OFB) / Fonds européens
Estimation du coût	Possibilité de négocier un prix pour plusieurs vidéos avec le prestataire. Pour **une vidéo prévoir environ 850 euros HT** (1/2 journée de tournage, avec 1 unité de tournage (caméra 4k avec ralenti, stabilisateur, ...), 1 kit de prise son, 1 prompteur, le montage du film de 2 min, l'habillage, la musique, ...). Ce prix ne comprend pas tout le travail interne en amont sur le contenu de la vidéo (trame, choix du projet, écriture du scénario/des dialogues/des questions-réponses, choix des lieux des prises de vue, prise de rendez-vous avec les participants à la vidéo, ...). Temps de chargé de mission CCNEB sur la pré-définition de chaque vidéo (trame, contenu + organisation tournage) : 25 jours pour chaque vidéo + temps de recrutement du prestataire à prévoir (entre 5 à 10 jours) + temps de déplacement pour chaque tournage à prévoir : 1/2 journée ou 1 jour / tournage. Temps de chargé mission CCNEB suivi et évaluation de l'action : 5 jours / an
Calendrier	Action à démarrer à partir de 2024

2024

Elaboration de la trame de la série des vidéos + élaboration en parallèle du cahier des charges pour le prestataire + choix des sujets et projets des 4 à 5 vidéos pour la première année de diffusion

2025

1er semestre = recrutement du prestataire + calendrier prévisionnel des réalisations sur 4 ou 5 jours des 4 ou 5 premières vidéos pour 2026 et 2027 + 2ème semestre lancement des deux premiers projets vidéo + diffusion vidéo 1 dernier trimestre

2026

Diffusion cadencée des 3 à 4 projets restants (1 par trimestre)

2027 et après

Vidéos supplémentaires si de nouveaux projets ont été identifiés + Note réflexion et suivi évaluation : premières analyses sur le projet et reconduction de l'action
Après 2028 : lancement de la saison 2 et la réalisation de nouvelles vidéos pour valoriser au fur et à mesure sur les bonnes pratiques du territoire

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre de vidéos réalisées / Durée des vidéos / Nombre de jours de tournage passés / Nombre d'acteurs interrogés dans les vidéos / Nombre d'exemples locaux valorisés dans les vidéos / Nombre de plateformes de diffusion ou moyens de communication utilisés / Nombre d'entités diffusant la vidéo (office de tourisme, bibliothèques) / Nombre de visionnages de la vidéo / Retombées qualitatives pour le territoire (sollicitation pour témoignage, retours d'expérience ...)
Gain annuels énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)

FICHE ACTION N°6	CREATION D'UNE MAQUETTE NUMERIQUE POUR LA REALISATION ET L'IMPRESSION DE PANNEAUX ITINERANTS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LES PROJETS REALISES DANS ET/OU PAR LA COLLECTIVITE

AXE STRATEGIQUE	*Valoriser les connaissances, communiquer et sensibiliser les acteurs pour un territoire à haute valeur environnementale*			
THEMATIQUE(S)	**Biodiversité**	**Forêt**	**Santé**	
	GEMAPI	**Agriculture**	**Résidentiel**	
TYPE ACTION	☐ Préserver	☐ Gérer	☑ Communiquer	☐ Aménager
OBJECTIF EN LIEN AVEC LE PCAET	☑ Réduction des émissions de GES	☑ Qualité de l'air	☑ Sobriété énergétique	
	☑ Adaptation au changement climatique	☑ Développement des ENR		
OBJECTIF STRATÉGIQUE LOCAL	Promouvoir le territoire et ses actions auprès de la population			
PRIORITE	☑ **Haute**	☐ **Modérée**	☐ **Faible**	
ETAT DE L'ACTION	☐ Existante	☐ A poursuivre	☐ A développer	☑ A créer
DÉLAIS DE MISE EN ŒUVRE	☐ Immédiatement (N à N+2)	☑ Court terme (N+3 à N+5)	☐ Moyen terme (N+6 à N+10)	☐ Long terme (N+10 à plus)

DESCRIPTION

Description et objectif de l'action :

La Communauté de Communes du Nord Est Béarn a déjà été identifiée comme un territoire porteur et exemplaire en matière de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel. De nombreuses actions ont été réalisées, sont en cours, ou vont être mises en oeuvre suite à l'élaboration du plan d'actions de la stratégie Territoire Vert et Bleu de la collectivité. Or, ces actions méritent une valorisation tant pour leur participation à la préservation naturelle et à l'adaptation au changement climatique, que pour l'engagement de la collectivité et des acteurs qui les ont réalisées/les réaliseront. Les valoriser et communiquer dessus permet également de sensibiliser le grand public aux défis environnementaux locaux, et plus généralement, aux défis engendrés par les effets du changement climatique pour les territoires. La réalisation de panneaux d'information et de sensibilisation permet de pouvoir valoriser ces actions. Afin de procéder à une diffusion large de l'information, ces panneaux sont "itinérants" : ils peuvent être déplacés d'un endroit à un autre en fonction des besoins d'information et de sensibilisation et des publics visés : écoles, usagers de bibliothèques, grand public, ... La réalisation d'une maquette numérique est donc le préalable à cette action. Cette maquette doit offrir à la fois une variété de formats pour les futurs supports des panneaux, tout en garantissant une trame spécifique et "dynamique" pour rendre le plus attractif possible le contenu de chaque panneau. Un suivi et une évaluation seront régulièrement réalisés pour améliorer cette action. Différentes étapes sont nécessaires à la réalisation de ces panneaux :

<u>1) La réflexion par la collectivité sur la maquette à réaliser pour les futurs panneaux</u>

La collectivité détermine un à trois formats de supports pour les futurs panneaux. En effet, en fonction des lieux d'exposition de ces panneaux, les supports peuvent varier (panneau à planter dans la terre au niveau d'un projet extérieur, panneau sur pieds à déplacer pour une exposition en intérieur, type Kakémonos, panneaux à déployer sur une table pour des échanges par exemple dans le cadre d'un atelier pédagogique, ...). La maquette contient donc une à trois versions de formats déterminés par la collectivité pour les futurs supports. Néanmoins, chaque version contient le même type de trame. La trame de la maquette doit être dynamique, lisible, compréhensible, pédagogique, et si possible intéractive. Pour cela un plan est déterminé par la collectivité. Ce plan tourne autour de trois axes : présentation de la problématique environnementale et locale, description du projet local répondant à ce problème, et premiers résultats identifiés. Pour chaque axe, et en fonction du projet valorisé sur le panneau, la collectivité rédige chaque texte d'explication. Dans le cadre de la première année de réalisation de l'action, la collectivité peut déjà sélectionner cinq projets qui feront l'objet de ces panneaux. Pour la rédaction, elle doit utiliser un langage clair, sans trop de termes techniques, à la portée de tous et qui s'adapte à tout type de public.

En termes de rendu "dynamique", la collectivité doit prévoir d'illustrer le texte descriptif du panneau par une liste d'éléments illsutratifs indispensables : photo ou croquis ou schéma de la problématique, carte de spatialisation du projet, photo du projet. A ces illustrations s'ajoute un élément "dynamique" ou intéractif comme par exemple un jeu (QCM, devinette, rébus, ...). En fonction du choix du support, le jeu peut être différent : QCM pour les expositions en intérieur, devinette ou rébus pour celles en extérieur, et jeu plus élaboré (ex : petits chevaux/mots croisés) pour les supports à poser sur une table.

A cette feuille de route peut éventuellement être ajoutés des schémas identifiant l'emplacement type des différents éléments pour la maquette des trois types de supports. La réalisation de chaque nouveau panneau sera donc simplifiée grâce à la mise en oeuvre de cette maquette proposant trois modèles bien définis.

2) Le recrutement d'un prestataire pour la réalisation de la maquette et l'impression des panneaux

La collectivité se charge de recruter un prestataire via une passation de marché public. La mission du prestataire sera de réaliser la maquette numérique des trois types de supports en fonction de la feuille de route rédigée par la collectivité. Des échanges sont indispensables entre le prestataire et la collectivité avant la livraison finale de la maquette. Ensuite, le prestataire est chargé de la réalisation des cinq premiers panneaux. Il inclut le contenu pré-rédigé par la collectivité et les éléments illustratifs au type de support adéquat pour chacun des futurs panneau. Une fois validé par la collectivité, le prestataire sera également chargé de l'impression des panneaux.

3) L'organisation de l'exposition des différents panneaux par la collectivité

En paralèlle de la réalisation des panneaux, la collectivité se charge d'organiser les différentes expositions des cinq premiers panneaux. En fonction du support elle choisit le lieu d'implantation extérieure du panneau, ou bien le lieu d'exposition intérireure (office de tourisme, bibliothèque, ...), ou bien la structure qui souhaiterait faire de la pédagogie sur une thématique. La collectivité se met en relation avec une personne référente pour chaque exposition, et coordonne les aspects administratifs s'il faut signer des accords pour les expositions. Eventuellement à l'aide d'une personne et/ou d'un véhicule des services techniques, la collectivité viendra placer les panneaux sur chaque lieu d'exposition. Elle se chargera du programme d'itinérance de chaque panneau pour qu'ils puissent être exposés si possible à différents endroits du territoire afin de sensibiliser un maximum de public.

Objectifs de l'action : Communiquer sur les actions réalisées sur le territoire de la CCNEB / Informer et sensibiliser un maximum de public dans des lieux différents / Valoriser des projets locaux et leurs acteurs / Sensibiliser le grand public aux problématiques environnementales locales et générales / Faire mieux connaître le territoire et les enjeux auxquels il fait face / Mettre à disposition des outils de communication pour différents acteurs et structures du territoire

Cette action est complémentaire aux actions :

✓ *Toutes les actions Axes 1, 2 et 3 (N°1 à 4) :*	*Cette action permet de valoriser toutes les actions mises en place sur le territoire. Elle peut donc être complémentaire à toutes les autres actions des trois axes.*
✓ *Action N°5 Axe 3 :*	*Création d'une série de vidéos permettant la valorisation des bonnes pratiques de la collectivité et des acteurs du territoire auprès d'un large public*

Commune(s) concernée(s)	Ensemble du territoire soit 73 communes (cela dépendra des actions valorisées à travers les vidéos)
Surface ou linéaire approximatif	Sans objet
Maîtrise foncière de l'espace	Non, mais accord préalable à prévoir avec les propriétaires des structures ou parcelles sur lesquelles seront exposés ou installés les panneaux
Pression(s) et menace(s) recencée(s)	Longueur et multiplication de textes sur les panneaux / Format inadapté des panneaux pour les lieux d'exposition / Manque de lisibilité sur les panneaux imprimés / Manque d'images évocatrices ou illustratrices / Absence d'exemples locaux valorisés sur les panneaux / Refus des propriétaires ou structures à exposer les panneaux / Manque de coordination entre le chargé de mission CCNEB, le chargé de communication CCNEB et le prestataire / Coût de la prestation pour la réalisation de la maquette, la formalisation des panneaux, et les impressions
Facteur(s) de réussite	Différents formats de maquette pour un choix plus adapté d'impression en fonction des futurs lieux d'exposition des panneaux / Variété des éléments présents sur la maquette pour rendre le visuel plus attractif : choix d'images, de schémas et croquis en plus du texte / Choix d'un langage clair et non technique que tout le monde peut assimiler / Valorisation d'exemples locaux concrets déjà réalisés / Explication des bienfaits pour l'individu (et pas que pour le territoire et l'environnement) de l'exemple choisi dans chaque panneau afin que le public puisse vraiment s'approprier le sujet et le comprendre pleinement / Coordination assurée entre le chargé de mission CCNEB, la personne qui peut suivre l'action au service communication de la CCNEB, et le professionnel prestataire en charge de la réalisation de la maquette et des impressions / Financement d'un prestataire extérieur pour la réalisation de la maquette et les impressions / Obtention de financements / Exposition des panneaux imprimés dans des lieux accueillant du public pour une diffusion large de l'information

MISE EN ŒUVRE

Prescriptions techniques pour la mise en œuvre	En interne CCNEB : Réflexions et choix des sujets à évoquer dans les cinq premiers panneaux à imprimer / Réflexion sur les différents formats de supports à exposer et donc sur les variantes de panneaux à réaliser dans la maquette / Réflexion et élaboration de la trame mêlant contenu et forme pour la maquette / Eventuelle sollicitation d'acteurs du projet pour obtenir plus d'informations pour la rédaction des panneaux et pour les éléments d'illustration / Ecriture d'une feuille de route pour le prestataire qui précise le format et le contenu de la maquette pour les premiers panneaux à réaliser / Suivi de l'action avec ce prestataire / Sollicitation des acteurs et structures susceptibles de pouvoir exposer les panneaux / Création du programme d'itinérance de la première série de panneaux / Suivi et évaluation de l'action (voir indicateurs de suivi) Prestation extérieure : réalisation de la maquette avec les différents formats de panneaux envisagés / En fonction de la feuille de route transmise par la collectivité : mise en page des premiers panneaux à imprimer dans la maquette adéquate / Impressions des premiers panneaux
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Communauté de Communes du Nord Est Béarn (réflexion du format des maquettes et de leur contenu + coordination générale de l'action) / Prestataire extérieur (réalisation des maquettes + impression des panneaux)
Principaux partenaires identifiés	Communes concernées par l'action valorisée sur le panneau / Acteurs ayant contribué à l'action valorisée sur le panneau (privés / associations / professionnels / élus / services techniques / techniciens / scolaires, ...) / Ecocène / Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement en Béarn (CPIE) / Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN-NA) / Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) / Association Santé Territoire
Public visé	Habitants / Scolaires / Professionnels / Associations / Usagers / Elus / Techniciens / Services techniques / Grand public extérieur au territoire
Financeurs mobilisables	Département Pyrénées-Atlantiques / Région Nouvelle-Aquitaine / AEAG / Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS N-A) / Banque des Territoires / CDC Biodiversité / Office Français de la Biodiversité (OFB) / Europe (Fonds européens)
Estimation du coût	Pour la réalisation de la maquette avec les trois modèles de supports, ordre de grandeur : 600 € HT. Pour chaque impression, selon le format, ordre de grandeur : entre 40 à 80 € HT. Temps de chargé de mission CCNEB pour la réflexion sur la pré-maquette avec les trois formats de supports + recrutement du prestataire : 20 jours Temps de chargé de mission CCNEB chaque année pour tout le travail amont de définition du conteu pour 5 panneaux : 25 jours/an Temps de chargé de mission pour le suivi et l'évaluation de l'action : entre 5 à 10 jours/an
Calendrier	Action à démarrer à partir de 2025

2025

Réflexions pour l'élaboration : des 3 supports différents de panneaux et de la trame pour chaque support + élaboration en parallèle du cahier des charges pour le prestataire + choix des 5 panneaux à exposer la première année

2026

Recrutement du prestataire + rédaction du contenu et identification des éléments à intégrer dans les 5 premiers panneaux + lancement de la réalisation des premiers panneaux par le prestataire + premières expositions (si possible)

2027

Expositions des panneaux suivants + réalisation du programme itinérant des 5 premiers panneaux + choix des prochains panneaux

2028 et après

Suivi et évaluation de l'action.
+ reconduction de l'action avec déplacements des premiers panneaux à d'autres endroits et réalisation de la nouvelle série de panneaux.

Action à reconduire régulièrement dans le temps

SUIVI ET ÉVALUATION

Indicateur(s) de résultat de la réalisation	Nombre de maquettes réalisées / Nombre de panneaux imprimés / Nombre de lieux d'exposition / Nombre d'expositions organisées / Nombre de participants lors d'expositions spécifiques / Nombre d'acteurs sollicités pour la réalisation du contenu des maquettes

Gain annuels énergétique : __ GWh/an en __	**Production énergie renouvelable annuelle :**
Gain annuel Gaz à effet de serre : __ kteqCO2/an en __	**Gain qualité de l'air :** __ T/an en __ (tous polluants)